

CPF 52 : Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne

VENTE DES COUPES DE BOIS



MERCREDI 14 MAI 2025

A 14 H 00

52000 SEMOUTIERS – MON TSAON

Maison de l'agriculture – BP 12 131 – 26, Avenue du 109^{ème} RI

52905 Chaumont cedex 9

Tél : 06-83-44-23-09

E-mail : leotier@cpf-52.fr

CPF 52

Maison de l'agriculture
26, avenue du 109 RI
BP 12 131
52 905 CHAUMONT cedex 9
Tél : 06-83-44-23-09
E-mail : leotier@cpf-52.fr

**Madame,
Monsieur,**

Le Président,

Des Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne (CPF 52) est heureux de vous adresser ce cahier affiches et vous prie de bien vouloir participer aux ventes Groupées de bois qui se dérouleront :

**MERCREDI 14 MAI 2025, à 14 Heures 00
à la salle polyvalente de SEMOUTIERS –MONTSAON**

Ces ventes s'effectueront par soumissions cachetées, lot par lot, aux conditions générales figurant au début du cahier et aux conditions particulières mentionnées à chaque article.

La présente invitation est strictement personnelle et devra être présentée à l'entrée de la salle afin de conserver, à ces ventes, leur caractère privé.

En cas d'absence, les professionnels destinataires du cahier affiches pourront envoyer leurs offres par e-mail : leotier@cpf-52.fr ou par la poste, sous pli fermé et sous double enveloppe portant le numéro des articles intéressés à :

**CPF 52 : Ventes Groupées
Maison de l'Agriculture – BP 12131 – 26 Avenue du 109^e RI
52905 CHAUMONT Cedex 9**

Ces offres devront nous parvenir au plus tard : **le matin de la vente avant 11 heures.**

A noter que le cahier de la vente est téléchargeable sur notre site www.cpf-52.fr

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PRESIDENT DE CPF 52

CHEVALLIER Eric

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA VENTE

69 ARTICLES regroupant

**27 500 m³ + 3 000 tonnes + 1 800 stères de bois sur
ped répartis comme suit :**

BO + BI : 6 800 m³ Pins

BO + BI : 6 200 m³ Douglas

BO + BI : 5 000 m³ Epicéa

BO + BI : 1 600 m³ Sapin Pectiné

BO + BI : 450 m³ Mélèze

Bois d'œuvre : 1 000 m³ Frêne

BO + BI : 6 500 m³ Divers feuillus et (houppiers)

Vente à l'unité de produit : 3 000 Tonnes et 1 800 Stères

CAHIER DES CLAUSES COMMUNES

OBJET ET CONDITIONS DE LA VENTE

- 1 Pour conserver à la vente son caractère privé, l'acquéreur doit présenter une invitation personnelle.
- 2 La vente est faite conformément aux dispositions du Code Forestier, du Cahier des Clauses Générales, du présent cahier des Clauses Communes, des conditions particulières stipulées dans chaque article.
- 3 Volumes

Les volumes sont exprimés en mètre cube réel sur écorce.

ESSENCES ----->			CHENE, HETRE	AUTRES FEUILLUS	RESINEUX
ARBRES : Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	25 cm et +
		Recoupe fin bout	20 cm	20 cm	14 cm
	VENTE AVEC RESERVE DES HOUPPIERS	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	
		Recoupe fin bout	25 cm	25 cm	
PERCHES: Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe fin bout 8 cm, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	25 cm et -	20 cm et -	20 cm et -
HOUPPIERS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des branches et des parties de tiges situées au-dessus de la découpe où sont arrêtés les volumes « Arbres » tels que défini ci-dessus				
TAILLIS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des perches et brins de taillis.				

4 La vente a lieu par soumissions cachetées. Le fait de soumissionner implique l'acceptation par les parties de toutes les conditions énoncées dans le cahier des charges, sans restriction, ni réserve.

5 Les soumissions sont à adresser par envoi postal ou à déposer au bureau de la Coopérative Forestière de Haute-Marne 26, avenue du 109ème RI. BP 12 131 Maison de l'agriculture 52 905 CHAUMONT cedex 9 Téléphone : 06-83-44-23-09 pour le 14 Mai 2025 à 11 H 00. Il est recommandé de faire parvenir les offres sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure doit porter le nom du soumissionnaire et la mention « Soumission pour adjudication du 14 MAI 2025 ». Les enveloppes intérieures, à raison d'une par lot, doivent mentionner le nom du soumissionnaire et le numéro du lot.

6 Les soumissions déposées en séance, avant l'appel du lot, sont acceptées. Les soumissions par courriel sont acceptées, sous réserve de conformité aux prescriptions de l'article 7 ; le soumissionnaire s'assurera de leur bonne réception par l'organisme vendeur.

7 Les soumissions sont rédigées soit sur papier à entête du soumissionnaire, soit sur papier libre, et doivent être dans tous les cas conformes au modèle annexé au présent cahier des clauses générales. Les soumissions doivent porter au moins : le nom et la raison sociale du soumissionnaire, le numéro du lot, le prix proposé en euros indiqué en chiffres et en lettres, la signature du soumissionnaire ou de son représentant dûment mandaté. Pour faciliter la rédaction des contrats, le soumissionnaire désirent acheter en franchise de TVA doit le mentionner sur sa soumission.

8 Les offres engagent les soumissionnaires **pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 28 Mai 2025**.

9 Le vendeur se réserve le droit de retirer les lots, pour lesquels la meilleure offre est inférieure au prix de retrait préalablement déposé sous enveloppe au bureau de séance. Les prix de retrait sont communiqués uniquement pour les invendus ayant reçu au moins une offre.

CLAUSES FINANCIÈRES

10 Le prix de vente comprend :

Le prix principal + TVA 20% pour les lots de CPF 52

Le prix principal + les charges soit 8,00 % du prix principal hors taxes pour certains lots

11 En plus du prix de vente hors taxes, l'acheteur doit acquitter des taxes, et notamment la TVA, lorsque le vendeur est assujéti à cette taxe, cet assujétissement est signalé aux clauses particulières, le taux applicable, exprimé par rapport au prix de vente hors taxe est de 20 %.

12 En application de l'arrêté ministériel du 22 Août 2005, la contribution volontaire obligatoire due par chaque producteur forestier sur le montant des ventes de bois sera prélevée par l'acheteur et reversée pour le compte du vendeur auprès de France BOIS FORET. Le taux de la CVO en vigueur est de 0.5 % du montant principal hors taxe. Le contrat, la facture et les documents justificatifs tiendront compte de cette taxe.

13 Sauf stipulations contraires, précisées dans les conditions particulières à chaque lot, les conditions de paiement sont définies comme suit :

14 règlement

Cas des produits vendus en bloc et sur pied :

Sauf conditions particulières précisées pour certains lots dans le cahier affiches, le règlement du prix principal correspondant au montant de la soumission de l'adjudicataire sera réalisé en trois tiers égaux :

1/3 au comptant par chèque bancaire avant le 13 Juin 2025

1/3 au 16/08/2025 par billet à ordre accepté et avalisé,

1/3 au 15/11/2025 par billet à ordre accepté et avalisé.

Toutefois, les lots dont le prix principal sera inférieur à 2 500 € feront l'objet d'un règlement global au comptant.

En plus du prix principal, l'acheteur devra acquitter le taux de charges exigible en même temps que la partie au comptant. Ces charges seront réglées par chèque bancaire, séparé, libellé à l'ordre du vendeur.

Cas des produits vendus à l'unité de produit :

Dans ce cas, l'acquéreur règlera au comptant, à titre d'acompte, une somme égale à 20 % de la valeur du lot avec un minimum de 300 €, par chèque libellé à l'ordre du vendeur, au moment de la signature du marché de gré à gré. Cette somme forfaitaire sera ultérieurement retranchée de la somme à régler après la dernière réception.

Dans les 10 jours suivant chaque réception, l'acheteur adressera à la Coopérative Forestière CPF 52 un chèque bancaire d'un montant correspondant au volume de bois réceptionné multiplié par le prix unitaire du stère, fixé sur la soumission.

Remarque : chaque réception devra comporter un minimum de 300 stères de bois façonnés entièrement.

La vente ne deviendra effective qu'après :

- signature du marché de gré à gré,

- encaissement des sommes payables au comptant avant le 13 Juin 2025, remise des effets acceptés et avalisés par la banque de l'acquéreur avant le 13 Juin 2025.

En matière de TVA, le régime choisi par chaque propriétaire est mentionné sur chacun des articles.

Pour les vendeurs ayant opté pour l'assujétissement à la TVA, le prix de la soumission sera majoré de 20 % pour les bois sur pied. La TVA facturée sera récupérable au droit commun.

15 Les amateurs désirant payer au comptant doivent fournir, avant la séance ou au plus tard en cours de séance, un engagement de payer au comptant. Cet engagement doit être établi sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

16 L'acheteur qui choisit le paiement au comptant de la totalité du prix et des taxes, dans les 20 jours de la formation du contrat, bénéficiera, **sous réserve de l'accord du vendeur**, d'un escompte de 2 % applicable uniquement sur la part payable par billets à ordre. Il ne sera pour autant être dispensé de fournir une caution, et d'acquitter les charges éventuelles calculées sur le prix principal avant escompte.

17 Les amateurs désirant payer par remise de billets à ordre doivent présenter avant la vente, une promesse de caution, établie sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

- 18** Tout acheteur est tenu de fournir une caution, émanant d'un établissement tel que précisé à l'article 11.3 des conditions Générales de vente. La caution est solidairement tenue du paiement de la totalité du prix, des accessoires et frais, dommages, restitutions et amendes.
- 19** La caution s'engage, pour chaque lot, dans les vingt jours de la vente sur un document dénommé « Engagement de cautionnement ». Ce document est adressé à l'acheteur en même temps que les autres pièces du marché.
- 20** Les acheteurs désirant bénéficier des facilités de paiement prévues ci-dessus, doivent remettre des billets à ordre, préalablement avalisés par la caution, établis pour les montants et pour les échéances prévues. Ils sont libellés au nom du vendeur.
- 21** Pour les vendeurs assujettis au régime du remboursement forfaitaire, l'acheteur doit leur adresser chaque année une attestation récapitulant les versements faits pendant l'année selon un modèle fixé par l'administration fiscale.
- 22** Les acheteurs souhaitant bénéficier, d'une exonération de TVA devront :
- Cas des acheteurs assujettis en France destinant les bois à l'exportation : fournir dans le délai prévu pour le règlement du ou des lots concernés, l'attestation visée par les services fiscaux les autorisant à acheter en franchise de TVA, ou à défaut l'attestation dont modèle joint, accompagnée d'une copie de l'autorisation de dispense de visa délivrée par les mêmes services. Le défaut de fourniture d'attestation dans le délai prévu entraînera la facturation de la TVA à l'acheteur.
 - Cas des acheteurs d'un autre pays membre de la CEE : demandant à bénéficier du régime de la TVA intracommunautaire : fournir l'attestation de réalisation d'une opération intracommunautaire sur le modèle joint en annexe.
- 23** L'acheteur ne peut commencer l'exploitation de la coupe avant d'avoir obtenu par écrit le permis d'exploiter, celui-ci est délivré par le vendeur, après vérification de l'engagement de la caution, réception des billets à ordre avalisés et encaissement effectif des sommes dues en paiement comptant.
- 24** Avant de commencer l'exploitation ou de reprendre le chantier après une interruption de 20 jours, l'acheteur ou son représentant, doit informer le vendeur ou le technicien responsable de la coupe. Sauf stipulation contraire précisée par les conditions particulières, le délai est de 48 heures avant le début des travaux.

CLAUSES TECHNIQUES

- 25** Les conditions particulières précisent notamment :
- les éléments d'identification du lot ainsi que les restrictions éventuelles,
 - les conditions de paiement, si elles diffèrent des conditions générales,
 - le délai d'exploitation avec la mention du type de coupe tel qu'il est décrit au 36.2 des Conditions Générales.
 - Le cas échéant, la prolongation de délai maximum, si elle diffère de celle indiquée au 26 ci-après
 - Les modalités d'exploitation et de traitement des rémanents et houpriers,
 - Les possibilités d'usage des équipements existants, l'existence de conventions de circulation ou de passage ainsi que les modalités de paiement associées.
- 26** Le type de coupe conditionne les modalités d'application des prorogations de délai telles que stipulé aux articles 36 et 37 des Conditions Générales, à savoir :

Type de Coupe	Prorogation de délai	Indemnités
Coupe à délai impératif	Aucune	Application des articles 41 et 42 des conditions générales
Coupe urgente	6 mois maximum	2 fois le tarif de base
Coupe normale	18 mois maximum	Tarif de base

- 27** Les dommages causés aux semis, plants et peuplements dont le diamètre est inférieur ou égal à 10 cm à 1,30 m du sol. Entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 32 des Conditions Générales, et fonction des paramètres suivants :

Essences	Taux de rendement	Frais unitaires d'installation TTC	Densité de Replantation par hectare
Chêne, Hêtre	2%	1,80 €	1600
Autres feuillus	4%	2,25 €	625
Peupliers	6%	7,50 €	156
Résineux	5%	1,40 €	1320

- 28** Les dommages causés aux tiges réservées dont le diamètre est supérieur à 10 cm à 1,30 m du sol entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 33 des Conditions Générales, et fonction des coefficients (Cf.) suivants :

Diamètre à 1,30 m. du sol	Coefficients (Cf.)
15	1,5
20	0,975
25	0,675
30	0,525
35	0,3
40	0,225
45	0,12
50	0,045
55	0,0225
60	0,015

CLAUSES ADMINISTRATIVES

- 29** Les lots provenant de forêts certifiées au titre du référentiel PEFC en porte la mention dans les conditions particulières ainsi que le logo PEFC.
- 30** Les factures correspondant à ces lots porteront la mention de la certification ainsi que les références d'adhésion.
- 31** Conformément à l'article 16 du livre III du Code du Travail, le syndicat prête son entremise à la vente mais ne l'opère pas, en son nom ni sous sa responsabilité.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 32** Sauf stipulation contraire, les clauses générales ou communes, ainsi que les conditions particulières, sont applicables sans mise en demeure.
- 33** Conformément aux dispositions de l'article 631 du Code du Commerce, toute difficulté née de l'exécution du contrat de vente, et à défaut d'accord entre les parties, est arbitrée par un expert forestier désigné conjointement par les Présidents du Syndicat des Propriétaires forestiers du département de Haute-Marne, et du Syndicat des Exploitants et Scieurs du département de Haute-Marne. Il sera obligatoirement choisi sur la liste des experts forestiers agréés par le Ministère de l'Agriculture, publiée au Journal Officiel pour l'année civile en cours. Pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'exécution du contrat de vente, la législation française sera seule compétente, le tribunal territorialement compétent est celui de Chaumont.

LEGENDE

SIGNES DISTINCTIFS :

- P** Les bois abandonnés sont flâchés au corps ; ils portent soit un numéro, soit l’empreinte d’un marteau, soit une marque à la peinture.
- CPF** Les bois abandonnés sont marqués au corps de l’empreinte du marteau **de CPF 52**
- ≠** Les bois abandonnés sont griffés au corps.

CONDITIONS D’EXPLOITATION :

LE TAILLIS :

- Tex** le taillis exploité ou en cours d’exploitation
- TR** le taillis est réservé par le propriétaire. Dans ce cas, l’abattage des arbres ne pourra être fait sur le taillis sur pied. A cet effet, l’acquéreur devra procéder au recépage du taillis à l’emplacement présumé de la chute des arbres ainsi qu’au droit des chemins de vidange.
- T** le taillis fait partie de la vente (à l’exclusion des baliveaux et brins marqués) et pourra être exploité par l’adjudicataire.
Remarque : lorsque la mention obligatoire est portée sous ce symbole, le taillis devra obligatoirement être exploité.

LES HOUPPIERS :

- HR** les houppiers sont réservés par le propriétaire et pourront être abandonnés sur coupe par l’adjudicataire après ébranchage (découpe fin bout de 25 cm – exploitation hors sève).
- H** les houppiers font partie de la vente et devront être façonnés par l’adjudicataire s’ils portent la mention obligatoire.

Règles de la gestion forestière durable

Exigences pour la France métropolitaine

PEFC/FR ST 1003-1 : 2016

1^{er} Août 2017

PEFC France

8, avenue de la République
75011 Paris
Tel: +33 (0)1 43 46 57 15, Fax: +33 (0)1 43 46 57 11
E-mail: contact@pefc-france.fr
Web: www.pefc-france.org



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Référence du document :

Nom : Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine – VERSION 2
Identification du document: PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
Approuvé par : Assemblée générale extraordinaire de PEFC France
Amendé par : Assemblée générale extraordinaire de PEFC France
Date d'émission : 1^{er} août 2017
Date d'entrée en vigueur : 1^{er} Août 2017
Date: 21 juin 2016
Date: 31 juillet 2017
Période de transition : 31 mai 2018

Mention de copyright :

© PEFC France 2016

Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.

Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France.

LISTING DES LOTS MIS EN VENTE

Lot PEFC *

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume	carte michelin N° 241
1	AILLIANVILLE	Indivision BOUGARD	EP - PS	867 M ³	pli 39
2*	ANDELOT	GF DU VIEUX MOULIN	DG	154 M ³	pli 39
3*	AUDELONCOURT	FLAMMARION Patrick	DG - SP	852 M ³	pli 43
4	AUTIGNY LE PETIT	BARBIER Claude	PP - EP	52 M ³	pli 35
5	BAYEL (10)	Indivision LESEURRE-TARRIDE	F	1557 M ³	pli 38
6*	BENEUVRE (21)	LANDEL Michel	H et divers	800 M ³	pli 50
7	BOURDONN SUR ROGNON	CONSORTS VAUTRIN	H	185 M ³	pli 43
8	BOURDONN SUR ROGNON	VAUTRIN François	PN - EP	392 M ³	pli 43
9	BOURDONN SUR ROGNON	VAUTRIN Luc	EP - PS	148 M ³	pli 43
10	BOURDONN SUR ROGNON	MONSSU Gilles	H	47 M ³	pli 43
11	BUSSIERES LES BELMONT	Indivision PERRIN	PP	130 M ³	pli 51
12	BUXIERES LES CLEFMONT	GEOFFROY-MULLER Pascale	Taillis à l'UP	350 tonnes	pli 43
13	CHAUMONT	CHALMET Anatole	EP - PS - PN	244 M ³	pli 43
14	CLEFMONT	OTT Vincent	DG	1 384 M ³	pli 43
15	CLEFMONT	OTT Vincent	DG	1 143 M ³	pli 43
16*	CLEFMONT	Indivision LECLERCQ	DG	212 M ³	pli 43
17	COLOMBEY LES 2 EGLISES	CONSIGNY Odile et Thierry	PN-PS	270 M ³	pli 38
18*	COUSSEY (88)	GF DU VIEUX MOULIN	DG - SP	90 M ³	pli 35
19*	CRENAY	Indivision HENRY	PS	685 M ³	pli 43
20	CUVES	VACHERET Jean-François	F - H - Tilleul	37 M ³	pli 43
21	DOULEVANT LE CHÂTEAU	Plusieurs propriétaires	H - C - PN	163 M ³	pli 38
22	DOULEVANT LE PETIT	FONDERIES de BROUSSEVAL	F	300 tonnes	pli 34
23	ECLARON	MARIN Jean-Yves	Taillis à l'UP	300 tonnes	pli 34
24*	ECOT-LA-COMBE	GF d'ECOT-BRIOT	ML	264 M ³	pli 43
25*	ECOT-LA-COMBE	GF d'ECOT-BRIOT	Taillis à l'UP	300 stères	pli 43
26*	ECOT-LA-COMBE	GF d'ECOT-BRIOT	Taillis à l'UP	500 stères	pli 43
27	GILLANCOURT	GF de GILLANCOURT	PN-PS	637 M ³	pli 42
28	GILLANCOURT	PUYPEROUX Marie-Anne	Tr - CH	481 M ³	pli 42
29	LACHAPELLE EN BLAISY	MARTIN Arnaud	DG	52 M ³	pli 42
30*	LARIVIERE SUR APANCE	KELLER Dominique	H - tritu	598 M ³	pli 43
31*	LATRECEY	GF DU VIEUX MOULIN	EP	124 M ³	pli 46
32	LATRECEY	Indivision MARTINOT	EP	554 M ³	pli 46
33	LATRECEY	Indivision MARTINOT	EP - PS	2 000 M ³	pli 46
34	LAVILLENEUVE AU ROI	Commune de Lavilleneuve au Roi	PN-PS-EP	348 M ³	pli 42
35	LESCHERES S/ LE BLAISERON	PECHAUD Gilles	H	135 M ³	pli 38
36*	LUZY SUR MARNE	Indivision CONGE	PN - PS	435 M ³	pli 43
37*	LUZY SUR MARNE	Indivision CONGE et GF COMBE TUN	PS - EP	385 M ³	pli 43
38*	MATHONS	GF HEILLETTE	Taillis à l'UP	800 tonnes	pli 34
39	MENNOUVEAUX	SAUVAGE Marie-Claire	CH - F	110 M ³	pli 43

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume	carte michelin N° 241
40	MONTIER EN DER	ORTILLON Agathe	PP	175 M ³	pli 34
41	MORIONVILLIERS	CHARBONNEL Joël	DG	730 M ³	pli 39
42	NOIDANT LE ROCHEUX	GF du TROUDEIX	Syco - F	154 M ³	pli 47
43	NOIDANT LE ROCHEUX	GF du TROUDEIX	CH	170 M ³	pli 47
44	ODIVAL	PERUCCHINI Benjamin	PS - PN	354 M ³	pli 43
45	ORBIGNY AU MONT	CHEVALIER Gervais	F	842 M ³	pli 47
46	ORMOY LES SEXFONTAINES	GF MEJ	DG	141 M ³	pli 39
47*	PAUTAINES	GF DU VIEUX MOULIN	DG	895 M ³	pli 39
48	POULANGY	VACHERET Jean-François	H - Divers	222 M ³	pli 43
49*	RIEL-LES-EAUX (21)	GF DU BOIS DES FORTS	H- CH - tritu	537 M ³	pli 46
50	ROCHEFORT S/ LA COTE	ROLLAND Christian et Xavier	PS -PN	328 M ³	pli 39
51*	ROCHES BETTAINCOURT	GF DU VIEUX MOULIN	DG	289 M ³	pli 39
52	SAINT-URBAIN	PORTE Brigitte	PS - PN	468 M ³	pli 39
53	SARCICOURT	MOUGIN Roselyne	PN - PS	496 M ³	pli 43
54*	SIGNEVILLE	GF DU VIEUX MOULIN	PS - PN - EP	650 M ³	pli 39
55	St-BROING LE MOINES (21)	GF UNIFORET	F - H	104 M ³	pli 50
56	St-BROING LE MOINES (21)	GF UNIFORET	Taillis à l'UP	300 tonnes	pli 50
57*	THILLEUX	GF DU VIEUX MOULIN	CH-Bois blancs	431 M ³	pli 34
58*	THIVET	GF F2AM	SP - EP	281 M ³	pli 47
59*	TRONCHOY	GF DE TRIMEULE	DG - TR	296 M ³	pli 47
60	VALDELANCOURT	Indivision DE BOYSSON	PN -PS	375 M ³	pli 42
61	VARENNES SUR AMANCE	Messieurs CARE ET CHAUSSIN	F - Divers	581 M ³	pli 47
62	VIEVILLE	Plusieurs propriétaires	PS-PN-EP	1 094 M ³	pli 39
63*	VIGNORY	GF DU VIEUX MOULIN	Taillis à l'UP	1 000 stères	pli 39
64*	VILLARS EN AZOIS	GF de THORS	SP - DG	682 M ³	pli 42
65*	VILLARS EN AZOIS	SCG QUILLIARD	SP	676 M ³	pli 42
66*	VILLARS EN AZOIS	SCG QUILLIARD	Taillis à l'UP	1000 tonnes	pli 42
67*	VILLIERS LE SEC	GF DU CLOS DES RIS	DG	71 M ³	pli 43
68	VILLIERS SUR SUIZE	GUILLAUMEE Jean	PP	150 M ³	pli 47
69	VOISINES	LUEG HANS-JOCHEN	EP - ML - DG	1 250 M ³	pli 47
69 lots - 60 vendeurs - 27 500 M ³ , 1 800 stères et 3 050 Tonnes					

AC=Acacia BO = Bouleau TR=Tremble C=Chêne F=Frêne CH=Charme Fls=divers feuillus PP=Peuplier
PS=Pin sylvestre PN=Pin noir EP=Epicéa DG=Douglas SP=Sapin pectiné ML=Mélèze

Analyse de Risque

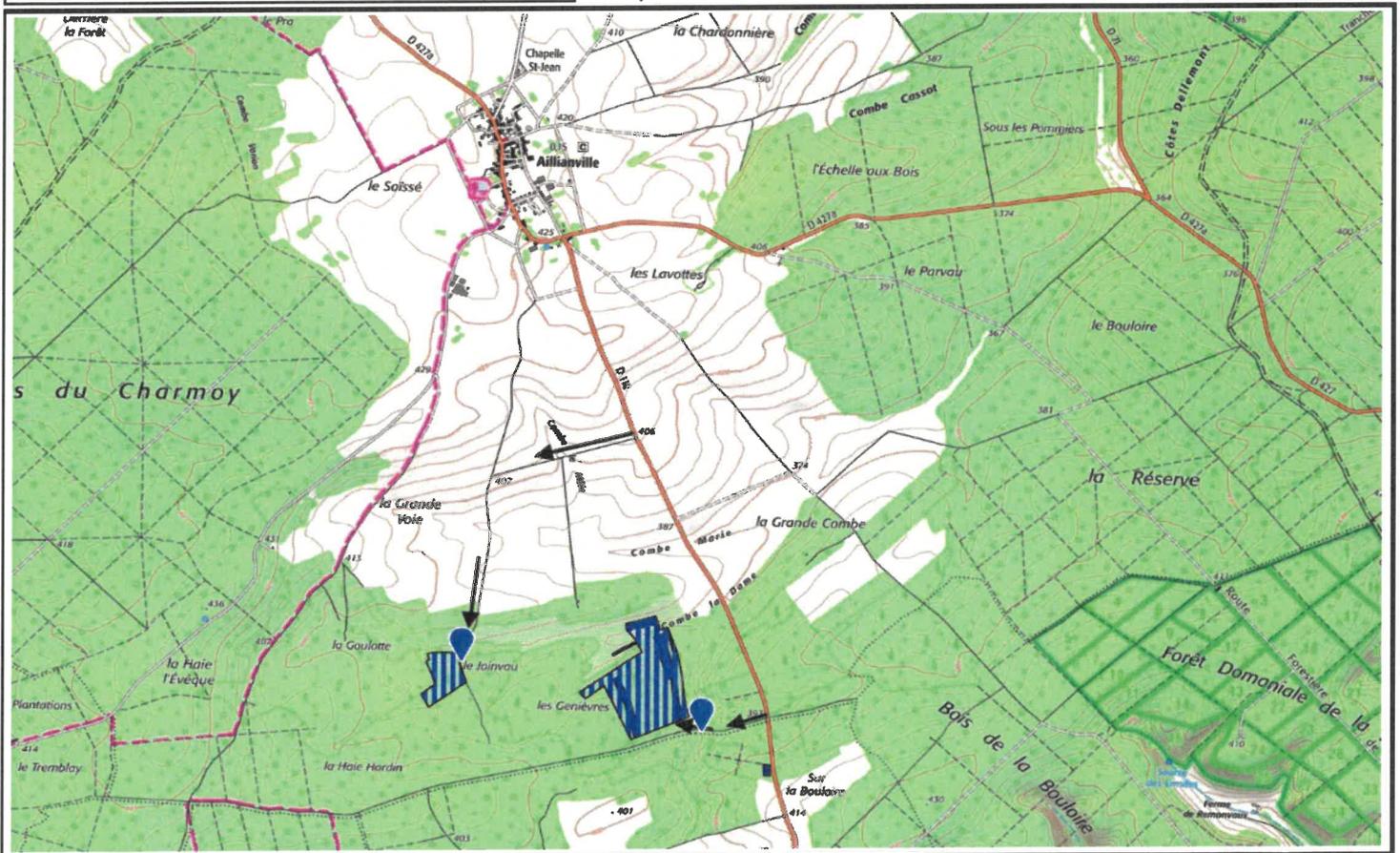
Risque 0 pour les lots certifiés PEFC

Risque faible pour les lots non certifiés PEFC

Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge	Article 1
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Les secs et les bois blancs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur les passages. Respect des réserves et des semis.	Lot apporté à CPF 52 par l'indivision BOUGARD Commune : AILLIANVILLE Lieu-dit : le joinvau - les genièvres Parcelles : 2 - 3 - 8 - 9 - 10 Surface : 12 Ha
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements et chemins existants	Type de coupe : éclaircie sélective et extraction
Place de stockage :	vers la carrière pour les parcelles 8 - 9 - 10 évacuation au fur et à mesure pour les parcelles 2 - 3	Point GPS 48,315720/5,491348 48,319109/5,475367
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2026 - coupe urgente	Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Epicéa	590	498	460	262	181	99	53	12	10	2	5	3		1			2176	618,973
Pin Sylvestre	9	9	15	19	24	24	20	17	8	5	4	2					156	133,706
Douglas	4	13	9	3	1												30	4,214
Bois Blancs	230	133	35	6	12												416	47,437
Sec	27	43	89	54	23	1	2										239	62,355
Total	860	696	608	344	241	124	75	29	18	7	9	5	0	1	0	0	3017	866,685
Soit 3017 tiges pouvant cuber 867 m3 BO + BI																		

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



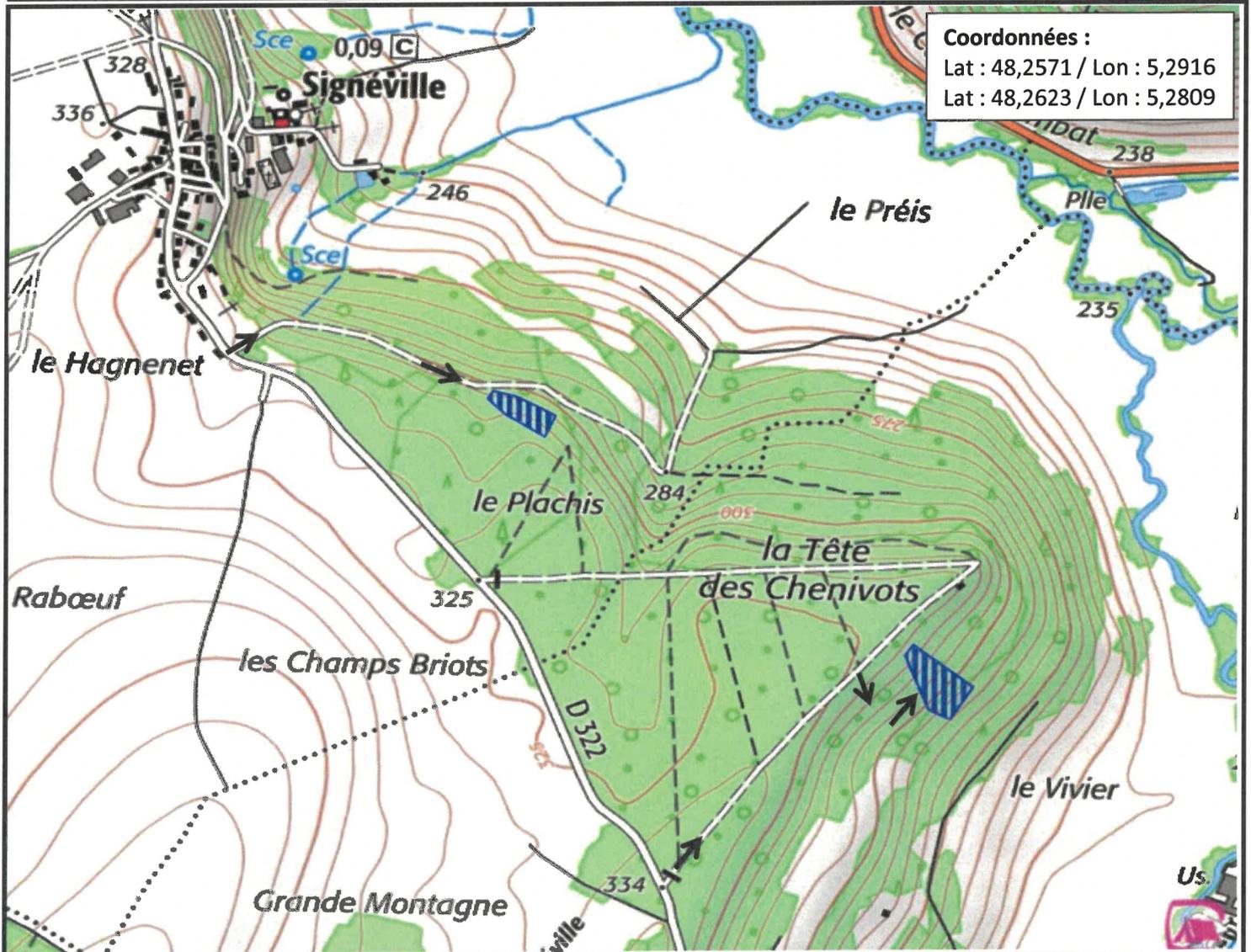
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 2	
		Lot PEFC N° 10-21-11/546	
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin	
		Communes Andelot-Blancheville / Signéville	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants.	Lieu-dit : La tête des Chenivots	
		Parcelles: A 272-281-844 / YB 84	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Surface : 1,3 Hectares	
		Type de coupe : Extraction	
		Visite libre	
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA :	20%		
Charges :	néant		

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas				4	6	6	5	4	5	13	8	2	4	3	1	61	154,0
Total	0	0	0	4	6	6	5	4	5	13	8	2	4	3	1	61	154,0

Soit 61 tiges pouvant cuber 154 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : traits à la peinture rouge longue durée		Article 3
		lot PEFC N°10-21-11/69
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé strict respect des réserves Abattage dirigé sur la parcelle concernée	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur FLAMMARION Patrick Commune : AUDELONCOURT Lieu-dit : forêt des coteaux Parcelles : 1a -3a - 4a- 7a Surface : 8 Ha Type de coupe : extraction résineuse Point GPS 48,121598/5,509284 48,117088/5,508482 48,105833/5,504576 Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec. Sortie par chemins existants avec état des lieux.	
Place de stockage :	aménagée au dessus de la parcelle 5	
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/07/2026 - coupe urgente	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo + bi M ³
Essence																		
Douglas	23	62	61	58	89	95	97	79	62	25	2	2					655	660,249
Sapin Pectiné	54	80	95	95	46	25	10	3	3								411	146,029
Pin Noir			4	1	1	2	1	1									10	6,408
Mélèze			2					1									3	1,882
sec	3	28	24	32	18	10	8	1									124	37,929
Total	80	170	186	186	154	132	116	85	65	25	2	2	0	0	0	0	1203	852,497

Soit 1203 tiges pouvant cuber 852 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



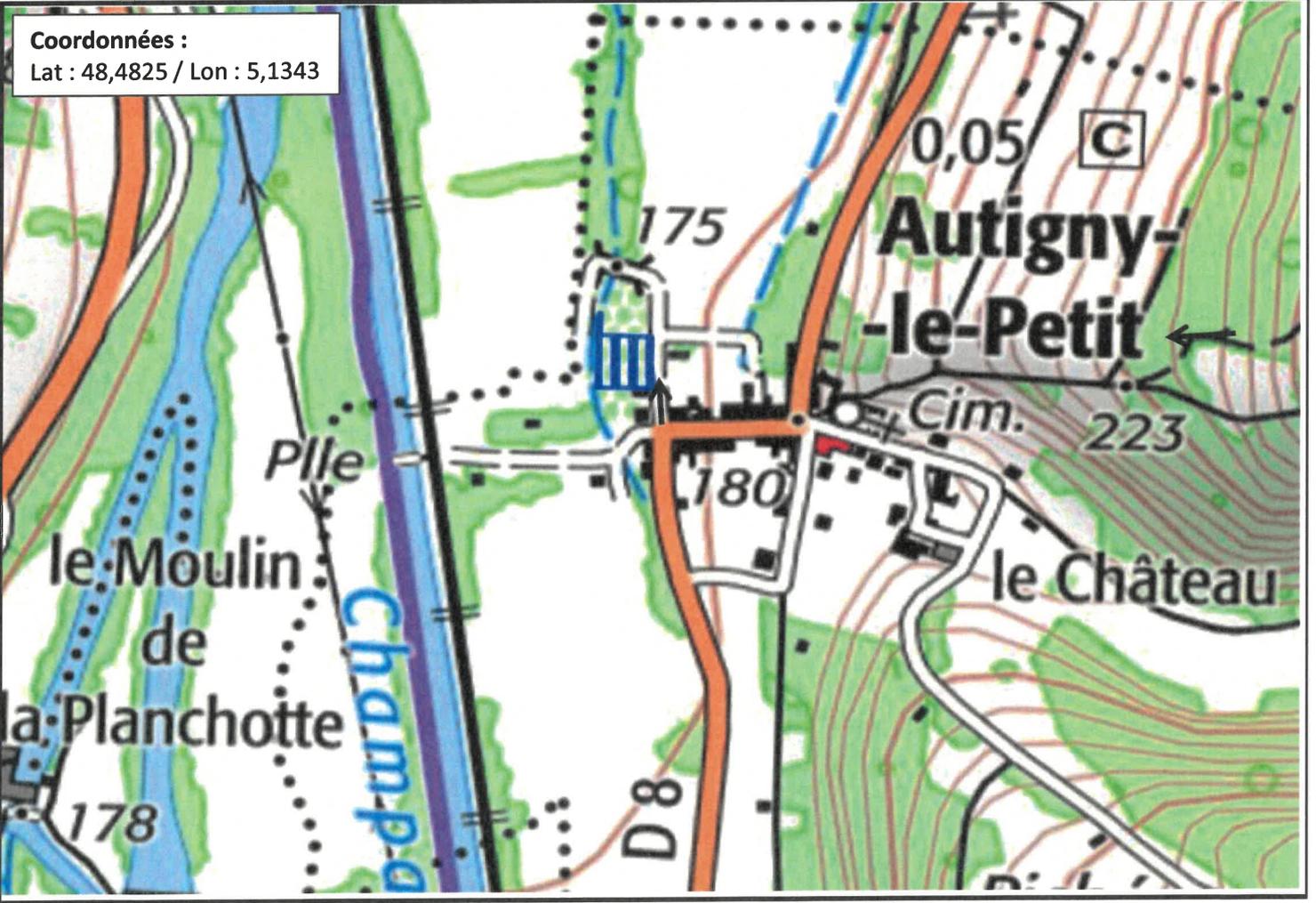
Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture orange longue durée. Les volis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 4 Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BARBIER Claude Commune : Autigny-le-Petit Lieu-dit : Le village Parcelles : ZB 74-75-76 Surface : 20 Ares Type de coupe : Rase Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Conditions d'exploitation :	Par temps sec. Houppiers obligatoires.	
Conditions de débardage :	Parcelles bord de chemin.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2025 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Peuplier Fritzy				1	2	4	4	7								18	19,1
Peuplier cassé						8	3									11	9,4
Epicéa				5	4	1	1	2		1	2					16	17,1
Epicéa sec				1	2	1			2							6	6,2
Total	0	0	0	7	8	14	8	9	2	1	2	0	0	0	0	51	51,8

Soit 51 tiges pouvant cuber 52 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres:



Signes distinctifs :	Bois flashés à la peinture rouge. Les bois simplement marqués à la peinture rose ou bleue ne font pas partie du lot.	article 5
Conditions d'exploitation :	Houppiers et châblis obligatoires à façonner au fur et à mesure. Câblage des bois le nécessitant. Bois énergie autorisé.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Places de dépôts existantes.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision LESEURRE - TARRIDE Commune : Bayel (10) Lieu-dit : Bois de Bel Roi Parcelles : AB 24 -37 Surface : 20 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/09/2026 - Coupe urgente	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																
Frêne	64	199	225	238	248	156	117	71	21	15	5				1359	1347,423
Frêne déclassé	27	36	68	82	48	34	12	8	3	4	1				323	201,573
Erable sycomore				2			2								4	3,297
Erable sycomore sec							1		1						2	2,448
Erable champêtre			3	1	1										5	2,131
Total	91	235	296	323	297	190	132	79	25	19	6	0	0	0	1693	1556,9

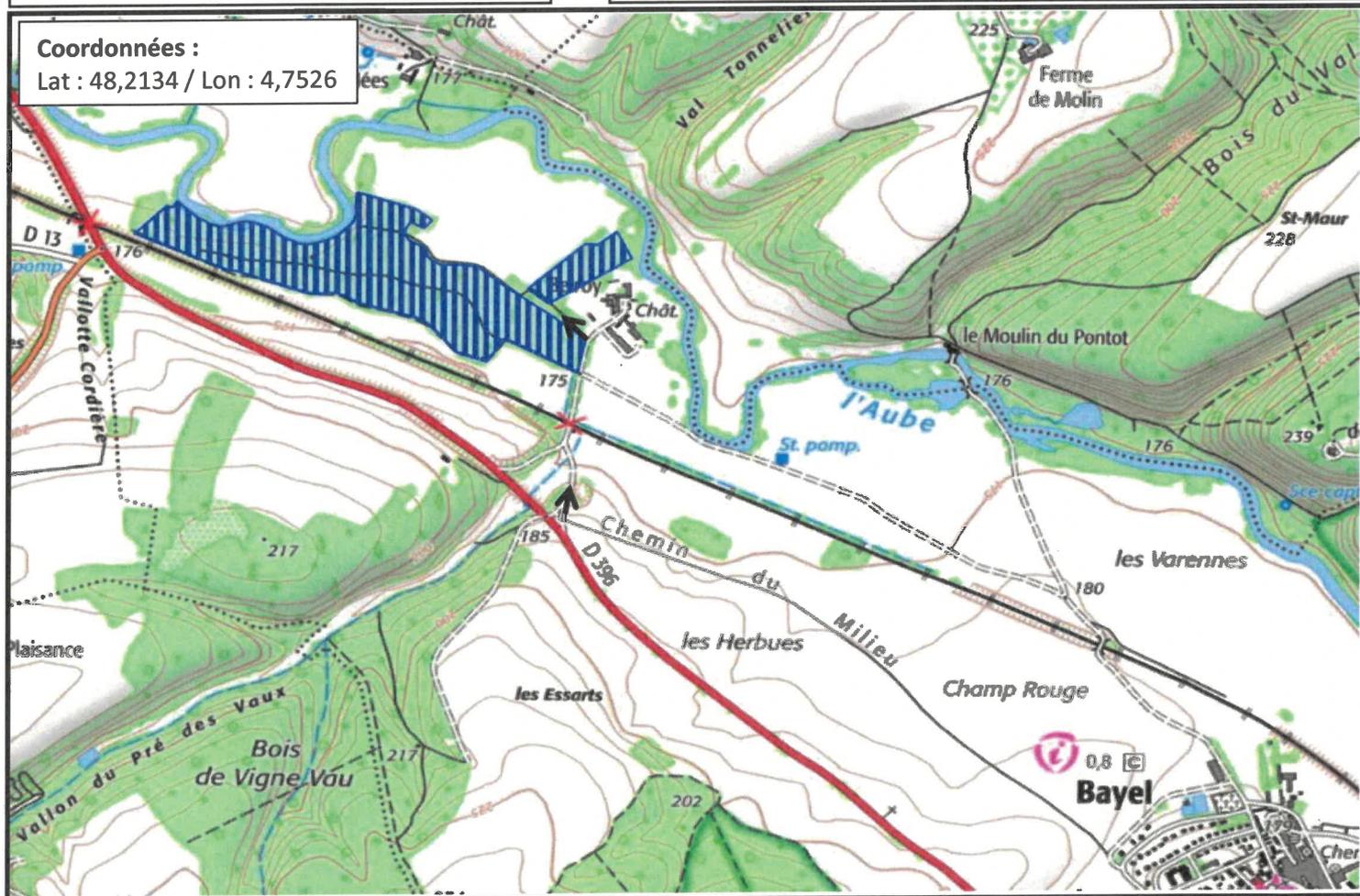
Soit 1 693 tiges pouvant cuber 460 M³ [BO (frêne diam. 40 et plus)] + 1 097 M³ [BI (frêne diam. 35 et moins, secs, érables et houppiers)] soit un total de 1 557 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

Coordonnées :

Lat : 48,2134 / Lon : 4,7526

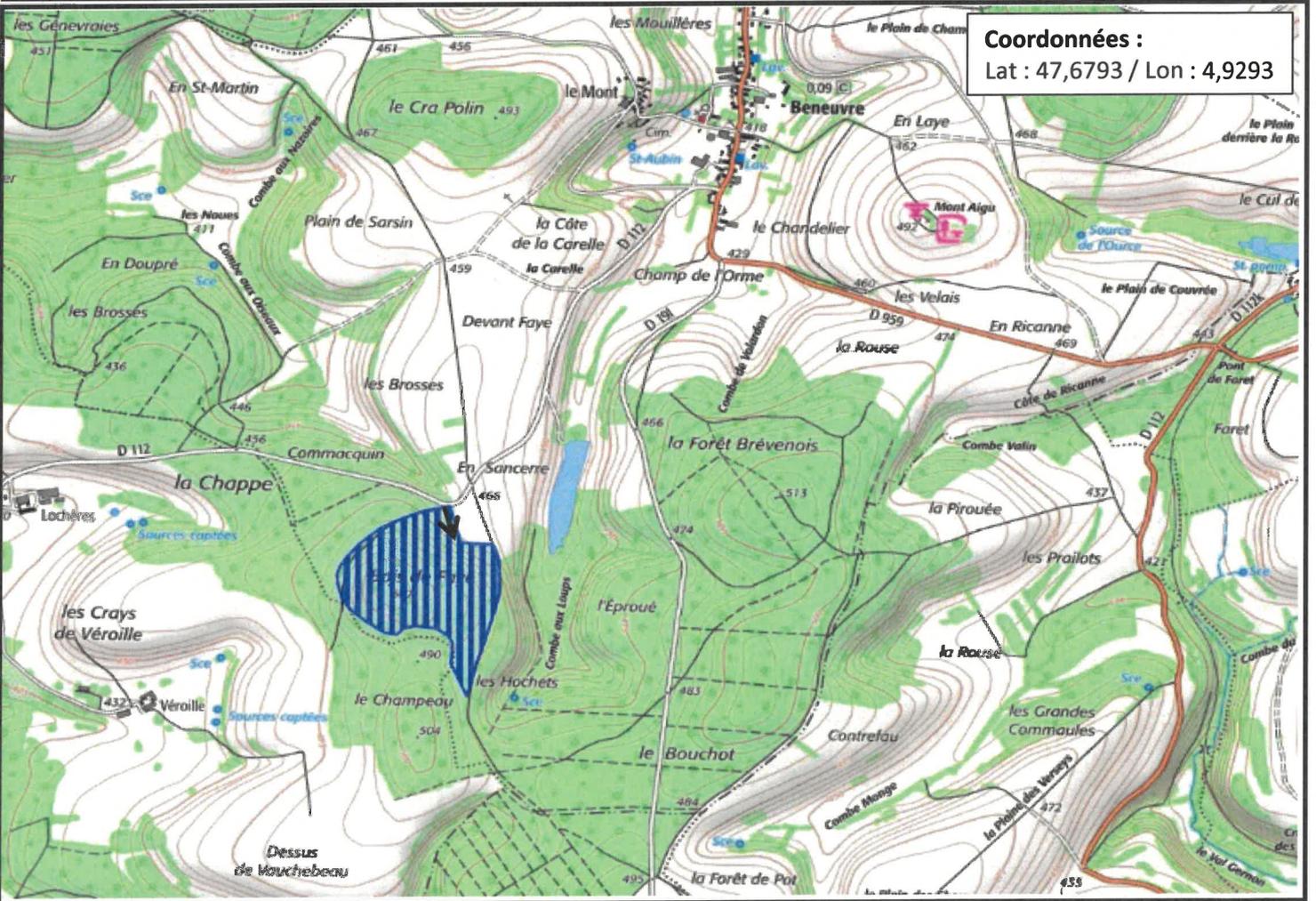


Signes distinctifs :	Bois martelés ou marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont à exploiter et évacuer.	article 6	
		Lot PEFC N°10-21-11/2046	
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Respect	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur LANDEL Michel	
		Commune : Beneuvre (21)	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants.	Lieu-dit : Bois de Faye	
		Parcelles : 10-11-12-13-15p	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe urgente	Surface : 22 Hectares	
		Type de coupe : Extraction	
TVA : 20%	Charges : néant	Visite libre	
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre		9	29	63	50	36	43	45	45	35	25	9	8			397	357,805
Hêtre déclassé			2	1	8	10	16	4	6	5	5	3				60	56,006
Chêne déclassé		9	27	35	7	7	9		1	1						96	32,463
Bois durs	9	29	44	17	14	5	2	1								121	28,614
Total	9	47	102	116	79	58	70	50	52	41	30	12	8	0	0	674	474,9

Soit 674 tiges pouvant cuber 300 M³ (BO) + 175 M³ (BI) + 325 M³ (Houppiers) soit un total de 800 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

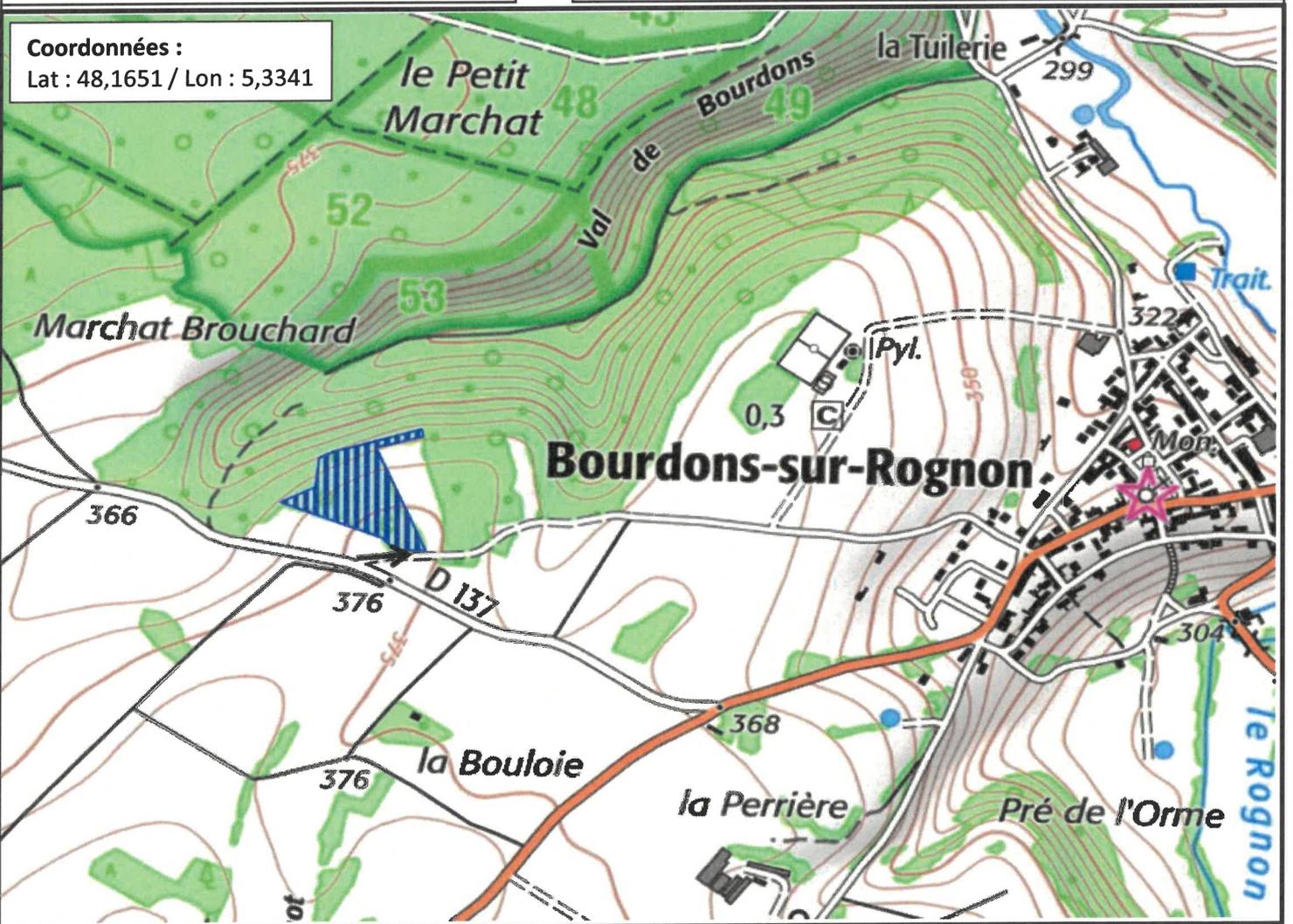


Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 7
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Respect des réserves et des zones de régénération.	Lot apporté à CPF 52 par les Consorts VAUTRIN
Conditions de débardage :	Par temps sec. Stockage en bordure des champs appartenant aux propriétaires.	Commune : Bourdons-sur-Rognon Lieu-dit : Buisson Brulé Parcelles : ZT 7 à 10p Surface : 2 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre							1		6	5	9	2	6	1	3	33	67,075
Frêne					1	4	5	3	2							15	15,282
Chêne								1								1	1,293
Total	0	0	0	0	1	4	6	4	8	5	9	2	6	1	3	49	83,7

Soit 49 tiges pouvant cuber 84 M³ (BO) + 101 M³ (Houppiers) soit un total de 185 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



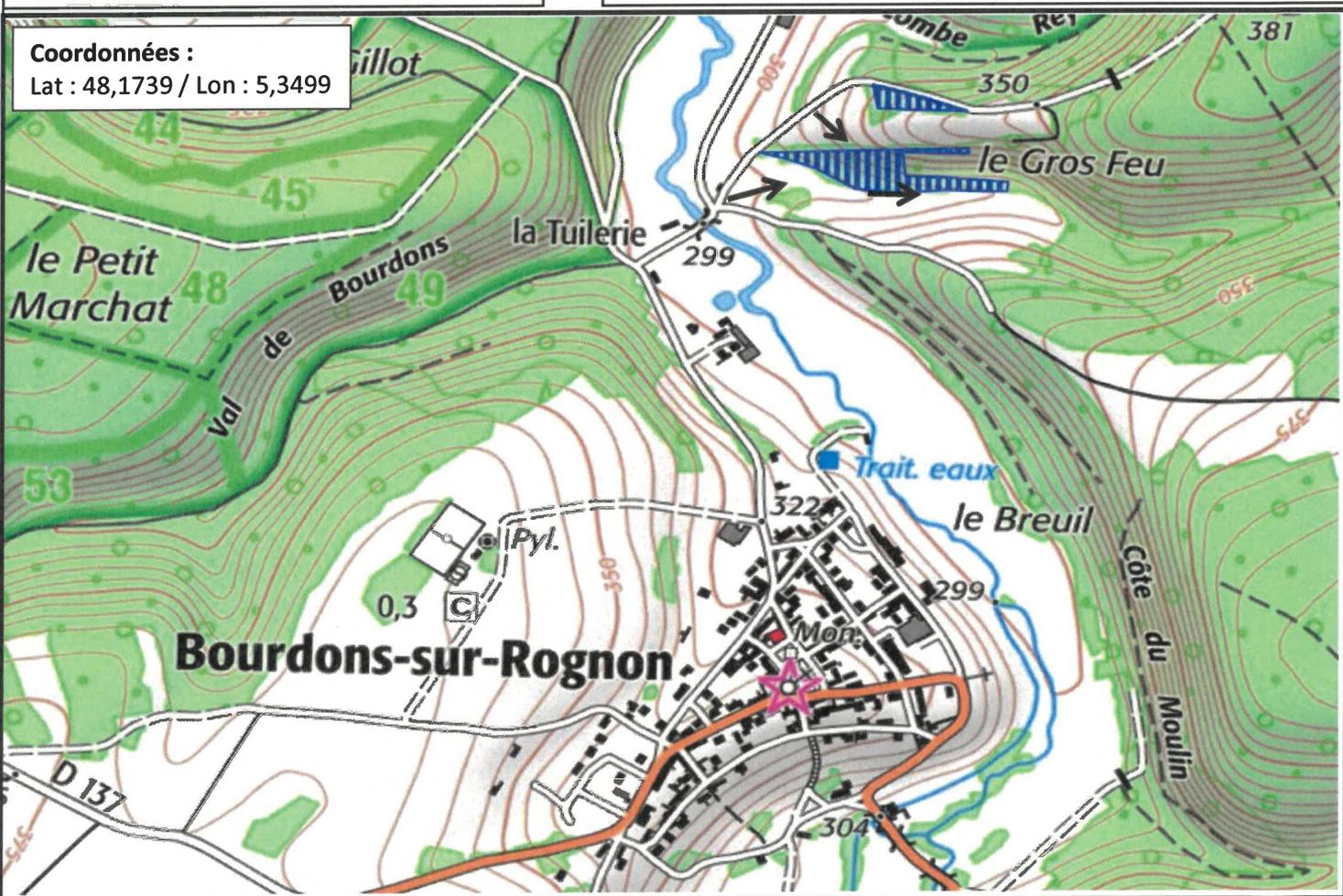
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge ou orange. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont à exploiter et évacuer.	article 8
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VAUTRIN François
Conditions de débardage :	Les clotûres seront démontées par le propriétaire. Débardage par temps sec par les pâtures appartenant au propriétaire. Prévenir le propriétaire au 06-47-92-83-96.	Commune : Bourdons-sur-Rognon Lieu-dit : Le Val de Vitay Parcelles : ZW 4p-6p-7p Surface : 2 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés entre le 01/11/2025 et le 15/04/2026	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir	1	13	29	41	53	63	37	24	13	3						277	214,500
Epicéa	46	88	78	67	46	24	8	3	3	1	1					365	133,430
Pin sylvestre		9	6	13	11	9	3	1								52	25,025
Epicéa sec			7	6	3	2	1	1	2	1						23	15,670
Pin sec				3	3	2										8	3,614
Total	47	110	120	130	116	100	49	29	18	5	1	0	0	0	0	725	392,2

Soit 725 tiges pouvant cuber 392 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



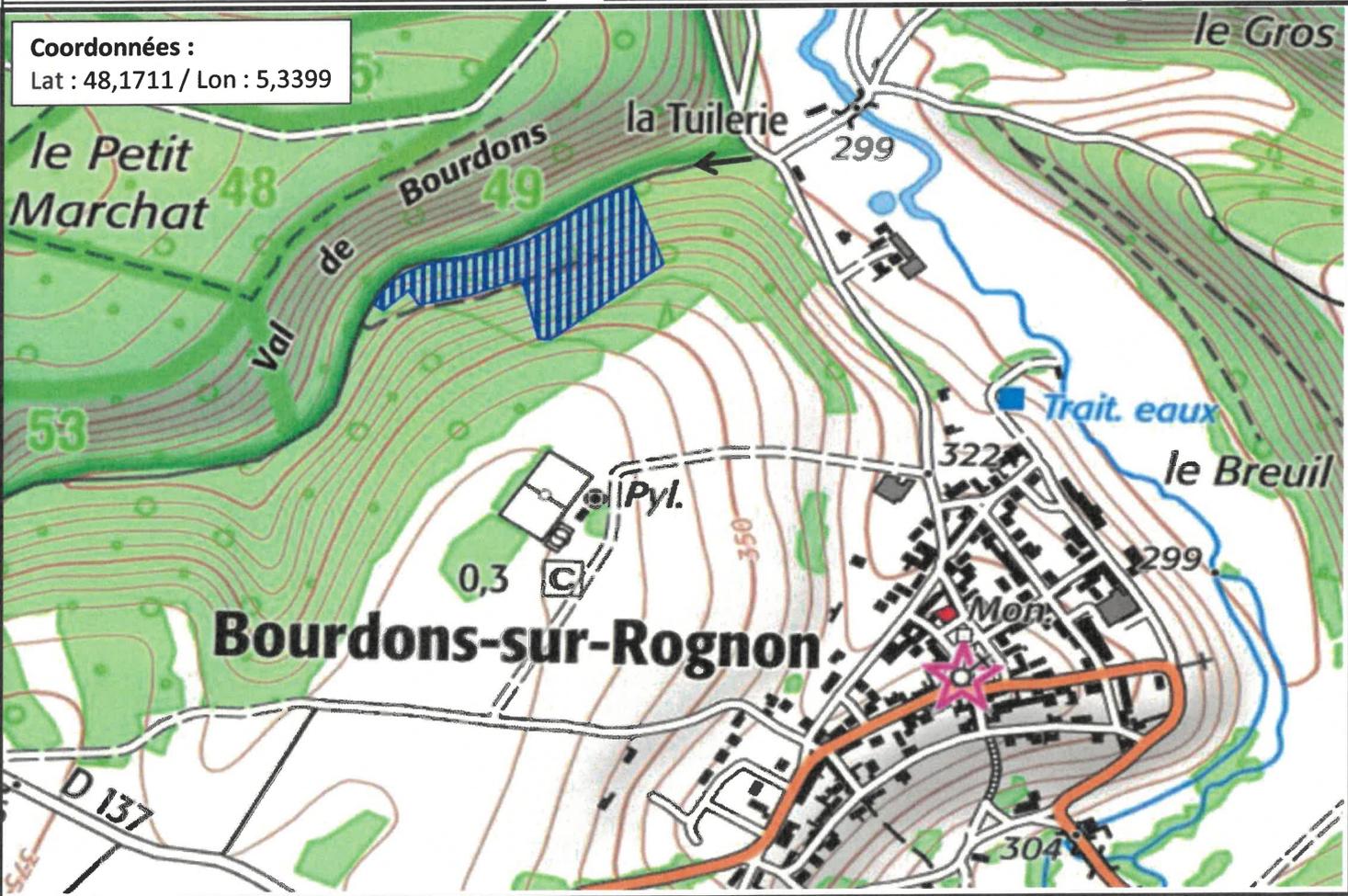
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture orange. Les secs, marqués de zéros, sont à exploiter et évacuer.	article 9
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VAUTRIN Luc
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Commune : Bourdons-sur-Rognon Lieu-dit : La Becassière Parcelles : ZT 43-45 Surface : 3 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa	19	31	24	12	13	5	8	8	7	3						130	81,026
Epicéa sec		4	7	5	7	6	3	4	1	1						38	28,458
Pin sylvestre						1	6	7	6	1						21	33,084
Pin noir									2							2	3,963
Pin sec			1				1									2	1,346
Total	19	35	32	17	20	12	18	19	16	5	0	0	0	0	0	193	147,9

Soit 193 tiges pouvant cuber 148 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



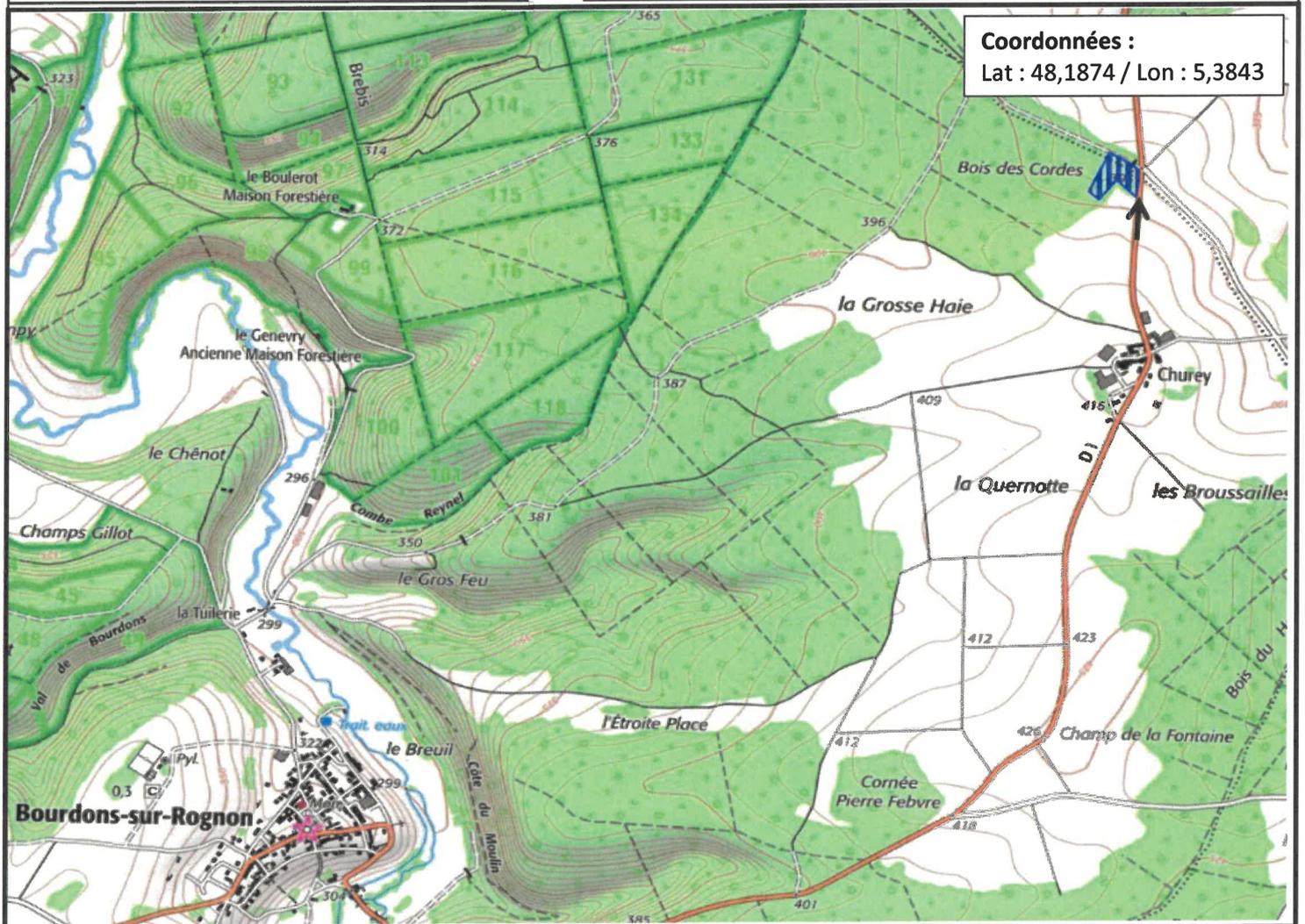
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 10
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect de réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur MONSSU Gilles
Conditions de débardage :	Par temps sec. Parcelle bord de route forestière.	Commune : Bourdons-sur-Rognon Lieu-dit : Ferme de Churey Parcelles : C 8 - ZC 84 Surface : 1,5 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Hêtre							2	2	4	2			5	4		
Frêne					2	1	1		2	1						7	6,077
Total	0	0	0	0	2	1	3	2	6	3	0	0	5	4	1	27	46,7

Soit 27 tiges pouvant cuber 47 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

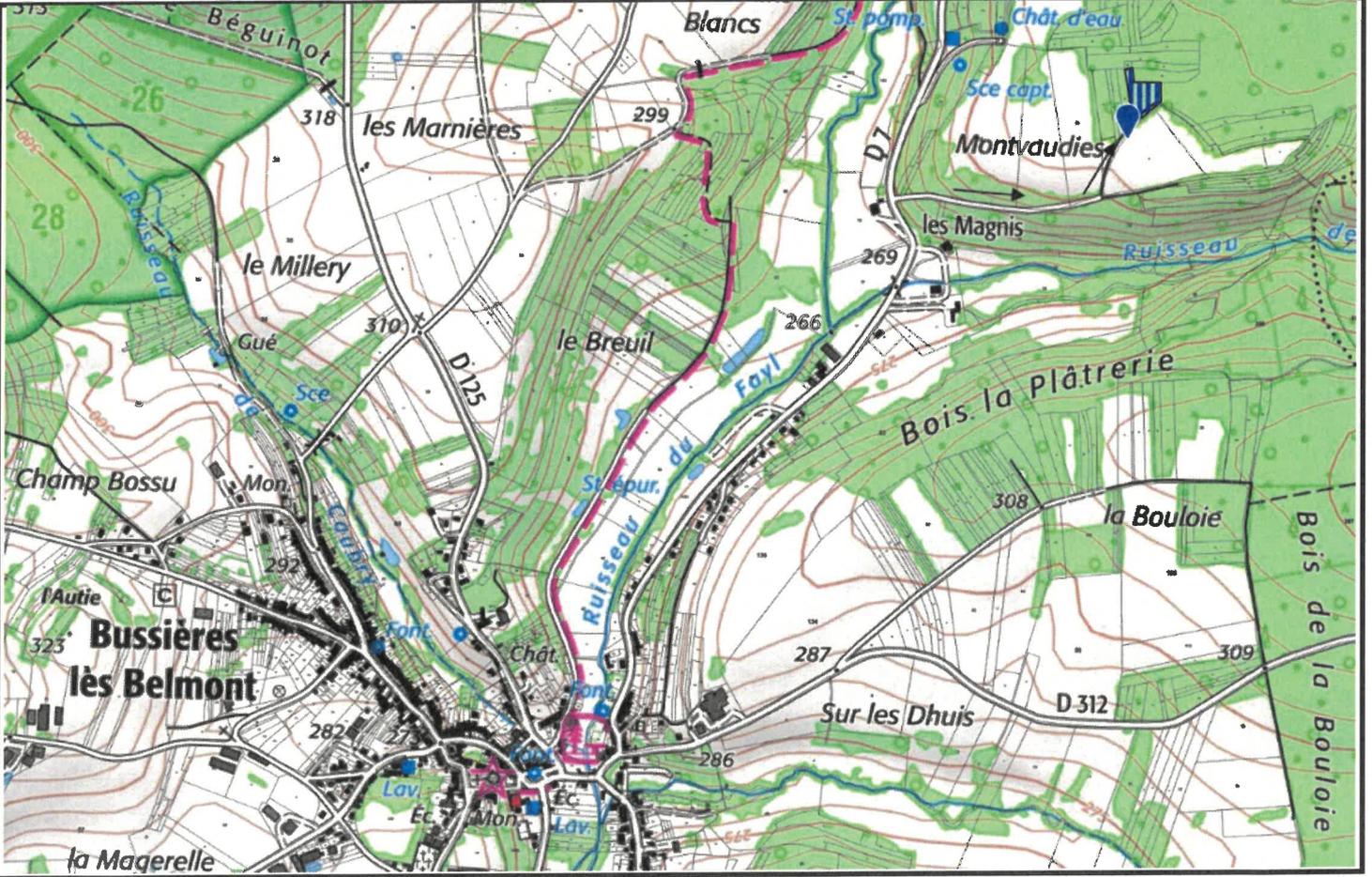
offres:



Signes distinctifs :	traits à la peinture orange	Article 11
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires Abattage dirigé sur la parcelle concernée Câblage si nécessaire Les chênes en bordure de parcelle sont réservés	Lot apporté à CPF 52 par l'indivision PERRIN Commune : BUSSIERES les Belmont Lieu-dit : devant la claire Parcelle : C 90 Surface : 0,53 Ha Type de coupe : extraction Point GPS 47,758911/5,568991
Conditions de débardage :	Débardage par temps sec	Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
Place de stockage :	en bordure de chemin rural	
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2026 - coupe urgente	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume bo + bi M ³
Essence																		
Peuplier			1			1	6	10	12	13	2	2					47	97,149
Bois Blancs	3		5	3	10	7	1		1								30	17,752
Bois Durs	9	7	7	3	3	1	1										31	6,308
Acacia	2	2		3	1	1		1									10	4,239
Epicéa									1								1	1,396
Sec										1							1	2,694
Total	14	9	13	9	14	10	8	11	14	14	2	2	0	0	0	0	120	129,538
Soit 120 tiges pouvant cuber 130 m3 BO + BI																		

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs : traits à la peinture rouge - réserves en bleu

Article 12

Conditions d'exploitation : **Taillis et recrû ligneux obligatoire en bois**
- 2/3 supérieur marque à la peinture bleue des tiges à réserver

- 1/3 inférieur marque des abandons à la peinture rouge
Conditions de débardage : Débardage uniquement par temps sec après récolte sur la parcelle appartenant au propriétaire

Place de stockage : sur la parcelle le long du CD
avec remise en état à la fin des travaux

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2025 - coupe urgente

TVA : 10%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Madame GEOFFROY MULLER

Commune : buxières les clefmont

Lieu-dit : les grandes cotes

Parcelle : ZI 8p

Surface : 3,80 Ha

Type de coupe : extraction
de bois énergie

Point GPS

48,083881/5,456269

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Vente à l'unité de produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé 350 tonnes

Essences principales : charme, érable champêtre sous étage de noisetier et aubépine

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



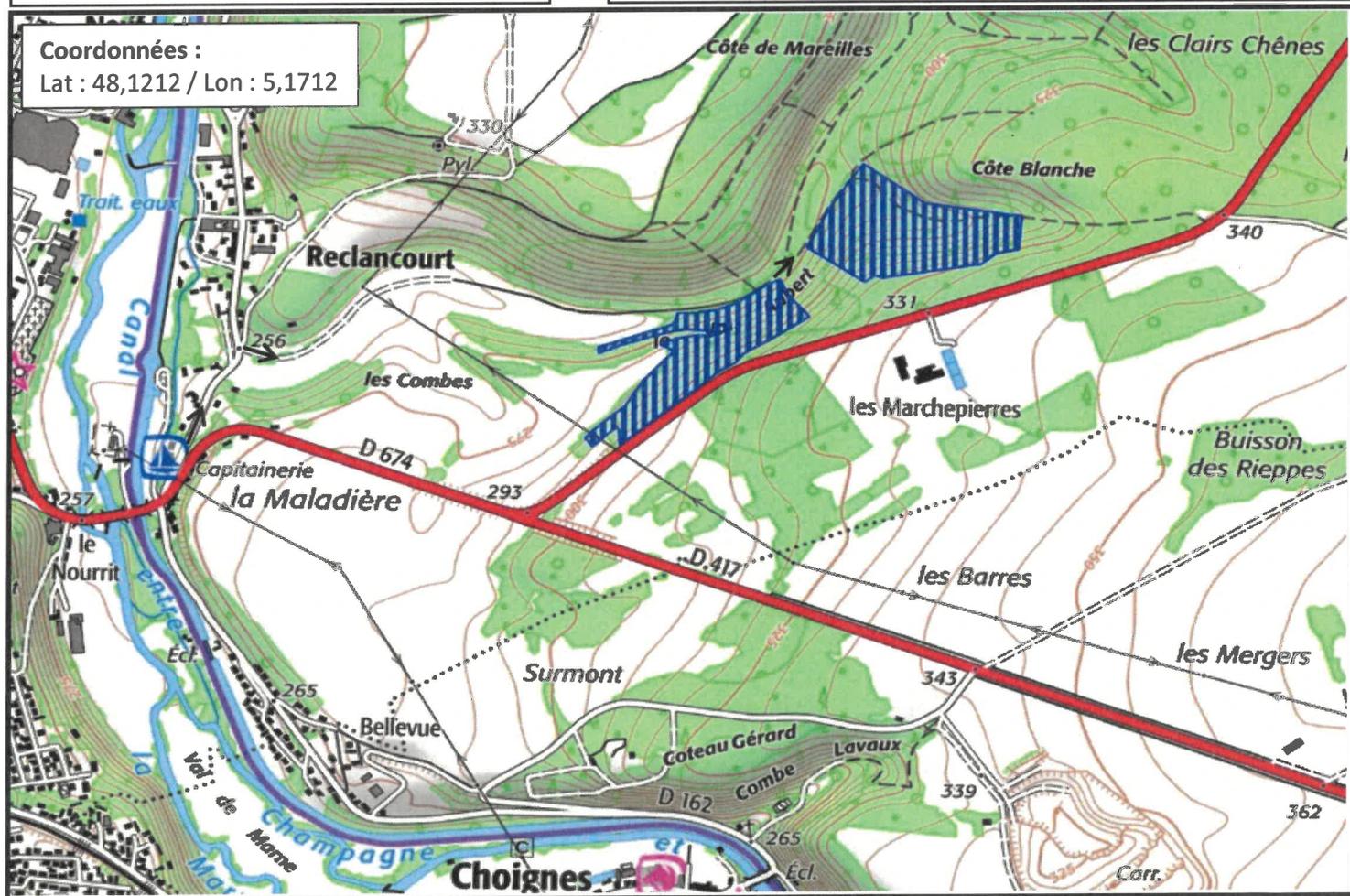
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs font partie de la vente et sont à exploiter et évacuer.	article 13
Conditions d'exploitation :	Feuillus et résineux non marqués réservés.	
Conditions de débardage :	Par cloisonnements existants. Place de stockage existante le long de la route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHALMET Anatole Commune : Chaumont Lieu-dit : Le Val Aubert Parcelles : Diverses Surface : 13 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa		6	25	50	17	12	21	12	7	6		3	1			160	134,1
Pin sylvestre			3	1	7	22	12	3	3	1						52	51,7
Pin noir			1	1	3	4	6	5	6	1	2	1				30	41,7
Sapin pectiné		1	1	10	7	3										22	11,6
Epicéa sec						2	1		1							4	4,8
Total	0	7	30	62	34	43	40	20	17	8	2	4	1	0	0	268	243,9

Soit 268 tiges pouvant cuber 244 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



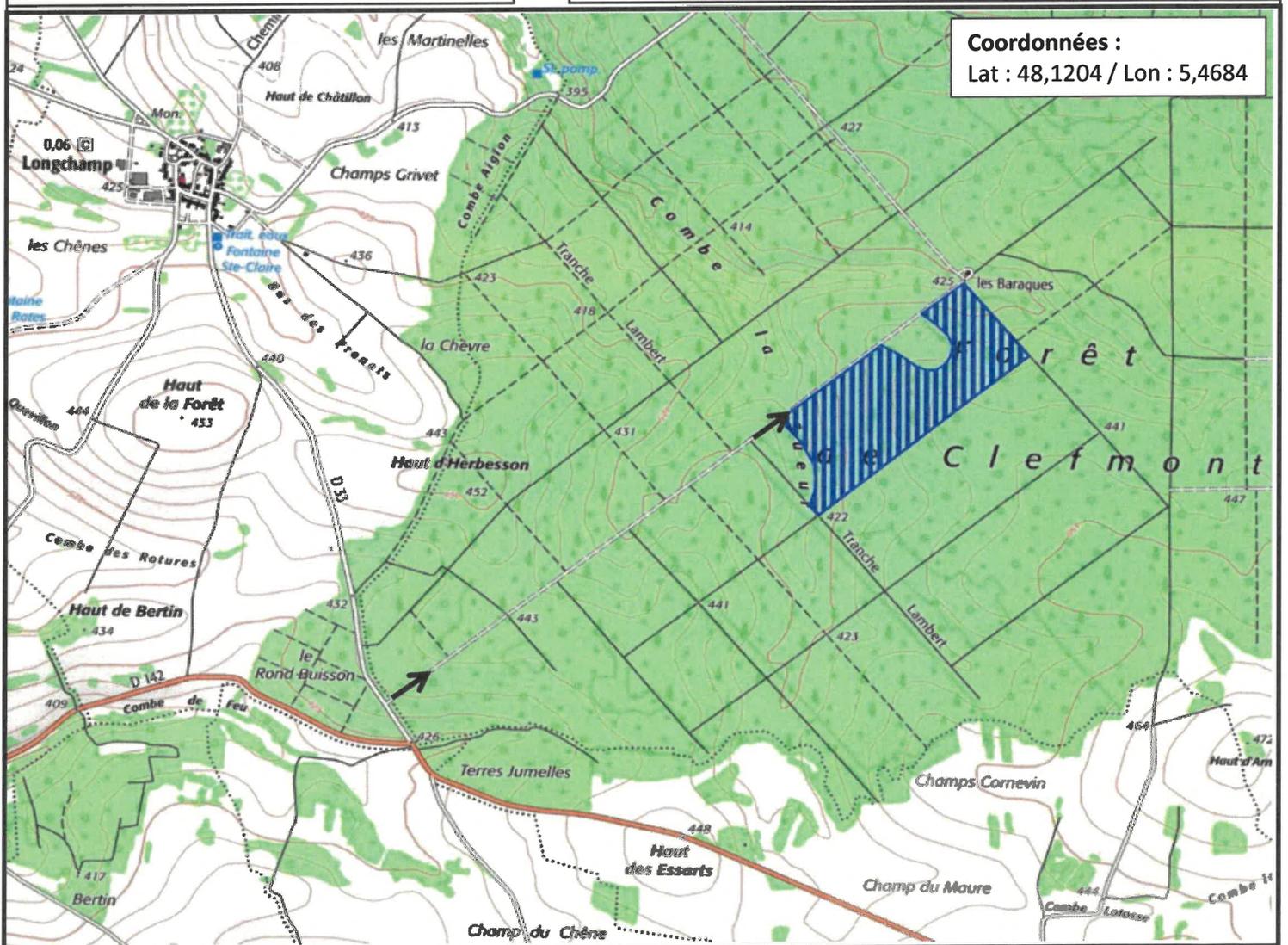
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge ou orange.	article 14
Conditions d'exploitation :	Prévente des bois sur pied. Exploitation à la charge du propriétaire. Merci de préciser vos découpes sur votre offre.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur OTT Vincent
Conditions de débardage :	L'exploitation se fera par temps sec, par cloisonnements et chemins existants.	Commune : Clefmont Lieu-dit : Forêt de Clefmont Parcelle : 4
Délais d'exploitation et de vidange:	Mise à disposition des bois avant le 31/10/2025 en fonction des conditions météorologiques et de la demande de l'acheteur.	Surface : 25 Hectares Type de coupe : Eclaircie sélective et sanitaire
TVA : 20%		Visite libre
Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas		59	93	140	154	157	152	144	64	38	13	1				1015	1155,536
Douglas sec		7	9	4	13	23	46	38	23	6						169	228,233
Total	0	66	102	144	167	180	198	182	87	44	13	1	0	0	0	1184	1383,8

Soit 1 184 tiges pouvant cuber 1 384 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



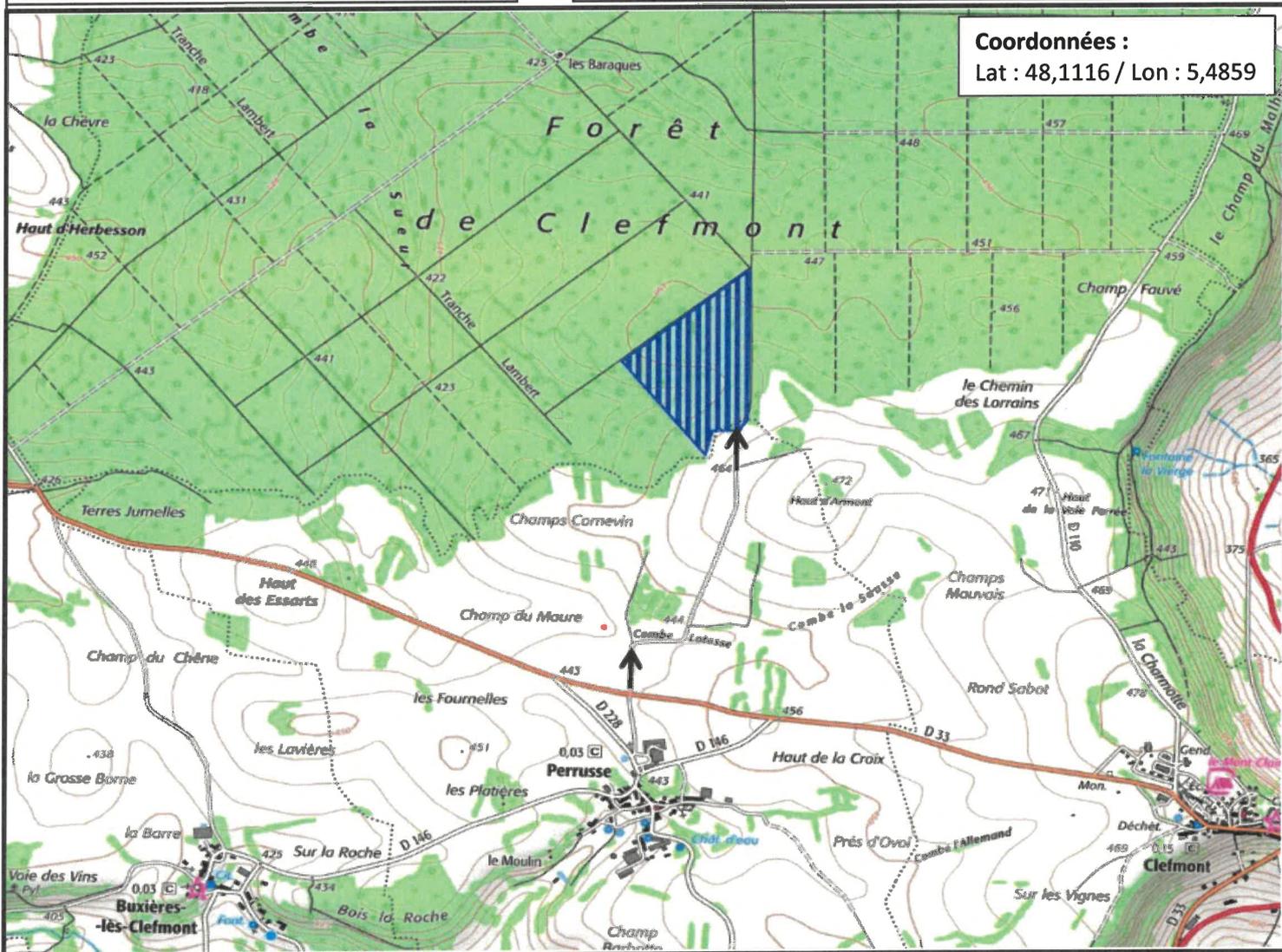
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge ou orange.	article 15
Conditions d'exploitation :	Prévente des bois sur pied. Exploitation à la charge du propriétaire. Merci de préciser vos découpes sur votre offre.	
Conditions de débardage :	L'exploitation se fera par temps sec, par cloisonnements et chemins existants.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur OTT Vincent Commune : Clefmont Lieu-dit : Forêt de Clefmont Parcelle : 1 Surface : 20 Hectares Type de coupe : Eclaircie sélective et sanitaire
Délais d'exploitation et de vidange:	Mise à disposition des bois avant le 31/10/2025 en fonction des conditions météorologiques et de la demande de l'acheteur.	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas	1	15	39	66	101	123	123	105	70	25	14	3				685	899,356
Douglas sec		3	3	4	7	35	49	43	21	7						172	243,504
Total	1	18	42	70	108	158	172	148	91	32	14	3	0	0	0	857	1142,9

Soit 857 tiges pouvant cuber 1 143 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : traits à la peinture orange

Article 16

lot PEFC N°10-21-11/1661

Conditions Houppiers obligatoires
d'exploitation :

Exploitation depuis les anciens andains avec 6 lignes, prévoir bucheronage manuel si nécessaire au centre. Les secs et les bois blancs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur les passages.

Respect du grillage au nord et des réserves.

Conditions de Débardage par temps sec sur sol portant
débardage :

Place de stockage : aménagée entre les deux parcelles

Délais d'exploitation et de vidange : **fixés au 30/09/2026 - coupe à délai impératif**

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision
LECLERCQ

Commune : CLEFMONT

Lieu-dit : forêt de clefmont

Parcelles : 2 et 3p

Surface : 10,70 Ha

Type de coupe : éclaircie sélective

Point GPS

48,137536/5,460543

**Pour la visite s'adresser au technicien
pour ouverture de la barrière**

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

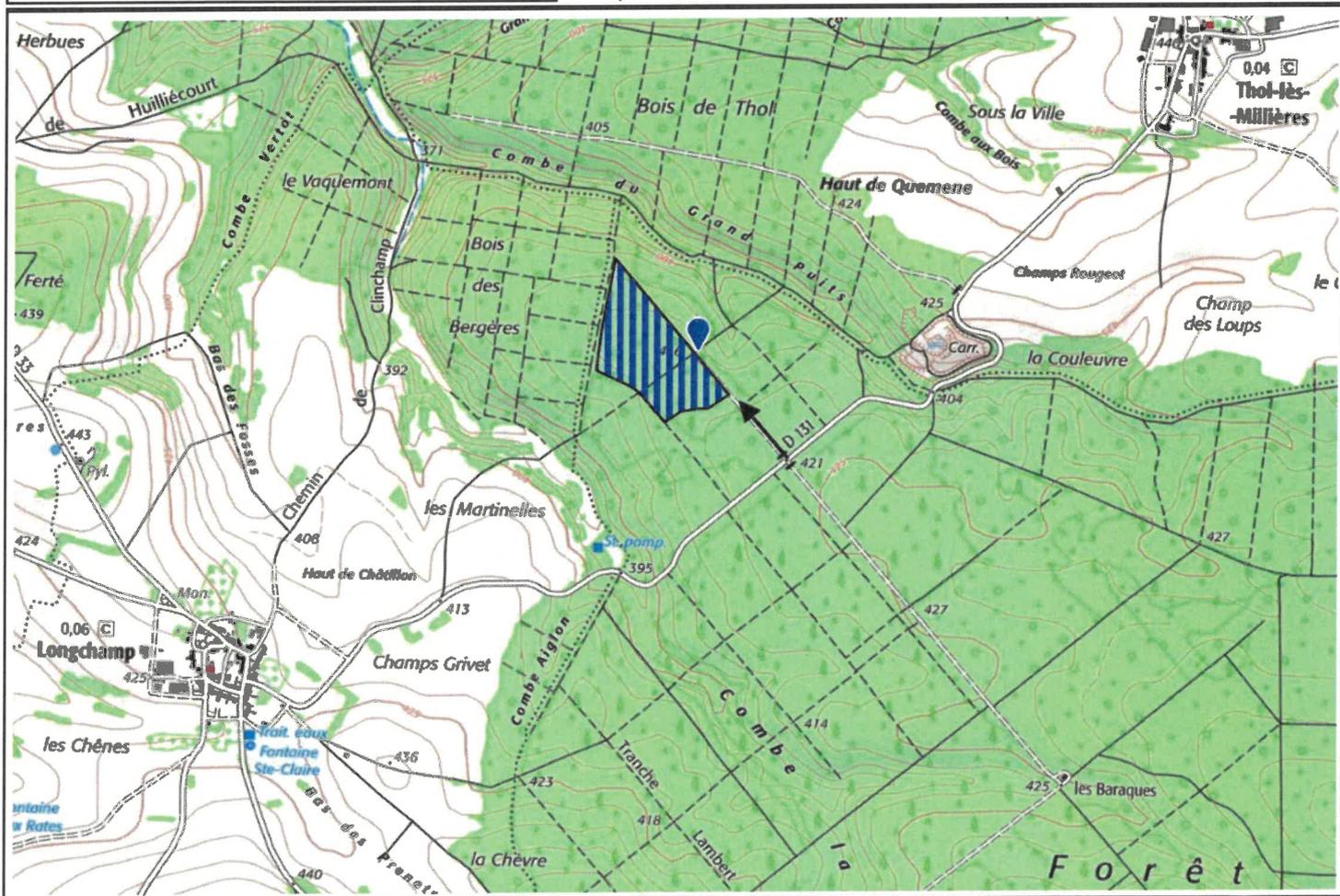
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Douglas	562	314	237	145	26	1											1285	195,186
Epicéa	14	6	4														24	1,439
Bois blancs	157	35															192	6,356
Sec	25	35	18	6													84	8,816
Total	758	390	259	151	26	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1585	211,797

Soit 1585 tiges pouvant cuber 212 m3 BO + BI

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



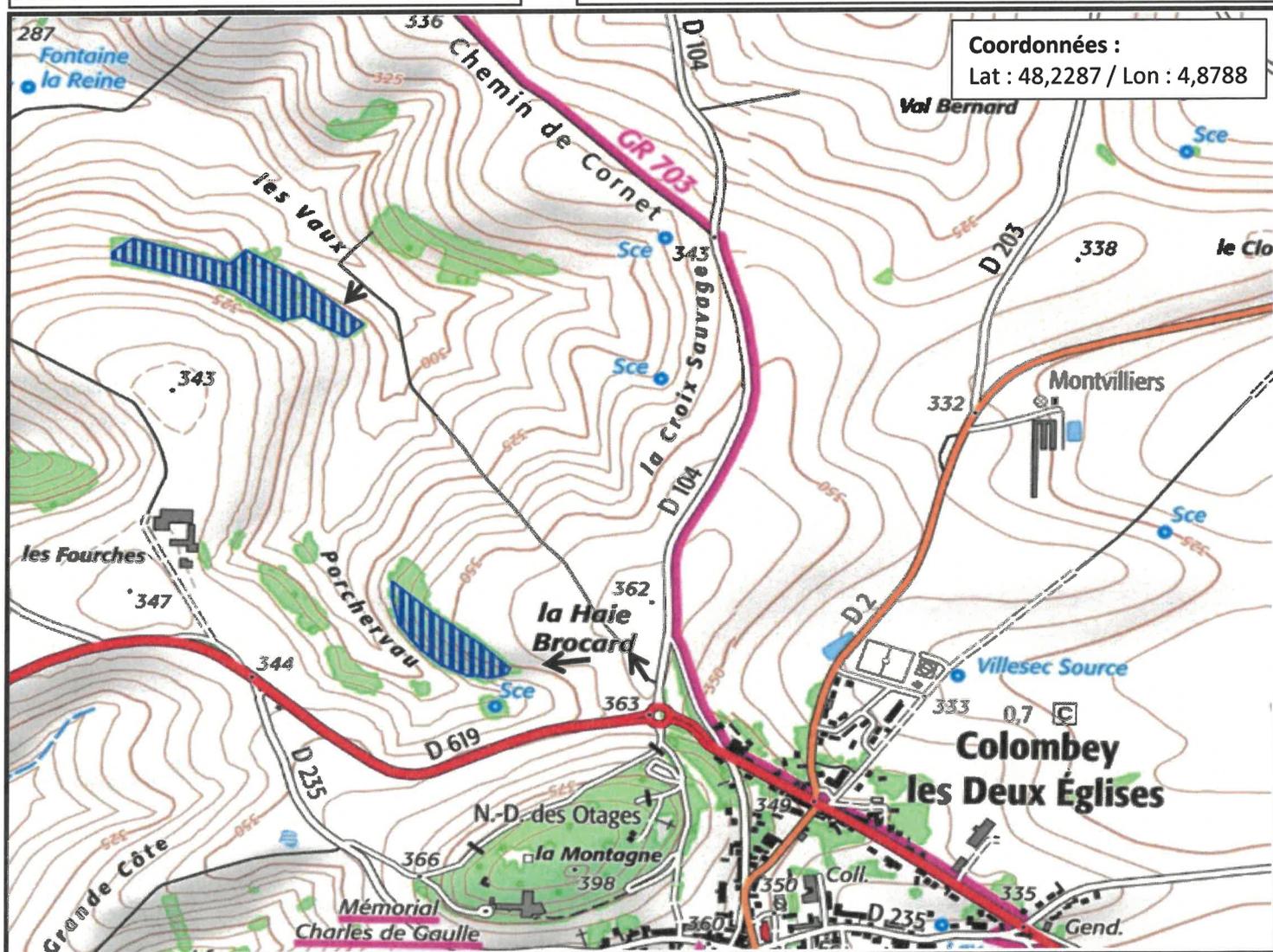
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture bleue longue durée. Les secs, non cubés, font partie de la vente et sont à exploiter et évacuer.	article 17
Conditions d'exploitation :	Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par Madame & Monsieur CONSIGNY
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Sortie par champs appartenant aux propriétaires.	Commune : Colombey-les-deux-Eglises Lieu-dit : Val Fricot - Portcheveau Parcelles : 018 YA 10 - ZA 9 Surface : 6 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: GORET Marius - 07-50-46-22-87
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir		6	28	37	60	34	45	38	14	12	5	3				282	232,792
Pin sylvestre		2	2	7	7	9	4	11	2							44	37,008
Total	0	8	30	44	67	43	49	49	16	12	5	3	0	0	0	326	269,8

Soit 326 tiges pouvant cuber 270 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

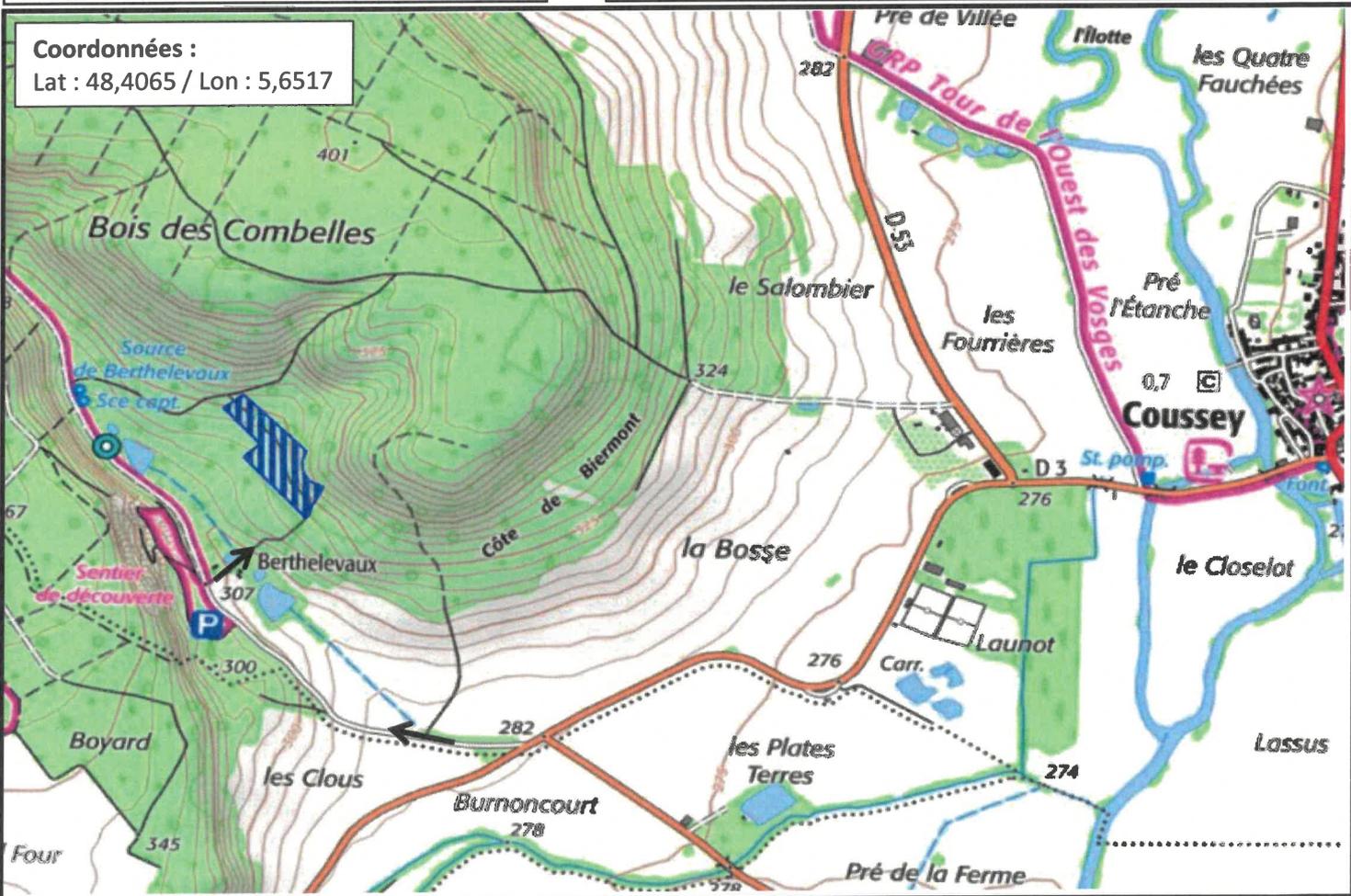


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 18
		Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin
		Commune : Coussey (88)
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants.	Lieu-dit : Berthelevaux
		Parcelles: A 81-90
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Surface : 2,5 Hectares
		Type de coupe : Extraction
		Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Sapin pectiné				1	2	1	5		1	2	1	1	2	1	1	18	44,0
Douglas				1	1	2	3	4	6	3	1					21	40,0
Mélèze				3	1											4	2,0
Pin sylvestre				3	1											4	2,0
Pin noir								1								1	1,5
Total	0	0	0	8	5	3	8	5	7	5	2	1	2	1	1	48	89,5

Soit 48 tiges pouvant cuber 90 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : traits à la peinture rouge

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires - Taillis réservé
 Strict respect des réserves et semis
 Les secs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins.

Conditions de débardage : Débardage par temps sec par cloisonnements.
 Possibilité d'emprunter la route forestière avec état des lieux.

Place de stockage : sur les parcelles en bordure de route forestière ou CD

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/12/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Article 19

lot PEFC N°10-21-11/2252

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision HENRY

Commune : FOULAIN
 territoire de CRENAY

Lieu-dit : bois de la ratiere

Parcelles : 1 - 2 - 3 - 4p - 11p

Surface : 12 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS
 48,019369/5,108764

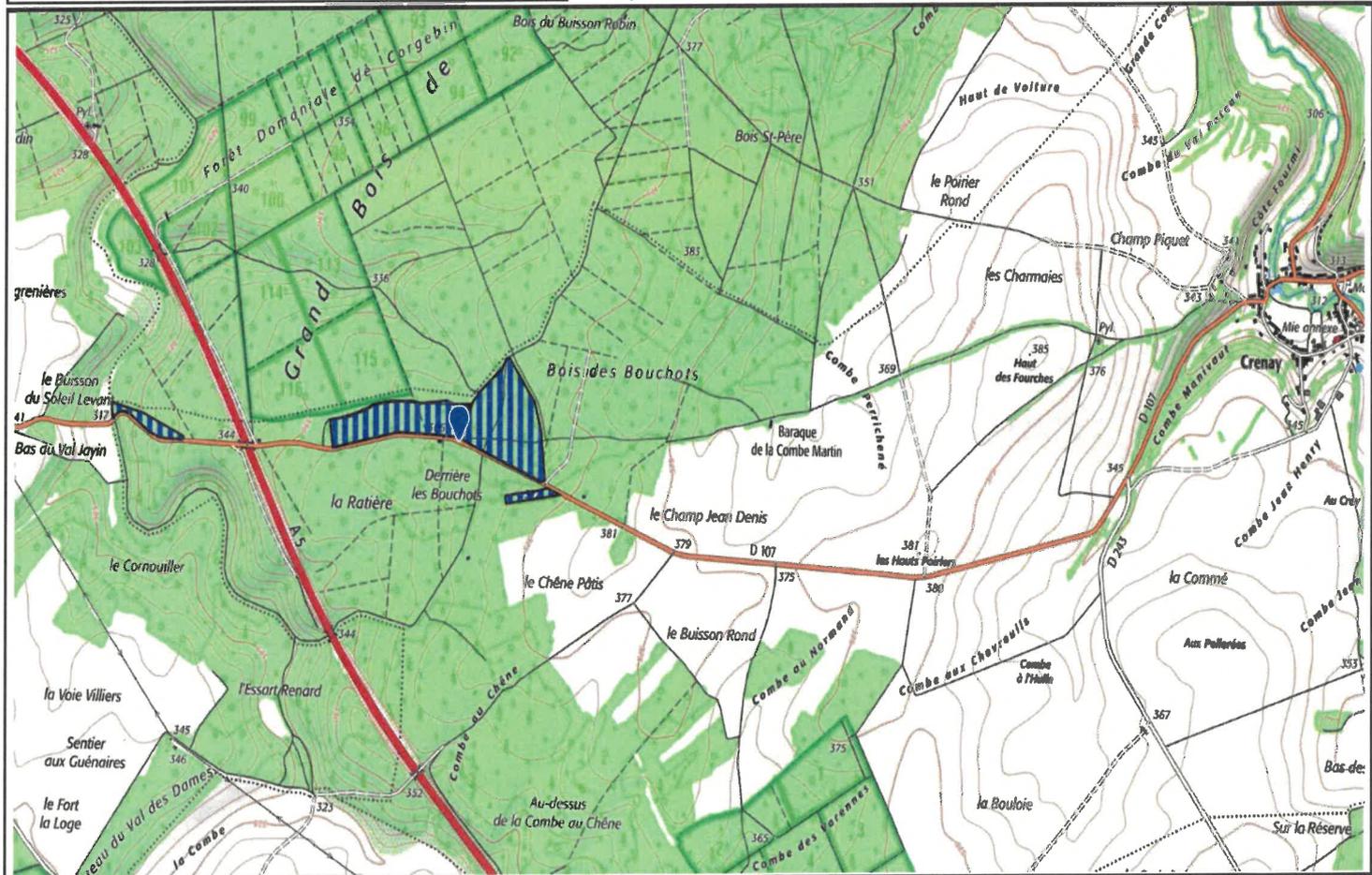
Responsable de la coupe :
 VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Pin sylvestre			18	37	91	101	81	70	40	20	14	2		1			475	526,894
Pin noir		1	2	2		6	4	4	6		1						26	29,640
Mélèze									1	1							2	4,606
Epicéa		4	10	10	9	6	6	1		1		1					48	26,179
Sec		1	15	34	45	19	15	5	3	1	1	1	1				141	98,156
Total	0	6	45	83	145	132	106	80	50	23	16	4	1	1	0	0	692	685,475

Soit 692 tiges pouvant cuber 685 m3 BO + BI

Prix de retrait :
 Prix de vente :

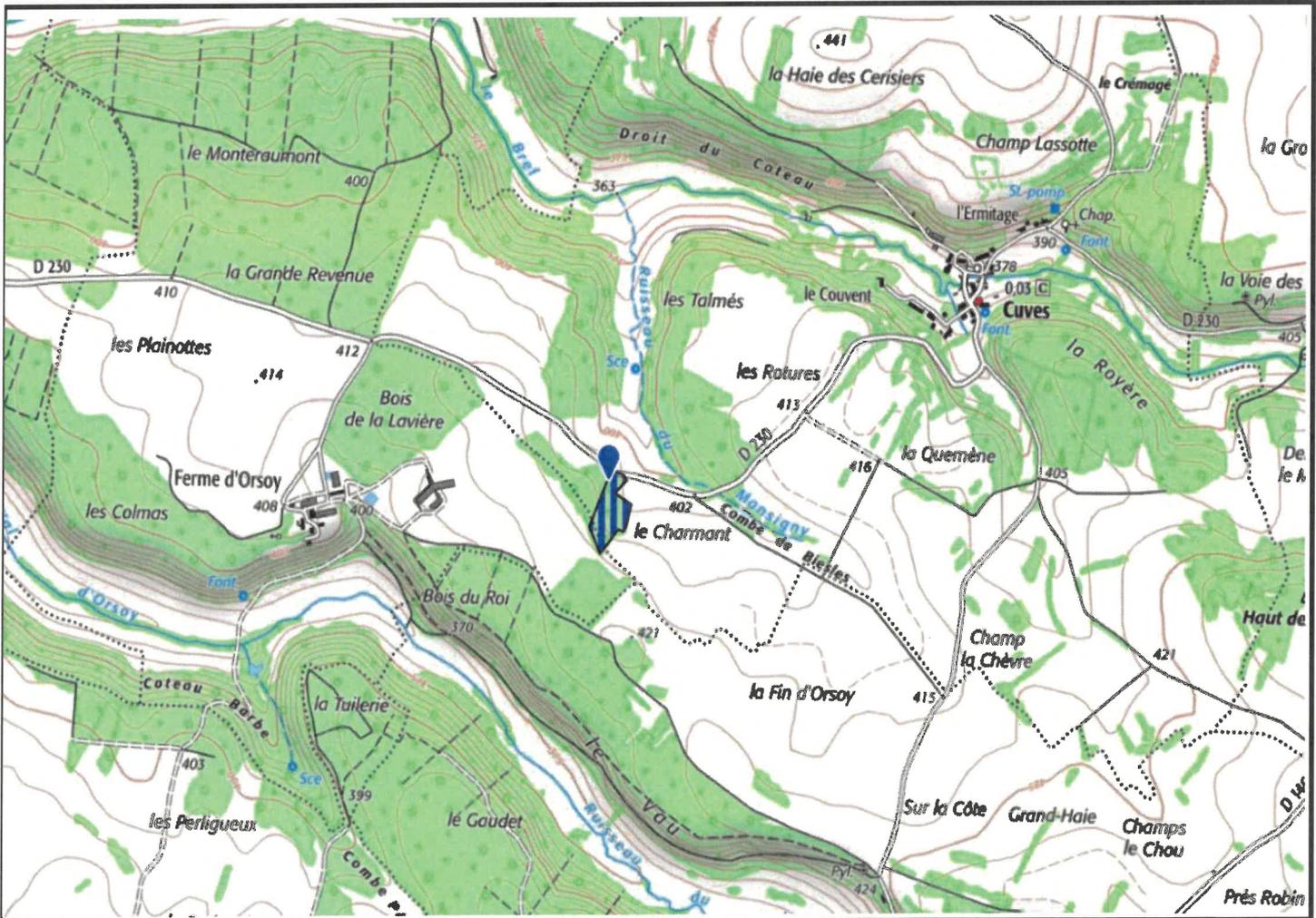
offres :



Signes distinctifs : flaches + peinture rouge		Article 20
Conditions d'exploitation :	Houppiers et Taillis réservés découpe diamètre 30 cm	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VACHERET Jean François Commune : CUVES Lieu-dit : les vieilles vendues Parcelle : ZE 21 Surface : 1,50 Ha Type de coupe : extraction Point GPS 48,089163/5,421520
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec	Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
Place de stockage :	le long du CD	
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/05/2026 - coupe urgente	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M ³
	Frêne						1	2		3		1		1				
Hêtre														1			1	3,015
Tilleul											1	1	1				3	8,872
Sycomore							1										1	0,780
Charme							3	1	2	3							9	10,904
Total	0	0	0	0	0	1	6	1	5	3	2	1	2	1	0	0	22	36,669
Soit 22 tiges pouvant cuber 37 m3																		

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



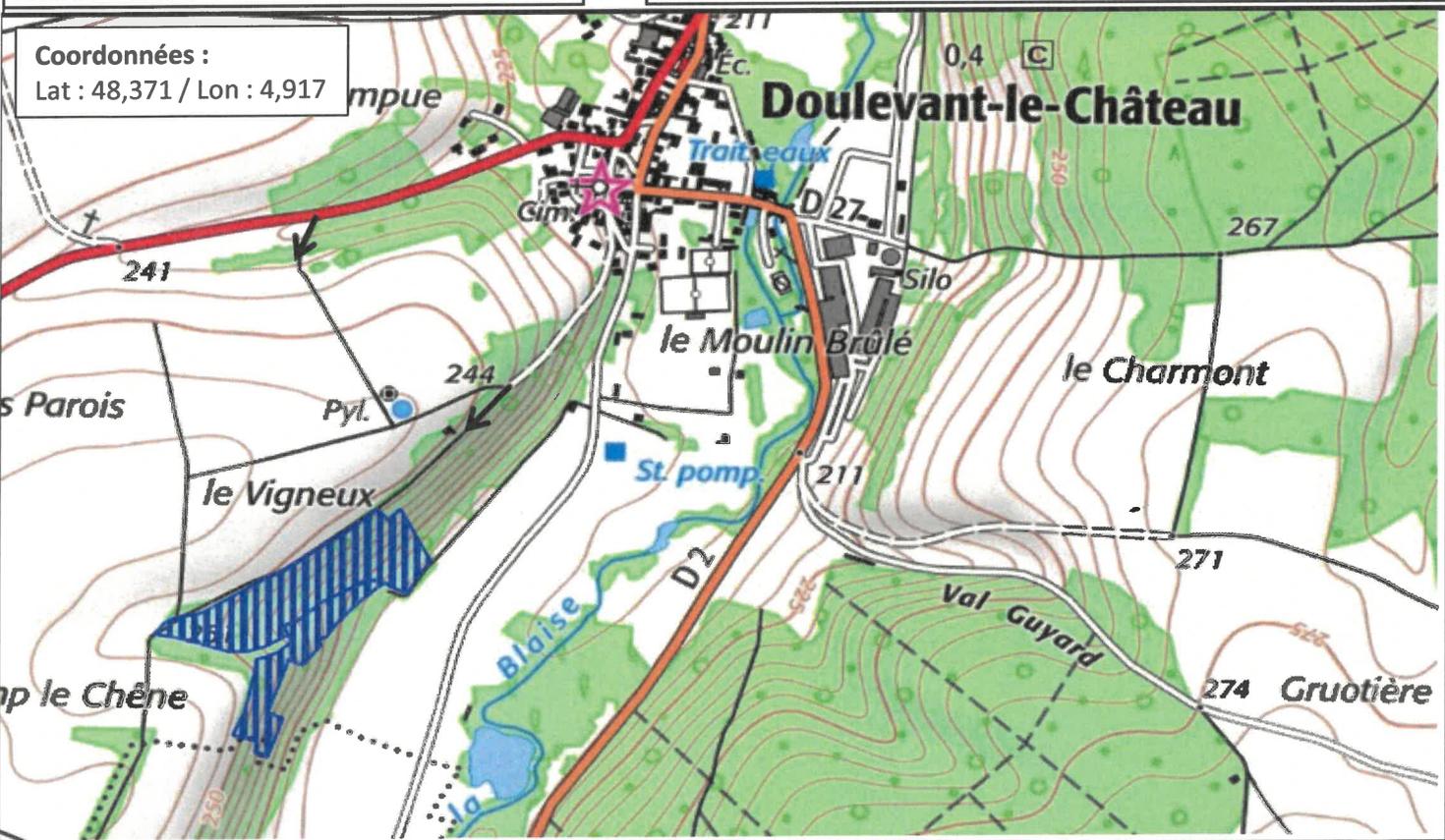
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 21
Conditions d'exploitation :	Par temps sec. Houppiers et taillis réservés.	Lot apporté à CPF 52 par Messieurs MIDDIONE & MARCHAND
Conditions de débardage :	Par chemins existants.	Commune : Doulevant-le-Château Lieu-dit : Revers du Vigneux Parcelles : D 122-123-125-126-127-189 Surface : 5,25 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2025 - Coupe urgente	Prévenir M. MIDDIONE au 06.08.70.13.07 pour ouvrir la barrière.
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	85	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne						1	2	3	3	2	1	1			1	14	24,1
Erable sycomore				1		2	4		1	2	1					11	15,0
Hêtre					1	3	11	6	7	6	5		1			40	52,0
Frêne				1	6	1	2	2								12	9,8
Tilleul						1						1	1			3	6,9
Hêtre déclassé														1		1	4,2
Pin noir	4	5	14	11	9	8	1	2	1			1				56	39,9
Pin sylvestre		4	9	8	1	1										23	11,1
Total	4	9	23	21	17	17	20	13	12	10	7	3	2	1	1	160	162,9

Soit 160 tiges pouvant cuber 163 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture rouge. Tous les châblis sont à évacuer.	article 22
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Feuillus non marqués réservés. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par les Fonderies de Brousseval
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Stockage en bordure de route, sur la parcelle ou le pré appartenant au propriétaire.	Commune : Doulevant-le-Petit Lieu-dit : Au Lia Parcelles : ZE 1-2 Surface : 4,5 hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange :	Fixés au 30/12/2025 - Coupe urgente	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-08
Charges :	néant	

Vente à l'Unité de Produit

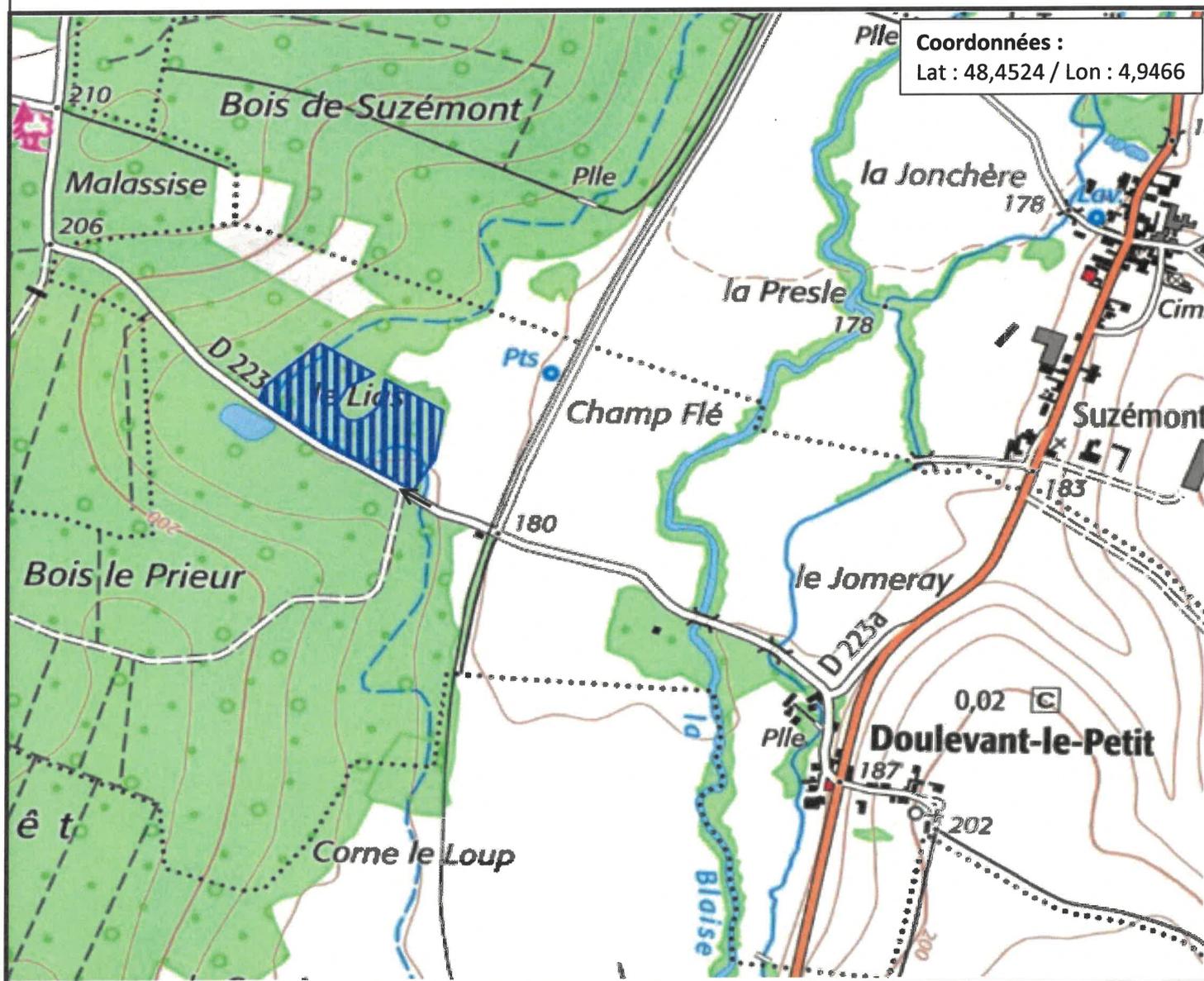
Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 300 Tonnes

Essences principales : frêne, bois blanc, acacia

Prix de retrait :

Prix de vente :

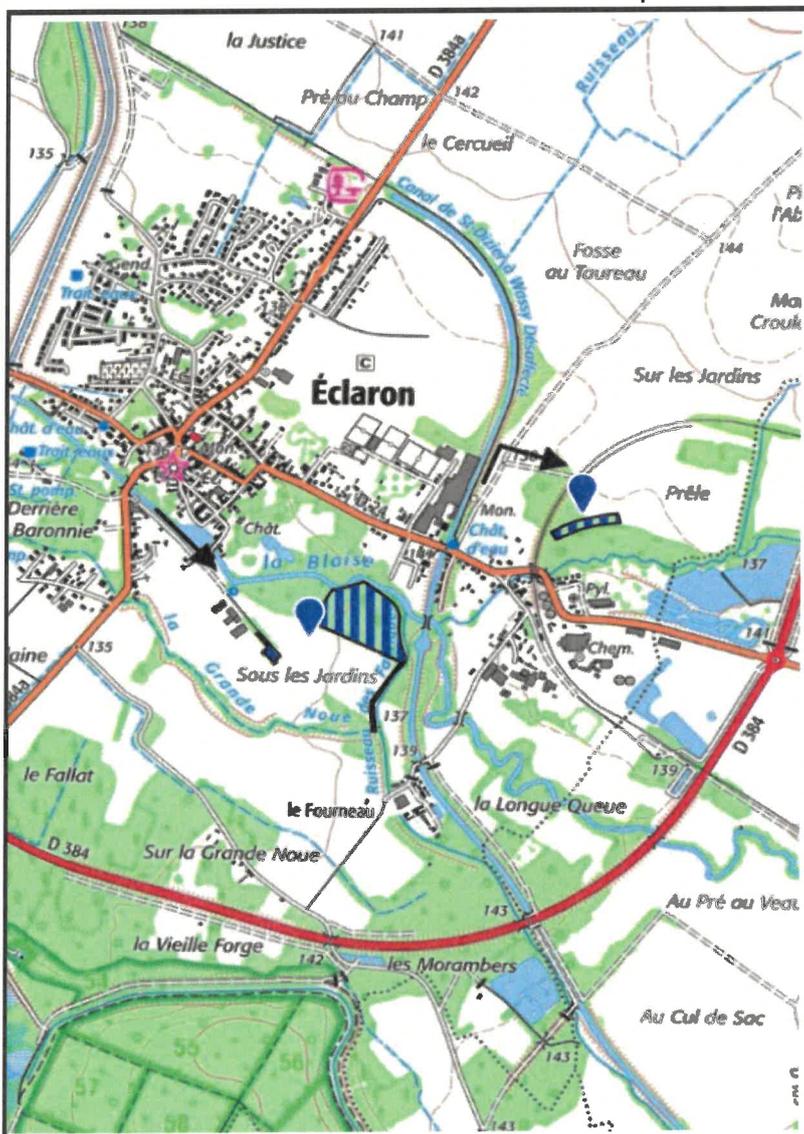
Offres:



Signes distinctifs :	limites de la coupe par deux traits à la peinture orange	Article 23
Conditions d'exploitation :	Taillis et recrû ligneux obligatoire en bois énergie Les peupliers sont réservés et devront être préservés Maintien de 10 mètres en bordure de la BLAISE	Lot apporté à CPF 52 par MARIN Jean-Yves Commune : Eclaron - Braucourt Lieu-dit : divers
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec après récolte sur la parcelle appartenant au propriétaire	Parcelles : B 409-410 C 324-602 XC 26 Surface : 5,50 Ha Type de coupe : bois énergie
Place de stockage :	sur les parcelles agricoles appartenant au propriétaire ou bord de chemin	Point GPS 48,585332/4,870736 48,588137/4,881483 48,536336/4,815753
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/10/2025 - coupe à délai impératif	Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
TVA :	10%	
Charges :	néant	

Vente à l'unité de produit
Soumission du prix à la tonne. Volume estimé 300 tonnes
Essences principales : charme, bois blancs, sous étage de noisetier et aubépine

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



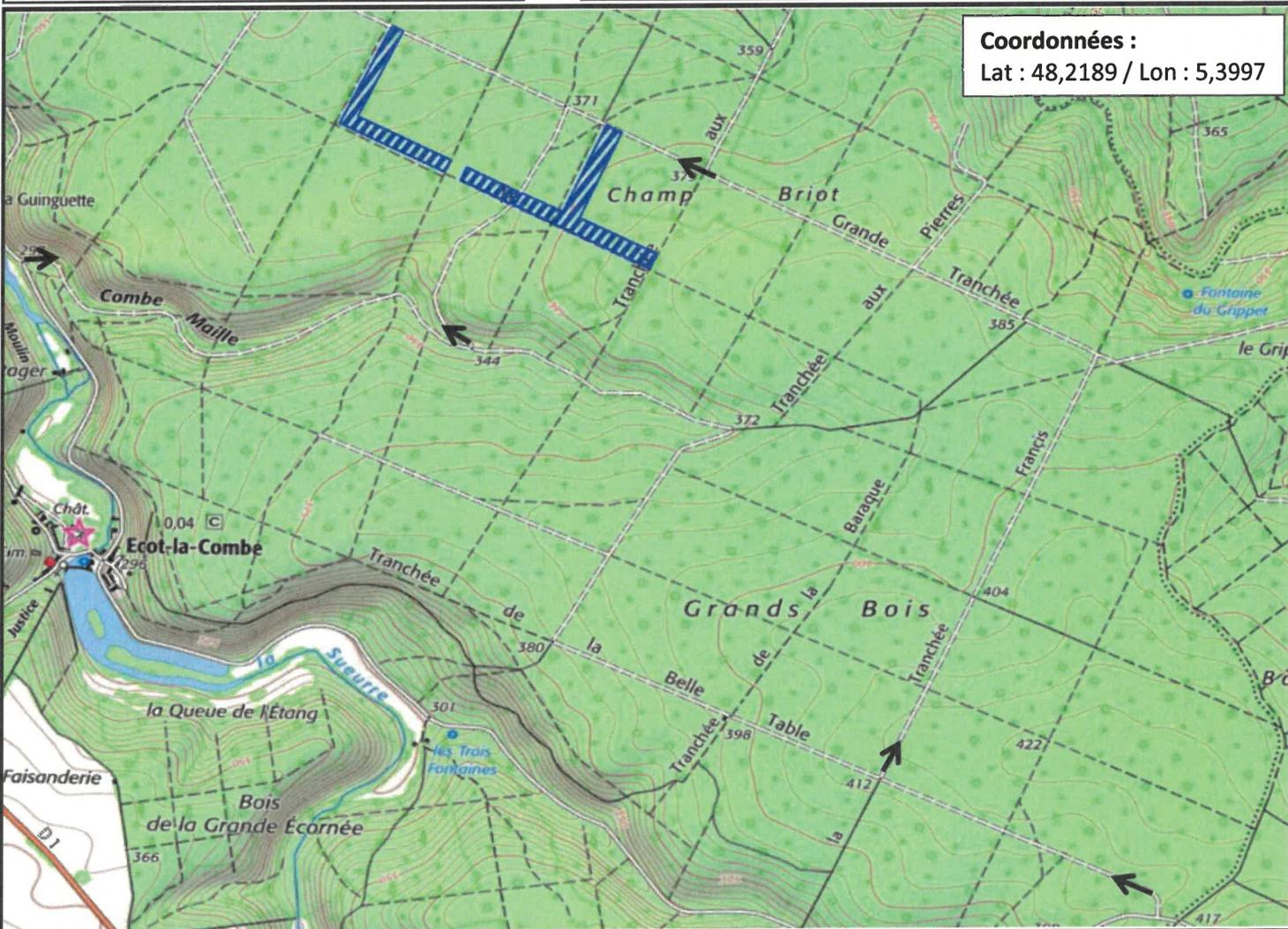
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rose ou orange et de points bleus. Les secs et châblis sont obligatoirement à évacuer.	article 24
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements. Débardage impérativement par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières.	Lot PEFC N° 10-21-11/435
Conditions de débardage :	Par temps sec. Stockage en bordure de routes forestières.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot
Délais d'exploitation et de vidange:	Une fois les délais dépassés, les bois redeviennent propriété du GF d'Ecot-Briot. Fixés au 31/10/2026 - Coupe urgente Pas d'exploitation les jours de chasse.	Commune : Ecot-la-Combe Lieu-dit : Le Champ Briot Parcelles: 25p-26p-27p
TVA : 20%		Surface : 8 Hectares
Charges : néant		Type de coupe : Eclaircie sélective et sanitaire
		Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Mélèze	3	12	47	120	121	39	10	2								354	195,1
Mélèze sec	1	7	28	63	30	16	2	1								148	67,6
Sapin pectiné sec					2											2	1,3
Total	4	19	75	183	153	55	12	3	0	0	0	0	0	0	0	504	264,0

Soit 504 tiges pouvant cuber 264 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués d'un point à la peinture rouge et la totalité de la cépée à couper lorsqu'il y a un trait vertical. Les houppiers au sol sont à exploiter.	article 25
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Débardage impérativement par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières.	Lot PEFC N°10-21-11-/435
Conditions de débardage :	Par temps sec. Stockage en bordure de route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot
Délais d'exploitation et de vidange:	Une fois les délais dépassés, les bois redeviendront propriété du GF d'Ecot-Briot Pas d'exploitation les jours de chasse. Fixés au	Commune : Ecot-la-Combe Lieu-dit : Le champ Briot Parcelle : 64p Surface : 15 hectares Type de coupe : Eclaircie de taillis et houppiers de frênes et hêtre
TVA : 20%	31/05/2026 - Coupe urgente.	Visite libre
Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix au stère - Volume estimé à 300 Stères

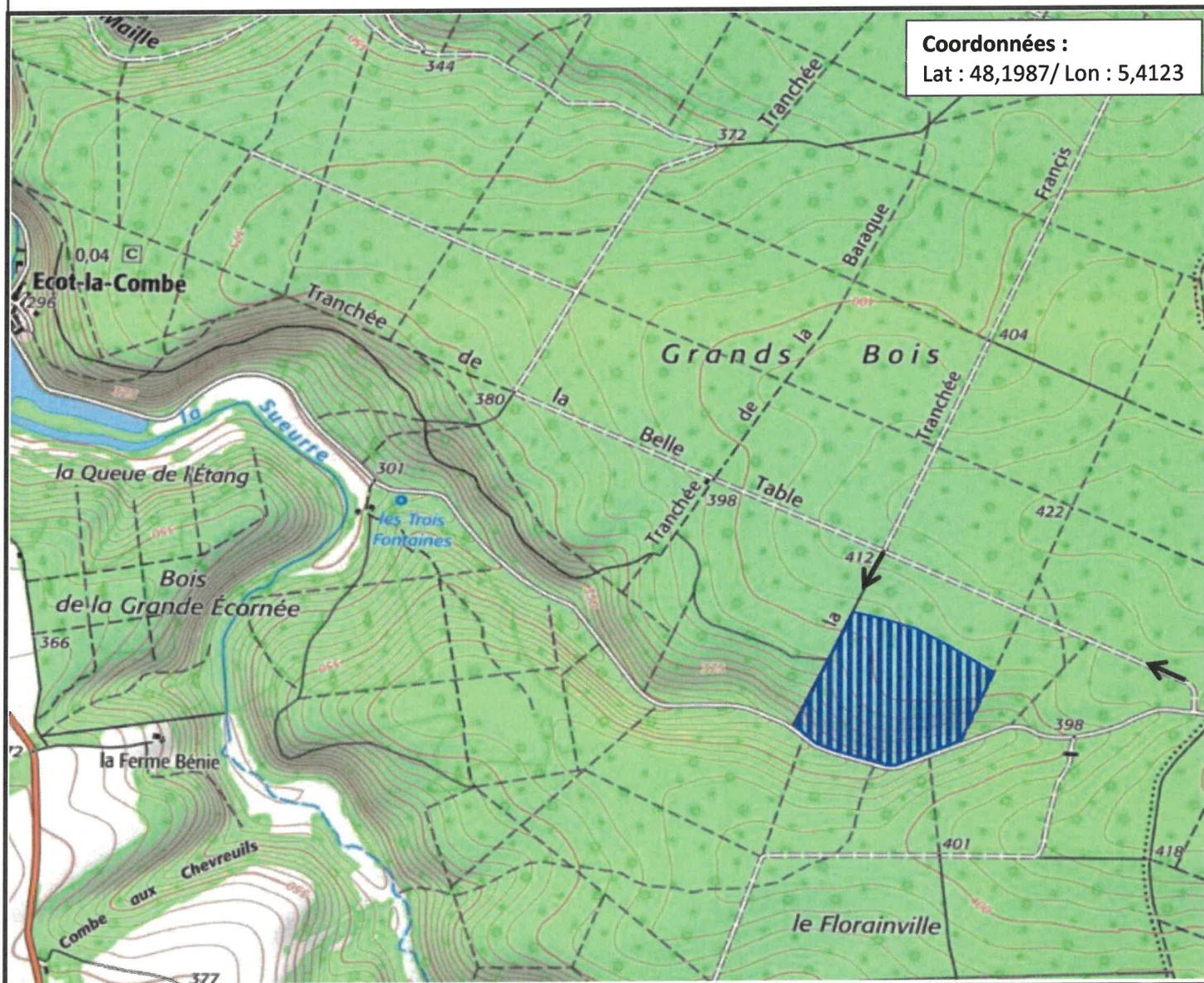
Essences principales : taillis de charme et houppiers de frêne et hêtre

20% d'acompte à la signature du marché sur le volume estimé

Prix de retrait :

Prix de vente :

Offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués d'un point à la peinture rouge et la totalité de la cépée à couper lorsqu'il y a un trait vertical. Les houppiers au sol sont à exploiter.	article 26
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Débardage impérativement par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières.	Lot PEFC N°10-21-11-/435
Conditions de débardage :	Par temps sec. Stockage en bordure de route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot
Délais d'exploitation et de vidange:	Une fois les délais dépassés, les bois redeviendront propriété du GF d'Ecot-Briot Pas d'exploitation les jours de chasse. Fixés au	Commune : Ecot-la-Combe
TVA :	20%	Lieu-dit : Le champ Briot
Charges :	néant	Parcelle : 39p
		Surface : 13 hectares
		Type de coupe : Eclaircie de taillis et houppiers de frênes et hêtre
		Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix au stère - Volume estimé à 500 Stères

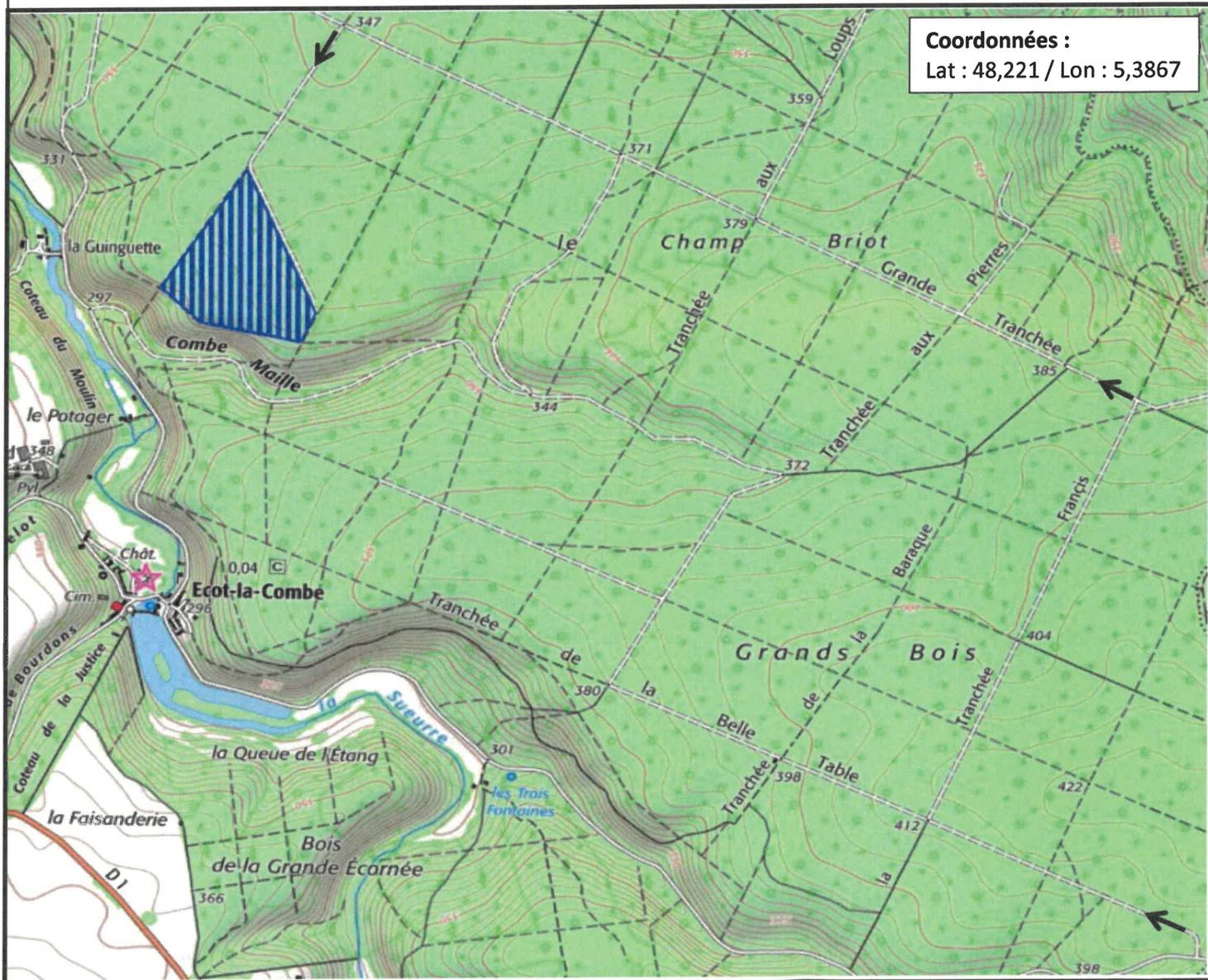
Essences principales : taillis de charme et houppiers de frêne et hêtre

20% d'acompte à la signature du marché sur le volume estimé

Prix de retrait :

Prix de vente :

Offres:



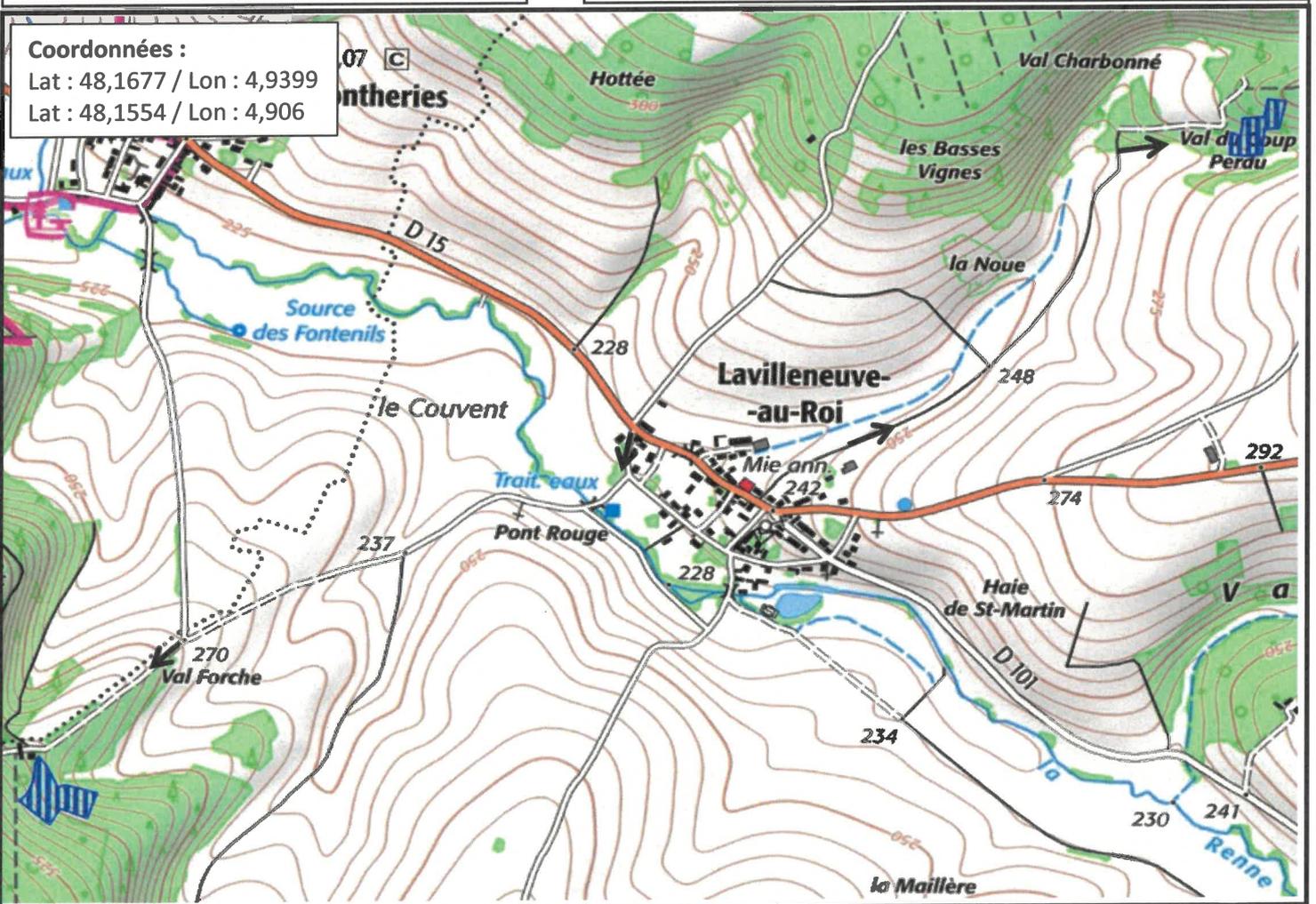
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter.	article 27
		Lot apporté à CPF 52 par la Commune de LAVILLENEUVE-AU-ROI Commune : Lavilleneuve-au-Roi Lieu-dit : Val du Coup Perdu Parcelles : AH 2 - YO 18-32 Surface : 1,8 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	
Conditions de débardage :	Par chemins existants. Par temps sec. Prévenir le président de l'AF pour état des lieux au 06-88-88-00-87.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir	13	47	73	74	89	61	40	18	6	3						424	257,571
Pin sylvestre	2	5	24	35	18	19	5	3								111	58,025
Epicéa	18	26	11	14	5	3	2	1	1	1						82	25,078
Epicéa sec		3	1	2	4	1	2									13	7,124
Total	33	81	109	125	116	84	49	22	7	4	0	0	0	0	0	630	347,8

Soit 630 tiges pouvant cuber 348 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



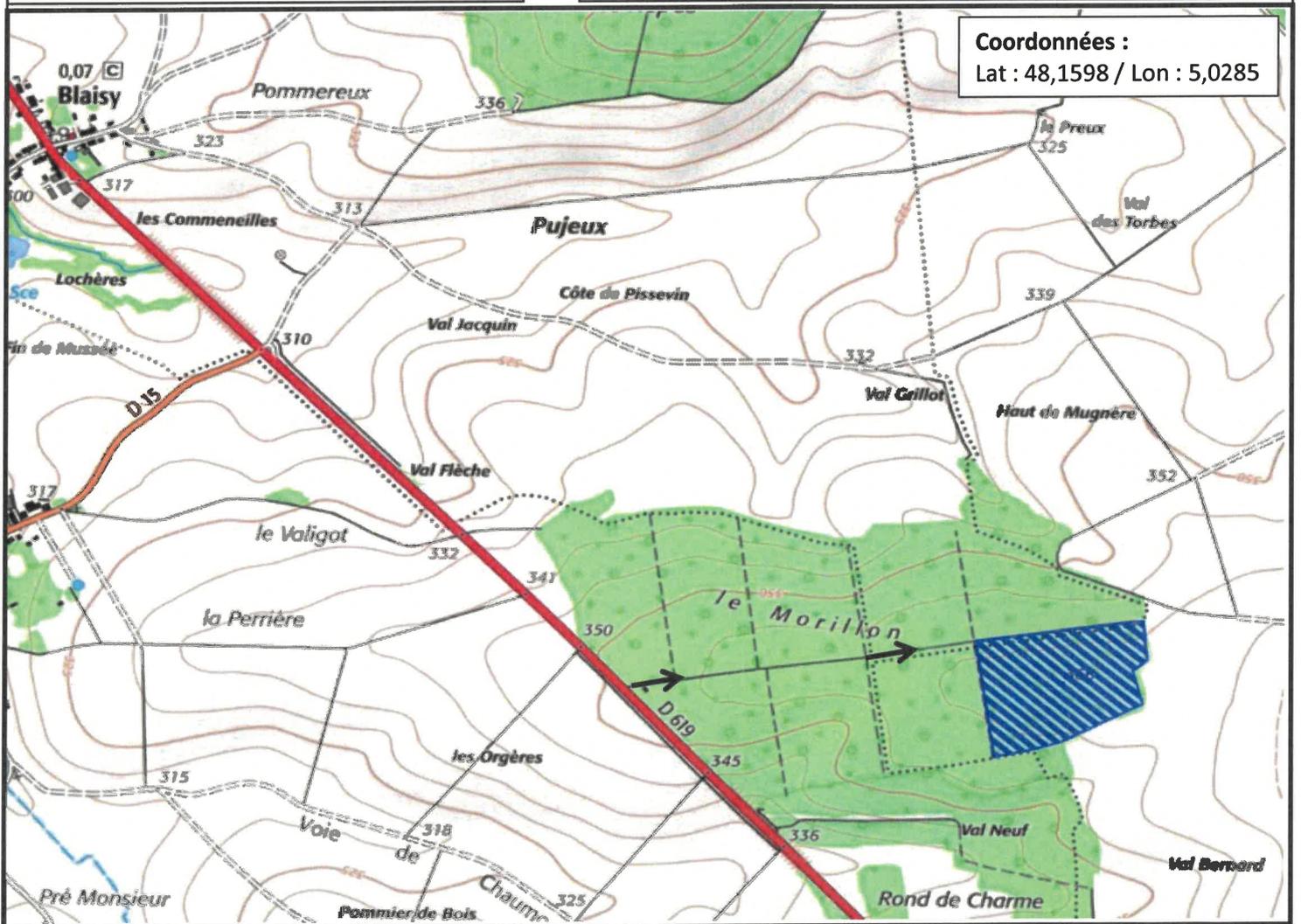
Signes distinctifs :	Bois flashés à la peinture rouge. Les secs et châblis sont à exploiter et évacuer.	article 28
Conditions d'exploitation :	Taillis réservé. Houppiers obligatoires.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Place de dépôt existante et route forestière appartenant au propriétaire.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2026 - Coupe urgente	
TVA :	20%	Lot apporté à CPF 52 par Madame PUYPEROUX Marie-Anne
Charges :	néant	Commune : Sarcicourt Lieu-dit : Le Morillon Parcelle : 8 Surface : 11 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre - Code cadenas : 1942 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Tremble		38	86	85	137	100	68	12	1							527	352,905
Bouleau		26	39	37	12											114	38,128
Bois durs	1	28	20	13	17	23	22	6	2	1						133	89,558
Total	1	92	145	135	166	123	90	18	3	1	0	0	0	0	0	774	480,6

Soit 774 tiges pouvant cuber 481 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



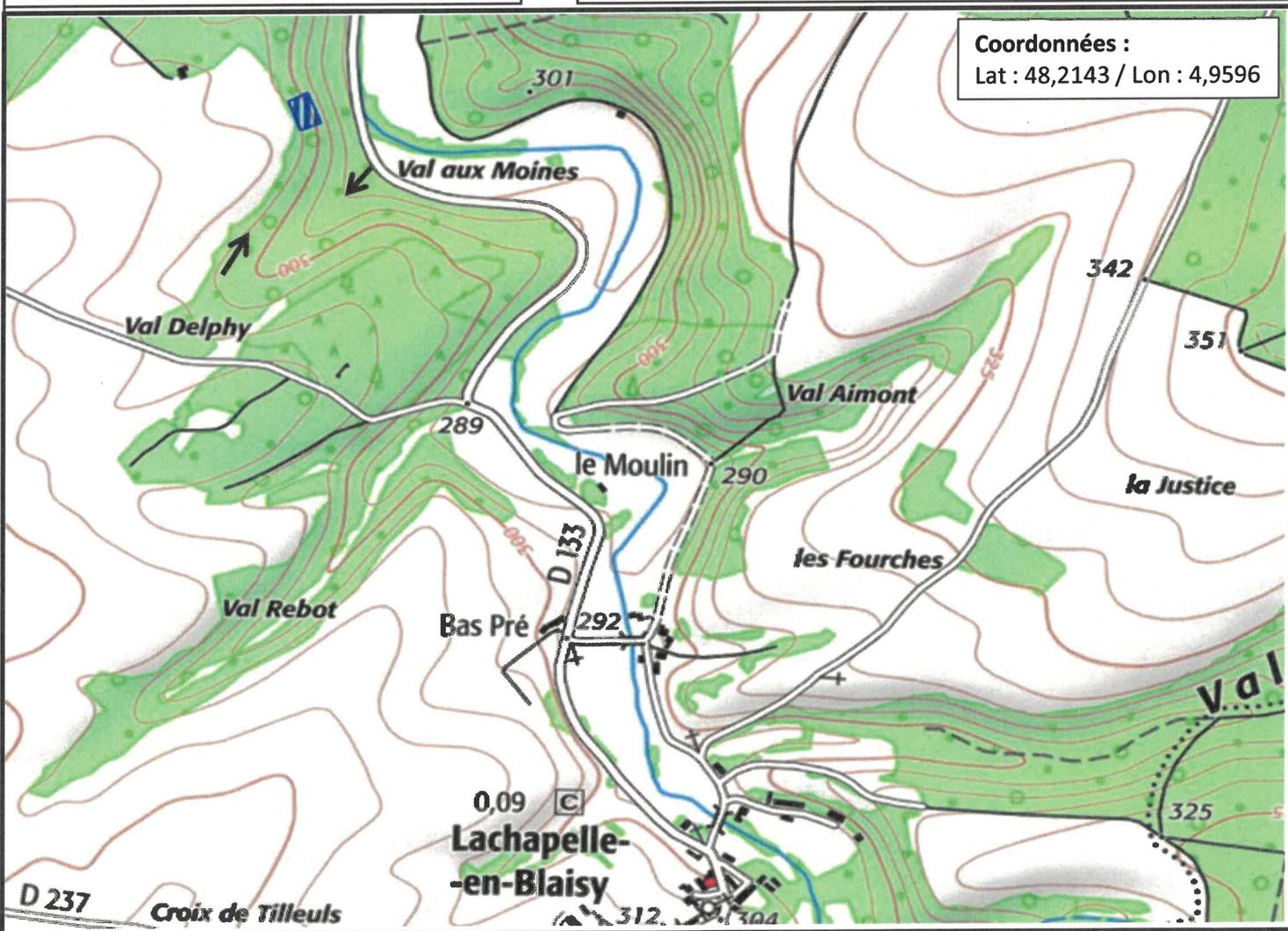
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 29
Conditions d'exploitation :	Feuillus réservés. Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur MARTIN ARNAUD
Conditions de débardage :	Par temps sec. Débardage le long du champ et du bois.	Commune : Lachapelle-en-Blaisy Lieu-dit : Bois de la Ferme Parcelle : ZB 13p Surface : 20 Ares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange :	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas	8	10	8	10	9	11	2	8	3	3						72	50,499
Douglas sec		2		1												3	0,660
Pin noir							1									1	1,257
Total	8	12	8	11	9	11	3	8	3	3	0	0	0	0	0	76	52,4

Soit 76 tiges pouvant cuber 52 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : traits à la peinture orange

Article 30

lot PEFC N°10-21-11/637

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Abattage dirigé - respect des plantations de bordure et des réserves

Conditions de débardage : **Abattage manuel impératif**
Débardage par temps sec uniquement par les cloisonnements signalés par des flèches à la peinture bleue avec matériel adapté.

Place de stockage : en bordure de route forestière

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2026 - coupe à délai impératif

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Madame KELLER Dominique
Commune : LARIVIERE sur APANCE

Lieu-dit : la manche

Parcelle : 1p - 2p - 5p - 6p

Surface : 13 Ha

Type de coupe : amélioration

Point GPS

48,046233/5,714560

Visite libre, barrière à refermer après visite

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bi M ³
Essence																		
Hêtre	568	442	322	195	68	37	16	2									1650	384
Bois durs	28	38	44	19	6	4	3	1									143	34
Bois blancs	51	89	111	76	48	20	9	6	1								411	178
Résineux				1	3												4	2
Total	647	569	477	291	125	61	28	9	1	0	0	0	0	0	0	0	2208	598

Soit 2208 tiges pouvant cuber 598 m³ BI

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



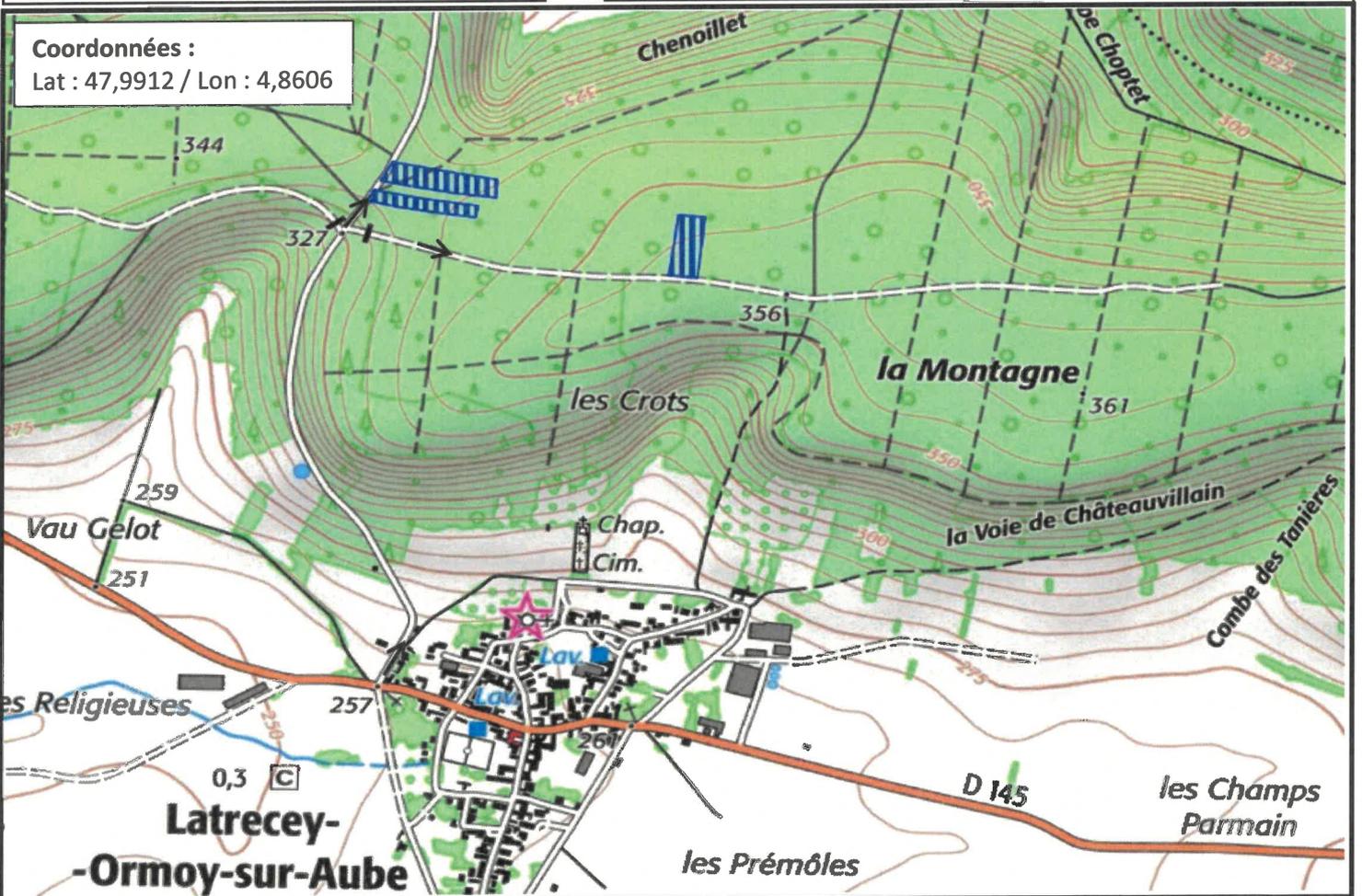
Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture bleue longue durée. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 31
Conditions d'exploitation :	Feuillus réservés. Houppiers obligatoires.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par chemins existants. Mise en andains des rémanents sous le passage des engins. Stockage en bordure de route.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Latrency-Ormoy-sur-Aube Lieu-dit : Sur le Chenoilley Parcelles: A 206p-240-242-243 Surface : 2 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe urgente	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa	83	58	32	40	20	7	2	2	2	1						247	77,4
Epicéa sec	87	69	20	10	8	2	2									198	28,0
Pin sylvestre			1	2	8	2	3									16	12,7
Pin noir								1								1	1,7
Abies	20	12	1	1	2											36	4,6
Total	190	139	54	53	38	11	7	3	2	1	0	0	0	0	0	498	124,3

Soit 498 tiges pouvant cuber 124 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

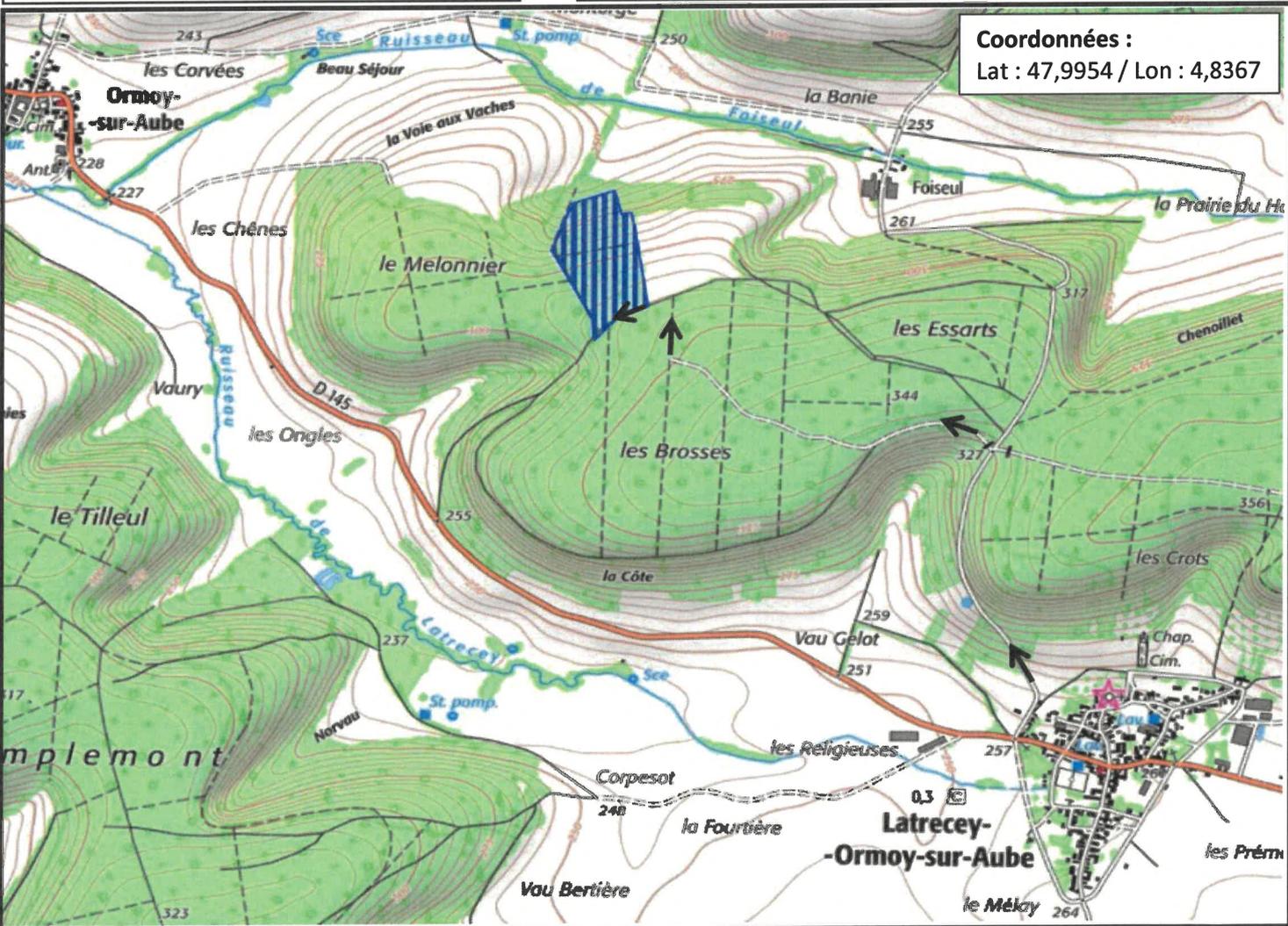


Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 32
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision MARTINOT
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants. Par temps sec. Sortie par route forestière communale. Prévenir M. LAMOUR pour état des lieux au 06-27-10-58-92.	Commune : Latrency-Ormoy-sur-Aube Lieu-dit : Les Brosses Parcelles : A 872 Surface : 7,5 Hectares Type de coupe : Eclaircie, rase et sanitaire
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/12/2025 - Coupe urgente	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre																Nombre de pieds	Volume total en M ³	
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
Essence																		
Epicéa	302	287	203	126	66	36	7	1									1028	246,010
Epicéa sec	230	217	338	284	95	12	1										1177	305,669
Pin sylvestre		1		1	2												4	1,887
Total	532	505	541	411	163	48	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2209	553,6

Soit 2 209 tiges pouvant cuber 554 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



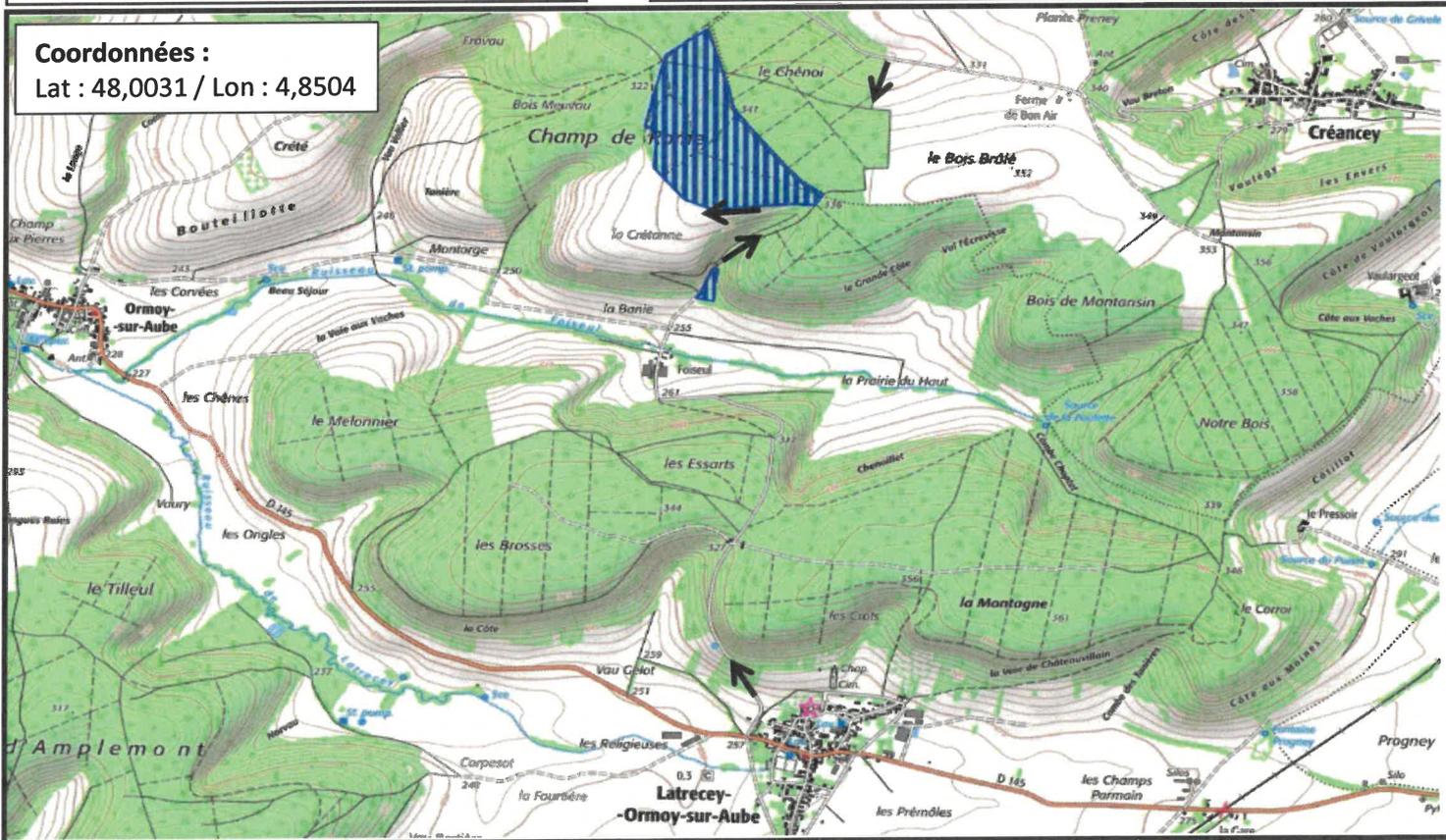
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 33
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants. Par temps sec.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe urgente	
TVA : 20% Charges : néant		
		Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision MARTINOT Commune : Latrency-Ormoy-sur-Aube Lieu-dit : Champ de Rome Parcelles : 11-12-13-14 Surface : 29 Hectares Type de coupe : Extraction et Sanitaire Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa	83	153	167	221	219	204	137	64	37	9	8	2				1304	900,427
Epicéa sec	14	83	181	243	237	135	58	20	2		1					974	516,286
Pin sec	4	47	225	314	190	105	32	11	3	2						933	447,728
Sapin pectiné sec	1	4	22	22	27	17	8	2	3							106	63,925
Mélèze sec	3	37	18	33	12	3	1									107	32,213
Douglas sec				4	1	1	3	1	1		2					13	16,831
Pins		1		5	1	8	1	1	1							18	14,008
Mélèze	5	5	5	6	2	1	2									26	9,112
Total	110	330	618	848	689	474	242	99	47	11	11	2	0	0	0	3481	2000,5

Soit 3 481 tiges pouvant cuber 2 000 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



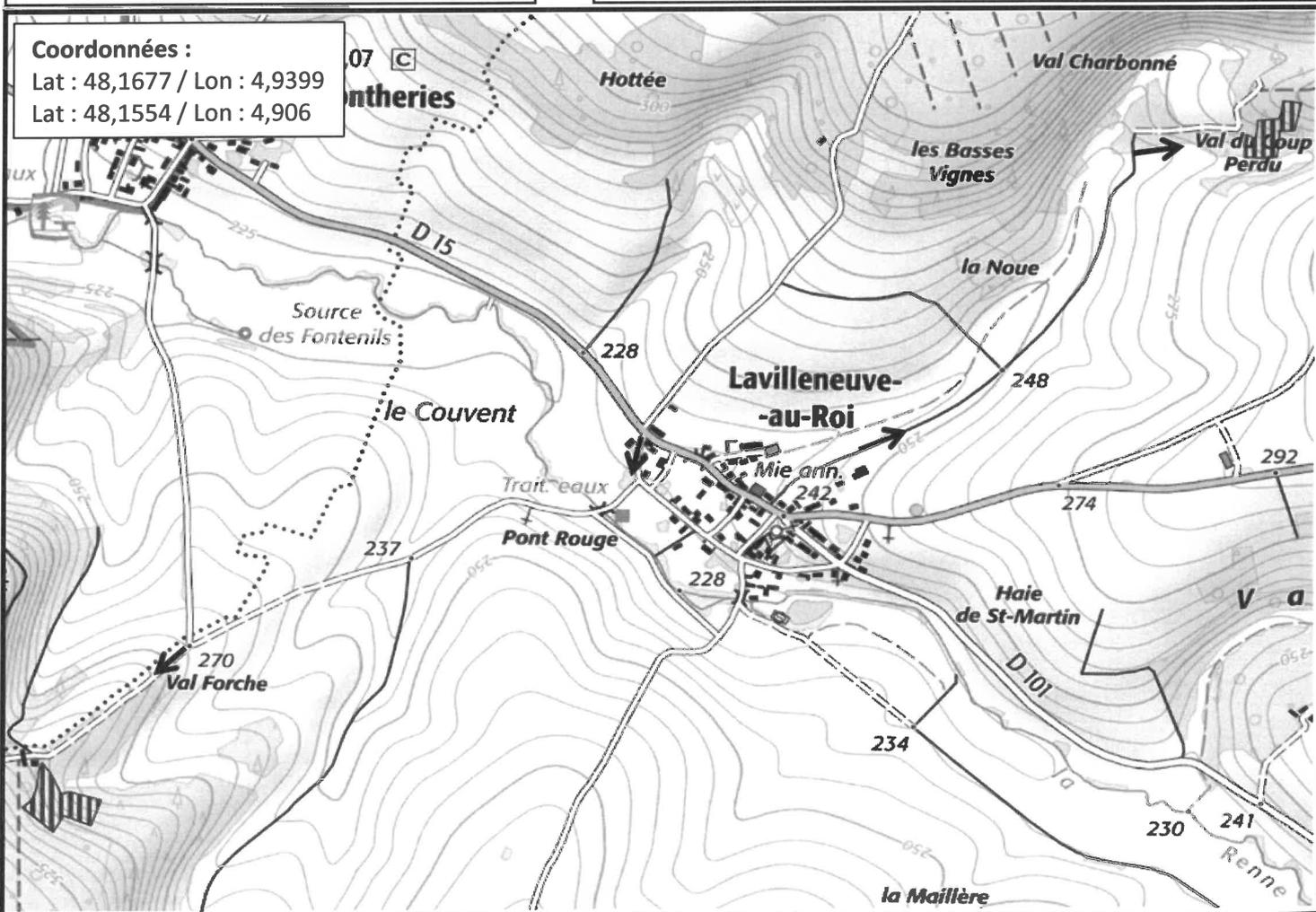
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter.	article 34 Lot apporté à CPF 52 par la Commune de LAVILLENEUVE-AU-ROI Commune : Lavilleneuve-au-Roi Lieu-dit : Val du Coup Perdu Parcelles : AH 2 - YO 18-32 Surface : 1,8 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	
Conditions de débardage :	Par chemins existants. Par temps sec. Prévenir le président de l'AF pour état des lieux au 06-88-88-00-87.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	
TVA : 20% Charges : néant		

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir	13	47	73	74	89	61	40	18	6	3						424	257,571
Pin sylvestre	2	5	24	35	18	19	5	3								111	58,025
Epicéa	18	26	11	14	5	3	2	1	1	1						82	25,078
Epicéa sec		3	1	2	4	1	2									13	7,124
Total	33	81	109	125	116	84	49	22	7	4	0	0	0	0	0	630	347,8

Soit 630 tiges pouvant cuber 348 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



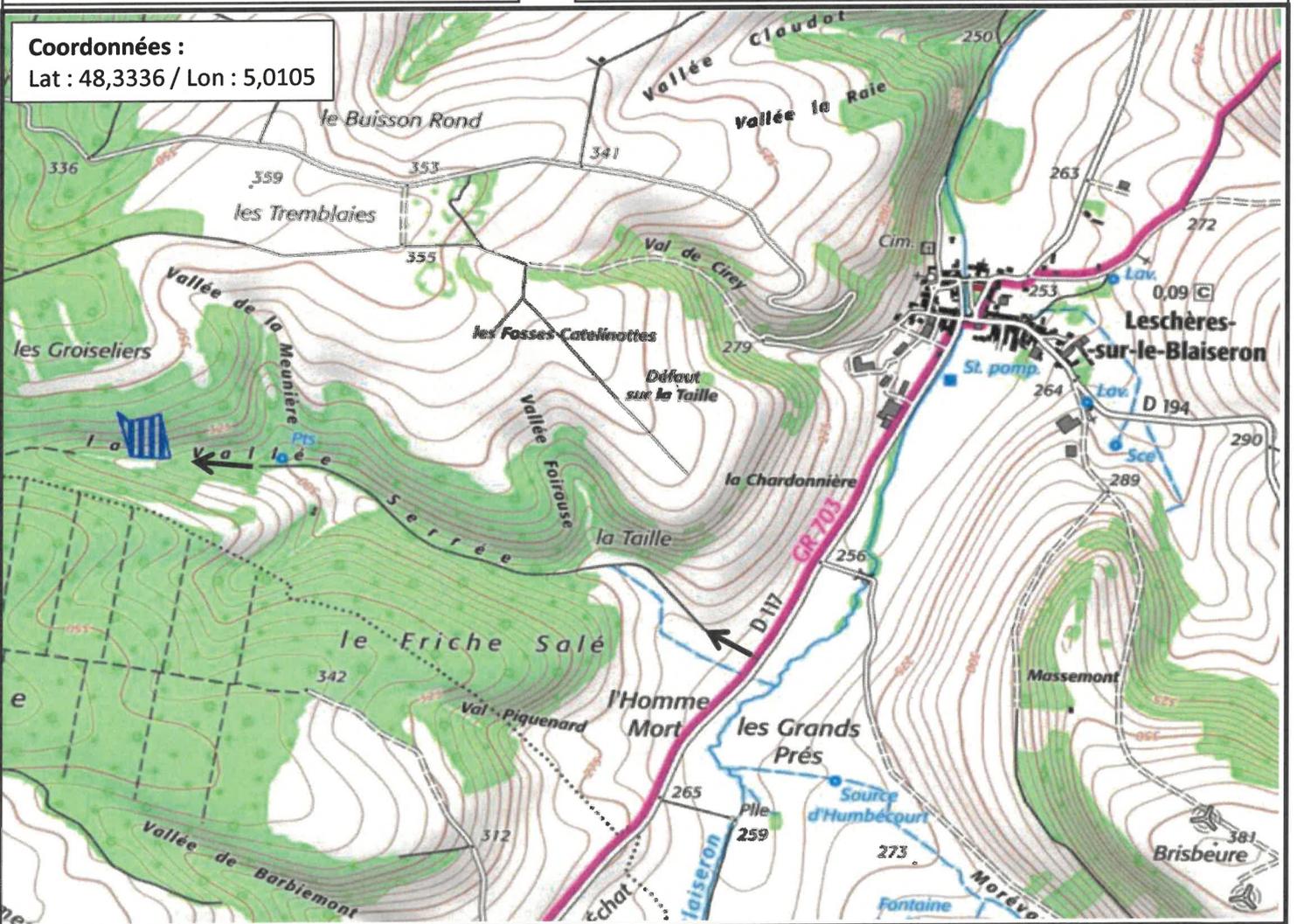
Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 35 Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PECHAUD Gilles Commune : Leschères-sur-le-Blaiseron Lieu-dit : La Vallée Serrée Parcelle : D 497 Surface : 1,2 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser au propriétaire au 06-87-62-95-55 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Respect des réserves et des zones de régénération. Câblage des bois le nécessitant.	
Conditions de débardage :	Débardage par le pâtûre le long du bois. Impérativement par temps sec.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre					1	2	6	9	11	8	4	5	1			47	62,934
Hêtre déclassé								1								1	0,824
Total	0	0	0	0	1	2	6	10	11	8	4	5	1	0	0	48	63,8

Soit 48 tiges pouvant cuber 64 M³ (BO) + 71 M³ (Houppiers) soit un total de 135 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
 Prix de vente :

offres:

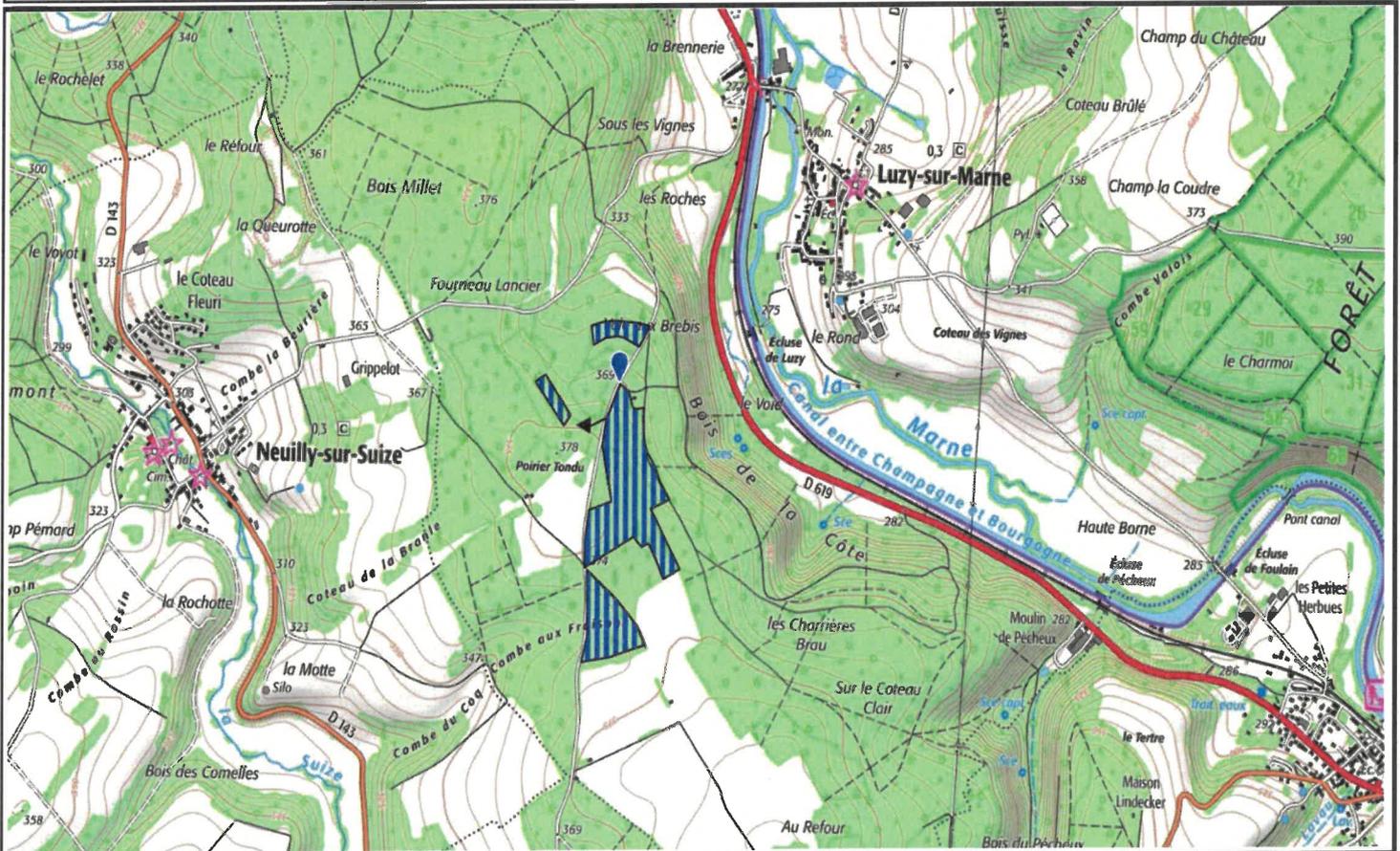


Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge	Article 36
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé	lot PEFC N°10-21-11/1104
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements et chemins existants	Lot apporté à CPF 52 par l'indivision CONGE
Place de stockage :	sur les parcelles le long du chemin vicinal	Commune : LUZY sur MARNE
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2026 - coupe urgente	Lieu-dit : bois de la cote
TVA :	20%	Parcelles : 8 - 9 - 10
Charges :	néant	Surface : 15 Ha
		Type de coupe : éclaircie systématique et coupe rase
		Point GPS 48,051078/5,173395
		Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Pin Noir	38	82	125	133	108	21	12	1	1								521	201,501
Pin Sylvestre	79	135	145	80	12	2											453	108,282
Epicéa	146	166	143	25	1	2		2									485	81,421
Mélèze				1	1	2	2		1	1							8	9,755
Bois blancs	27	26	18	4													75	10,367
Sec	20	57	55	6	1	1	2		1								143	23,608
Total	310	466	486	249	123	28	16	3	3	1	0	0	0	0	0	0	1685	434,934

Soit 1685 tiges pouvant cuber 435 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	

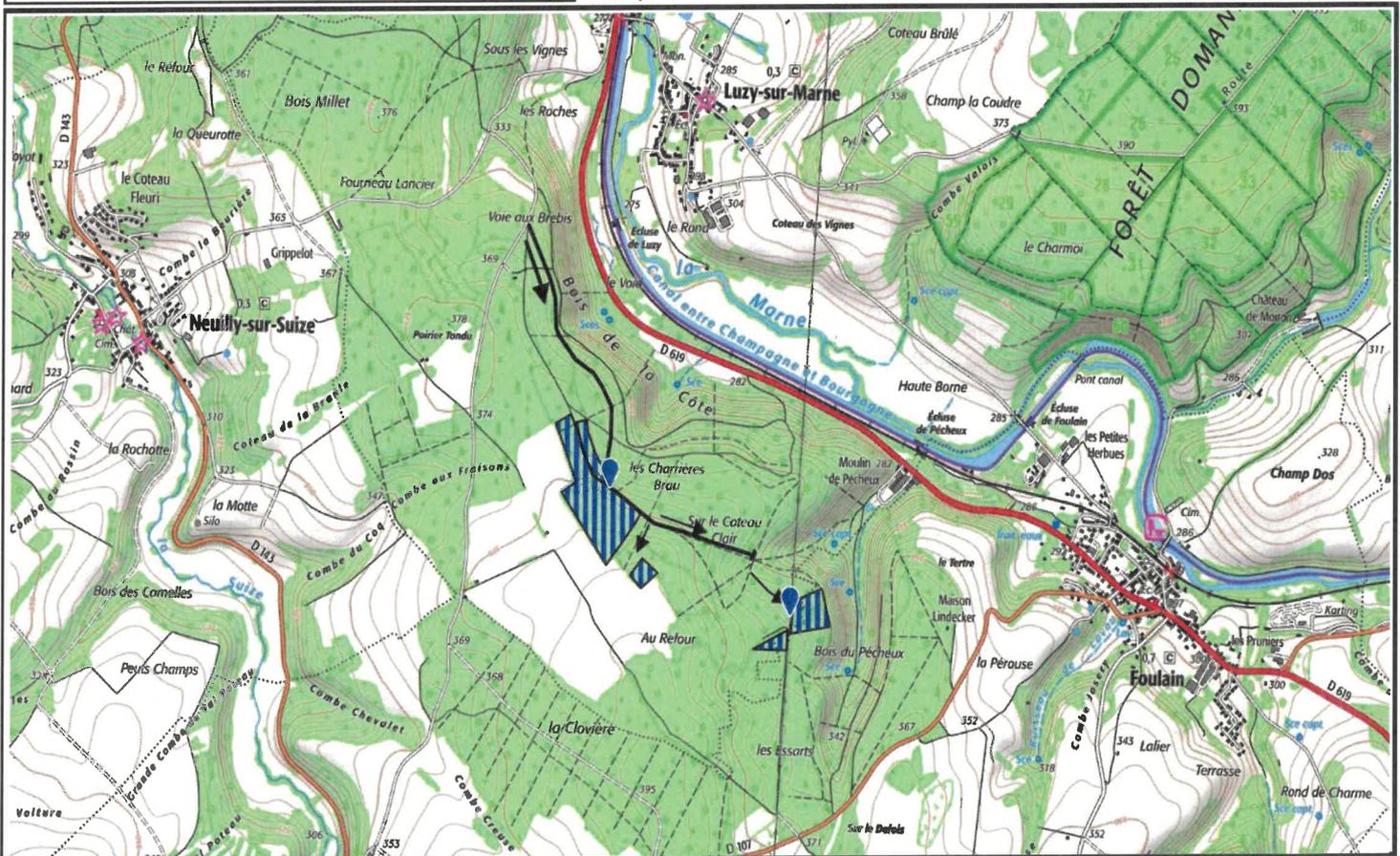


Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge	Article 37
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Les secs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur les passages. Respect des réserves	lot PEFC N°10-21-11/625 1104 Lot apporté à CPF 52 par le GF de la combe TUN + Indivision CONGE Commune : LUZY sur MARNE Lieu-dit : bois de la combe tun Parcelles : 1 - 5 - 6 - 8 - 9 Surface : 15 Ha Type de coupe : éclaircie sélective et extraction Point GPS 48,043018/5,179860 48,038288/5,191508 Visite libre barrière à re fermer Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements et chemins existants	
Place de stockage :	places de stockages aménagées	
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2026 - coupe urgente	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Pin Sylvestre		13	78	125	112	71	15	6									420	231,216
Epicéa	24	22	21	12	10	18	16	10	2	4	1						140	85,528
Mélèze			2	1	2	5	6	3									19	19,363
Pin Noir							1										1	0,894
Sec	3	17	38	19	27	10	3	3									120	47,483
Total	27	52	139	157	151	104	41	22	2	4	1	0	0	0	0	0	700	384,484

Soit 700 tiges pouvant cuber 385 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Cloisonnements tracés à la peinture rouge.	article 38
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Evacuation des châblis à proximité des cloisonnements. Respect des réserves et plantations.	Lot PEFC N° 10-21-11/1364
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier Heillette Commune : Mathons Lieu-dit : Forêt de Mathons Parcelles : 1-2-4 Surface : 30 hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 800 Tonnes

Essences principales : charmes, hêtres

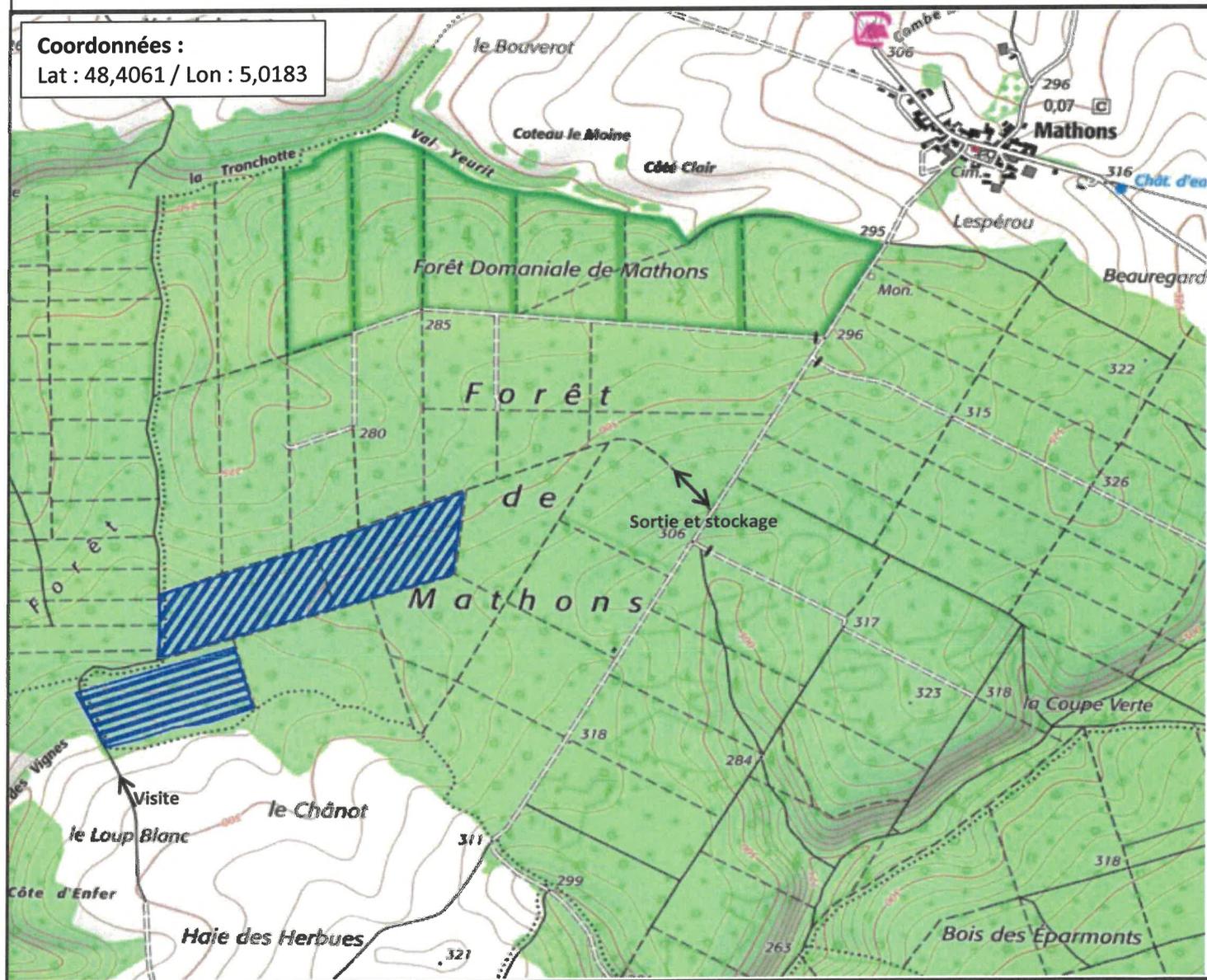
Prix de retrait :

Prix de vente :

Offres:

Coordonnées :

Lat : 48,4061 / Lon : 5,0183



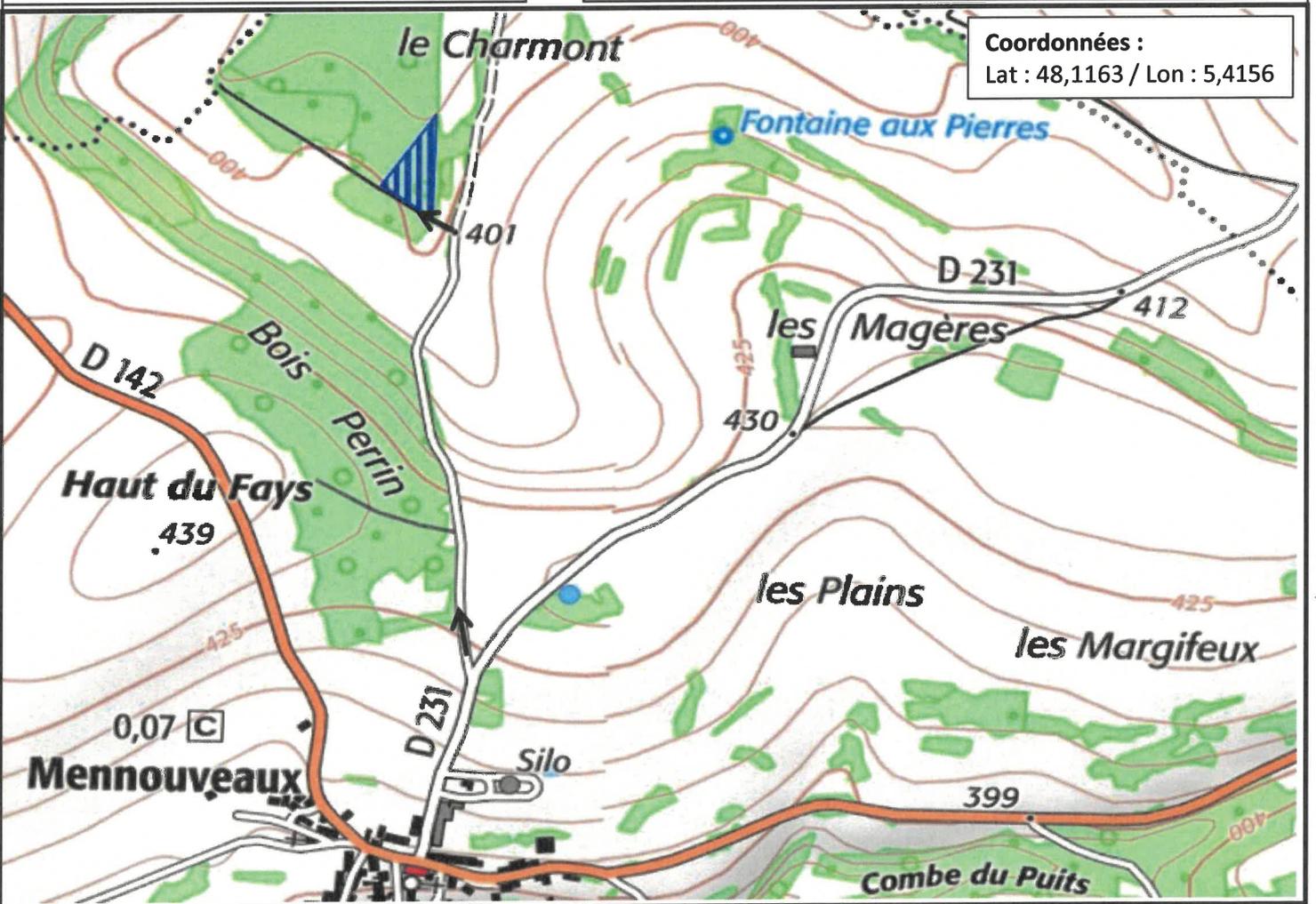
Signes distinctifs :	Bois flashés ou marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les bois marqués de points à la peinture bleue sont réservés.	article 39
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Sortie par chemin. Stockage possible dans la pâture appartenant à la propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par Madame SAUVAGE Marie-Claire Commune : Mennouveaux Lieu-dit : Bois Perrin Parcelle : ZA 9 Surface : 61 Ares Type de coupe : Extraction Visite libre
Délais d'exploitation et de vidage :	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre																Nombre de pieds	Volume total en M ³	
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
Essence																		
Bois durs	105	65	47	26	21	17	4	2	3								290	59,782
Frêne	4	5	5	6		4	4	2	1								31	14,303
Frêne sec								1									1	0,824
Epicéa sec		2		1													3	0,482
Total	109	72	52	33	21	21	8	5	4	0	0	0	0	0	0	0	325	75,4

Soit 325 tiges pouvant cuber 75 M³ (BO+BI) + 35 M³ (Houppiers) soit un total de 110 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres:



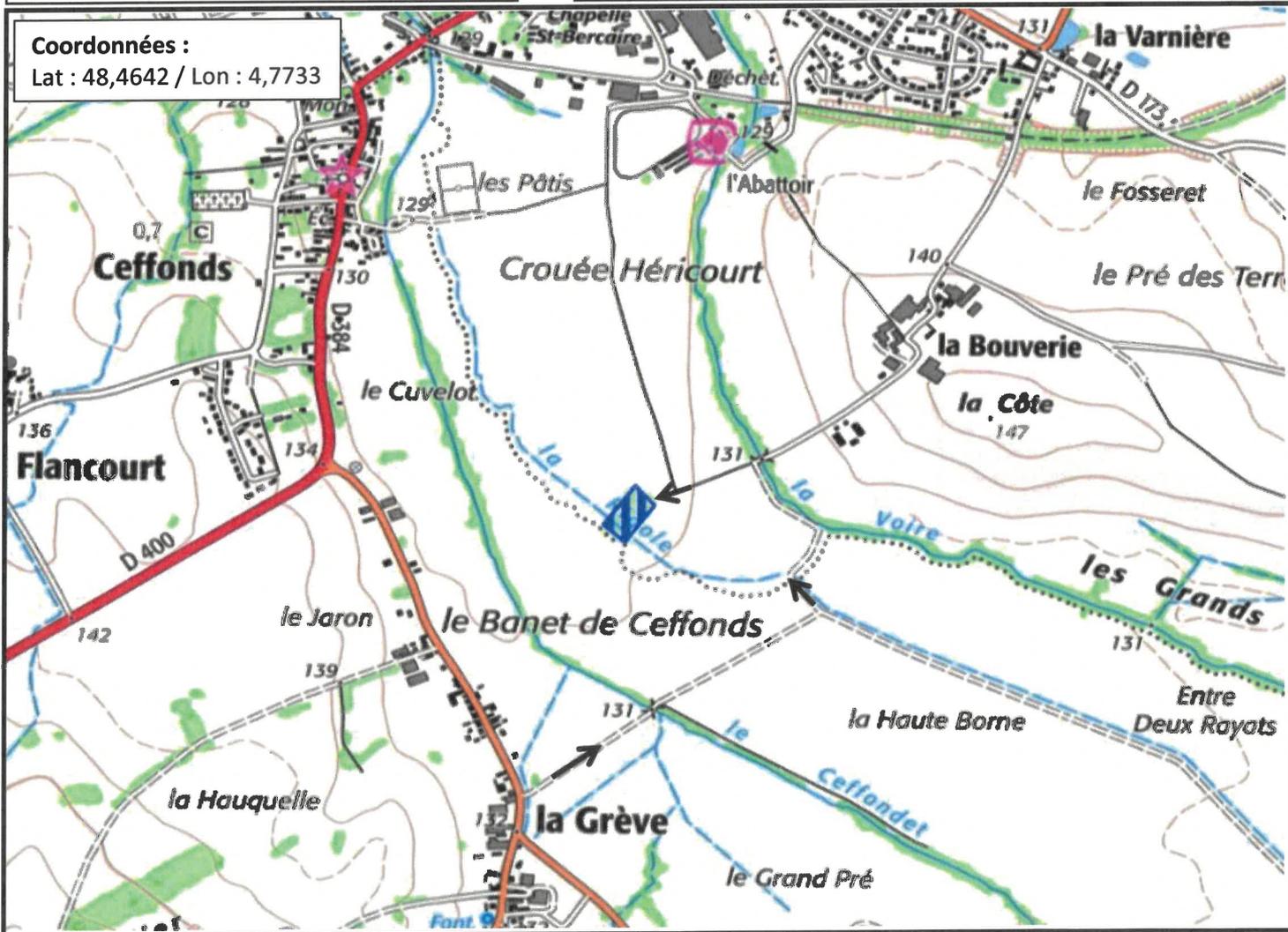
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits à la peinture bleue longue durée.	article 40
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis obligatoires. Bois énergie autorisé.	
Conditions de débardage :	Par temps sec et par chemin existant. Sortie vers le hameau de La Grève car limite de tonnage vers la Bouverie.	Lot apporté à CPF 52 par Madame ORTILLON Agathe Commune : Montier-en-Der Lieu-dit : Crouée d'Hericourt Parcelles : ZO 78-79 Surface : 69 Ares Type de coupe : Rase Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/09/2026 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Peuplier		21	43	30	54	32	21	12	4							217	160
Chêne							1	3	2							6	7
Frêne							3		1	2						6	8
Total	0	21	43	30	54	32	25	15	7	2	0	0	0	0	0	229	175

Soit 229 tiges pouvant cuber 175 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres:



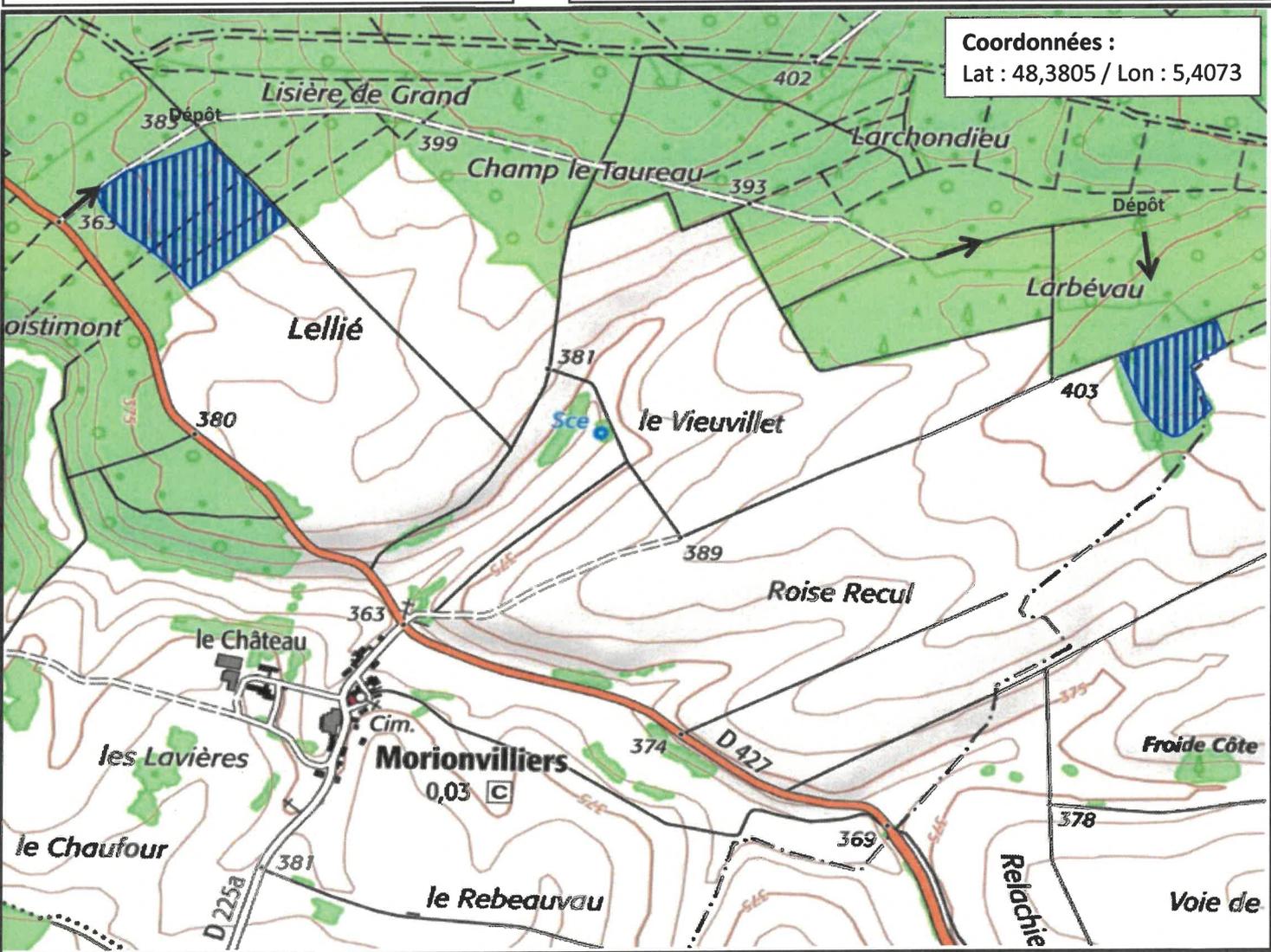
Signes distinctifs :	Traits à la peinture rose et repère au pied.	article 41
Conditions d'exploitation :	Placer les rémanents dans les cloisonnements ou dans les vides de semis. Attention aux réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHARBONNEL Joël
Conditions de débardage :	Par temps sec et par cloisonnements. Sortie par routes forestières et places de dépôts existantes.	Commune : Morionvilliers Lieu-dit : Forêt de Morionvilliers Parcelles : 1 - 14 Surface : 7 Hectares Type de coupe : Eclaircie Visite libre ou s'adresser à M. CHARBONNEL au 03-25-32-09-93 Responsable de la coupe: M. CHARBONNEL 03-25-32-09-93
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 05/09/2026 - Coupe à délai impératif	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas				1	2	5	4	4	8	26	36	38	32	16	10	182	727,2
Epicéa											1					1	3,2
Total	0	0	0	1	2	5	4	4	8	26	37	38	32	16	10	183	730,4

Soit 183 tiges pouvant cuber 730 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



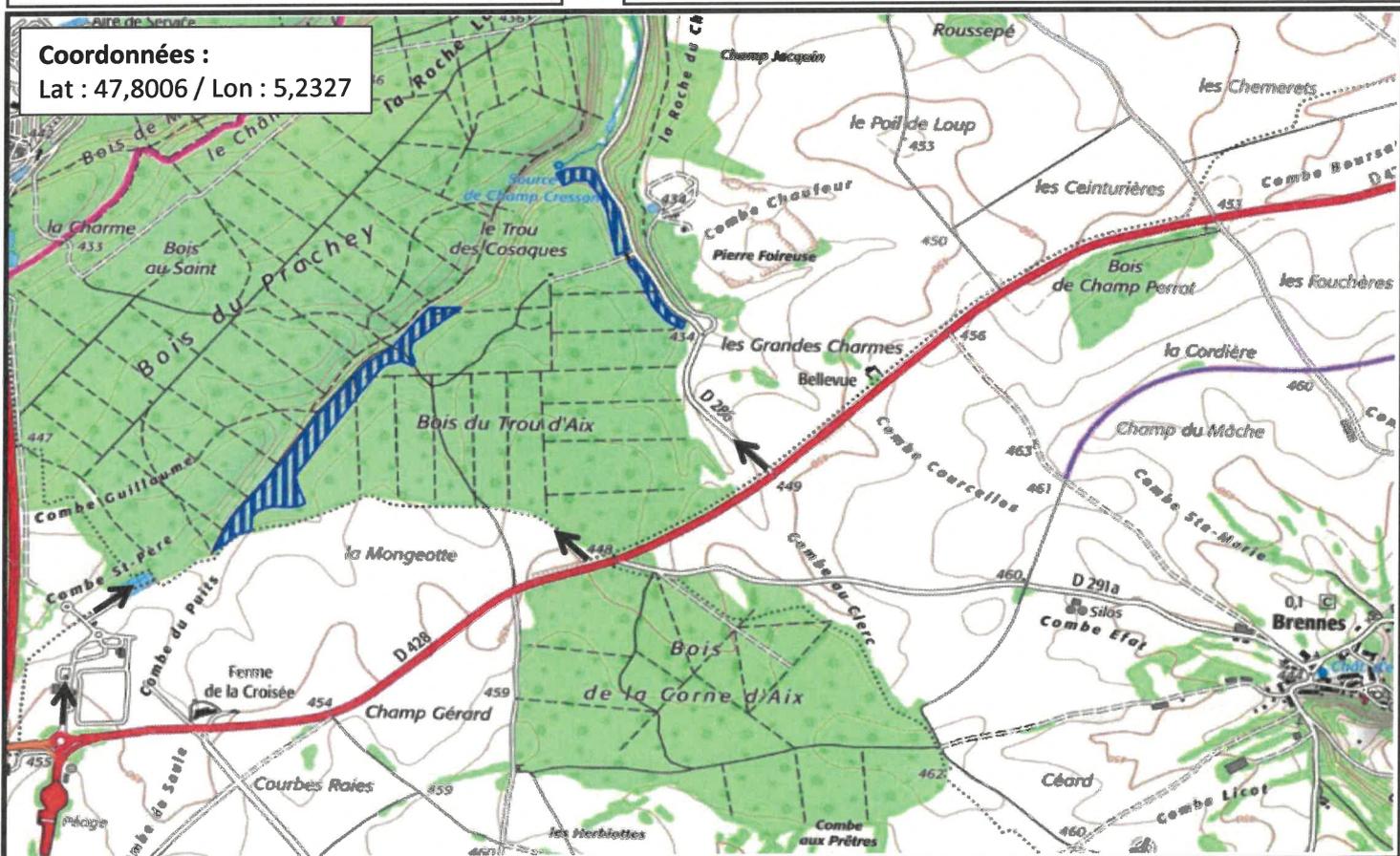
Signes distinctifs :	Erables martelés CPF au pied, ceinturés et numérotés à la peinture bleue longue durée.	article 42
Conditions d'exploitation :	Autres essences martelées à la peinture bleue. Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Troudeix Commune : Noidant-le-Rocheux Lieu-dit : Bois du Trou d'Aix Parcelles : 1p-3p-11p-12p-13p Surface : 6 hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2026 - Coupe normale	
TVA : Charges :	20% néant	

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Erable sycomore							2	8	9	19	8	10	7	1		
Erable plane												1				1	2,6
Frêne					2	7	10	4	4	3	3					33	31,5
Frêne déclassé						1	2		1	1	1					6	8,1
Chêne									1	1	2					4	6,5
Chêne déclassé							2		2	1						5	3,7
Hêtre															1	1	1,9
Total	0	0	0	0	2	8	16	12	17	25	14	11	7	1	1	114	154,2

Soit 114 tiges pouvant cuber 154 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits à la peinture rouge. Les arbres ceinturés à la peinture bleue ne font pas partie du lot.	article 43
Conditions d'exploitation :	Bois Energie obligatoire Houppiers obligatoires. Cablage des bois le nécessitant.	
Conditions de débardage :	Parcelles bord de route.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Troudeix Commune : Noidant-le-Rocheux Lieu-dit : Bois du Trou d'Aix Parcelles : 1p-4p Surface : 1,5 hectares Type de coupe : Extraction et Sécurisation
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe urgente	Visite libre. Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Charme	81	67	30	27	28	22	15	9	3	1						
Erable champêtre	14	27	14	10	8	5				1						79	20,0
Tremble		3		1	2	2	1		1							10	7,1
Erable sycomore	4	8	2	7	2											23	5,8
Chêne déclassé					1	2				2						5	4,6
Frêne		1		6	1		1									9	4,5
Total	99	106	46	51	42	31	17	9	4	4	0	0	0	0	0	409	118,6

Soit 409 tiges pouvant cuber 119 M³ (BO+BI) + 51 M³ (Houppiers) soit un total de 170 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : traits à la peinture ORANGE

Article 44

Conditions Houppiers obligatoires
d'exploitation : Les feuillus non marqués sont réservés
Les secs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins.

Conditions de Débardage après récolte sur sol portant, le long de la parcelle agricole.
Sortie par chemin rural.

Place de stockage : en bordure de chemin rural avec état des lieux et remise en état

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/12/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PERUCCHINI Benjamin

Commune : NOGENT territoire d'odival

Lieu-dit : sur champ blin

Parcelles : C 7 - 11 - 23

Surface : 2 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS

48,018413/5,360983

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

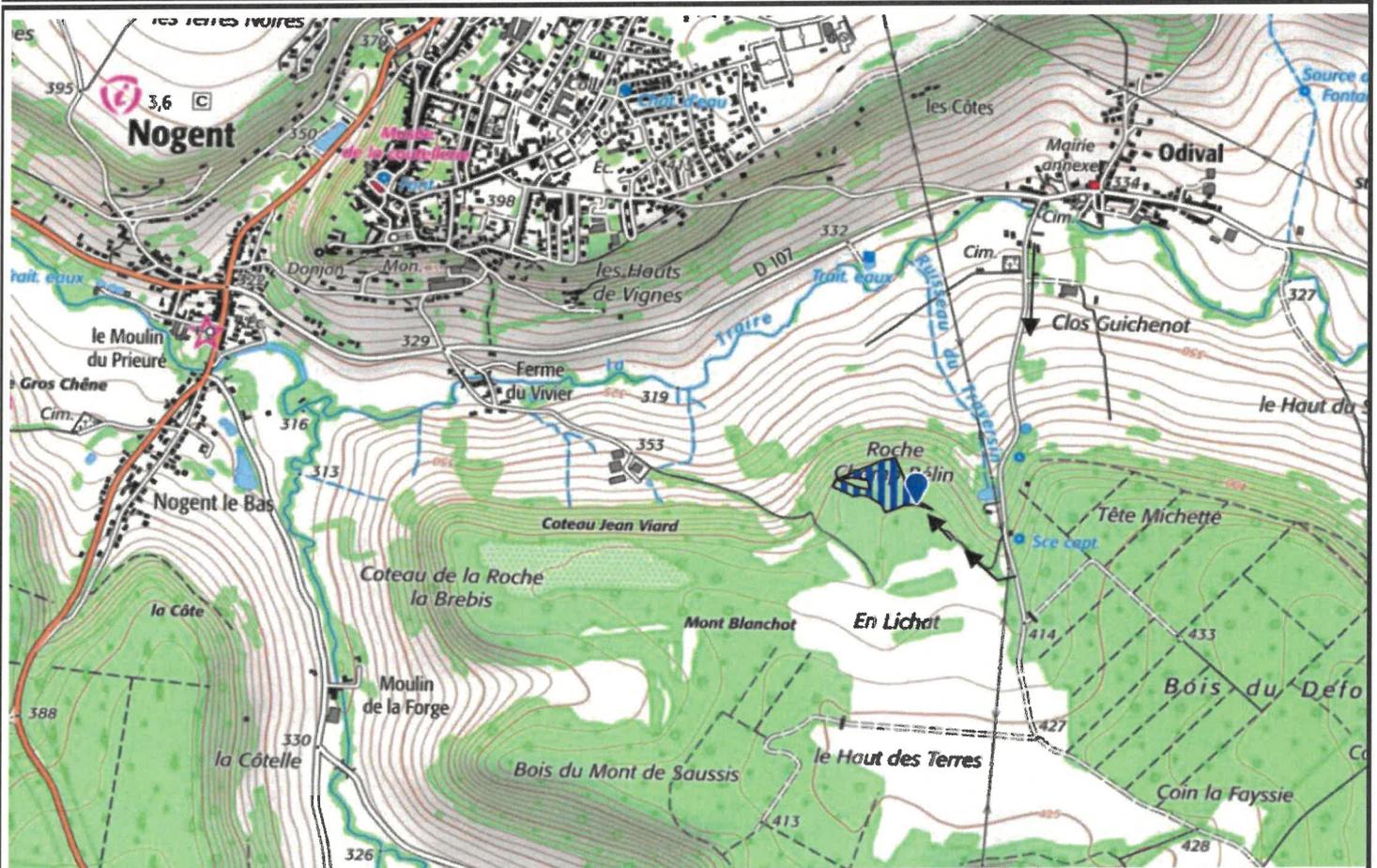
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Pin Sylvestre	4	19	71	109	62	47	24	7	3		1						347	185,957
Pin Noir	4	10	31	27	53	35	19	9	7								195	132,502
Epicéa	16	21	2	1	2			2		1							45	8,724
Bois blancs				2	4		1										7	4,096
Sec	10	7	8	11	7	9	3		1								56	22,540
Total	34	57	112	150	128	91	47	18	11	1	1	0	0	0	0	0	650	353,819

Soit 650 tiges pouvant cuber 354 m3 BO + BI

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



Signes distinctifs : flaches + traits à la peinture orange

Article 45

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Abattage dirigé sur la parcelle concernée
Câblage si nécessaire

La clôture sera déposée par le propriétaire avant exploitation

Conditions de débardage : **Débardage par la pâture uniquement par temps sec**

Place de stockage : en bordure de chemin rural

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHEVALIER Gervais

Commune : ORBIGNY AU MONT

Lieu-dit : franée

Parcelle : ZB 18

Surface : 2 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS

47,895229/5,467991

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

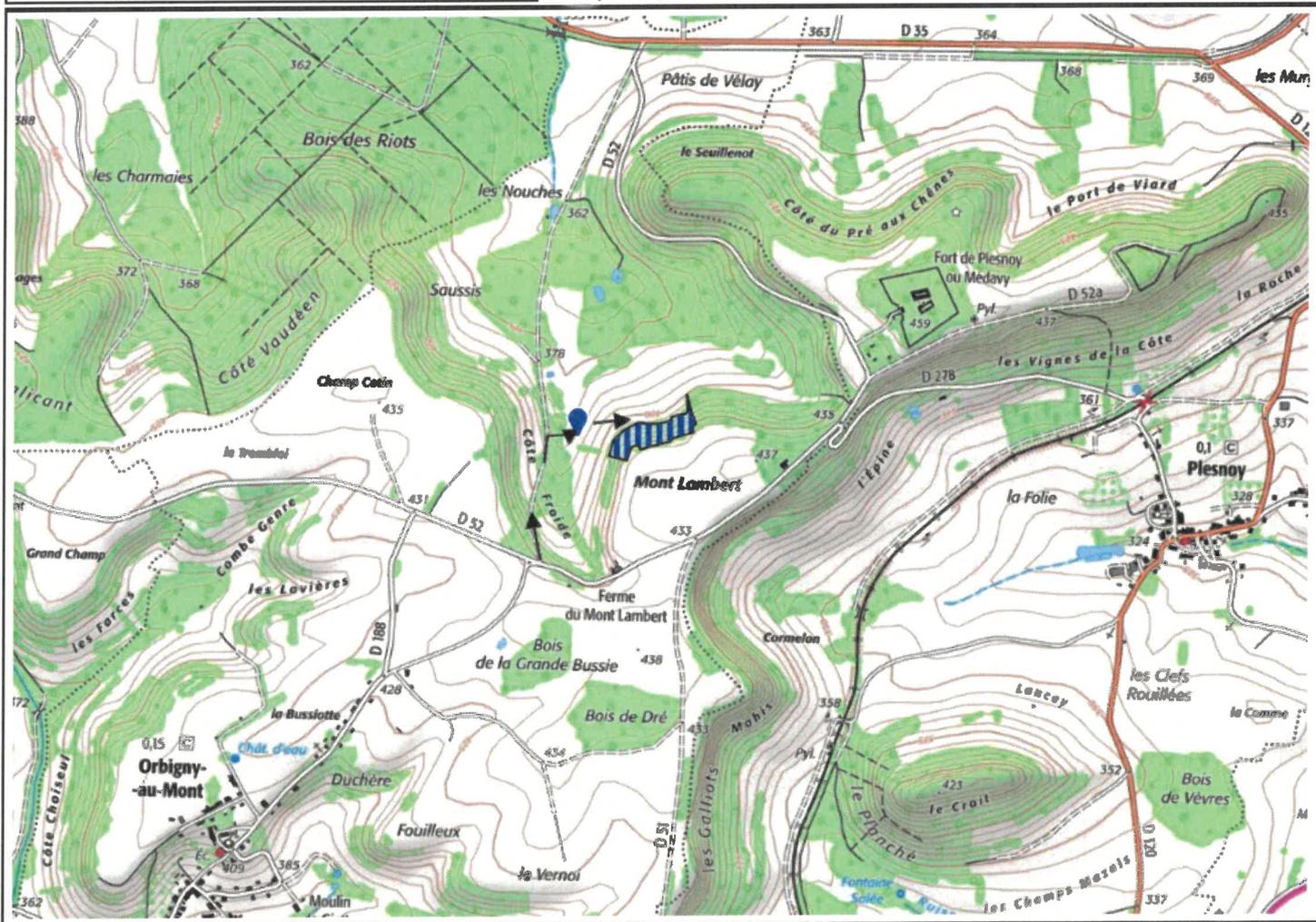
Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume bo + bi M ³
Essence																		
Frêne	7	26	35	15	21	18	15	16	9	21	9	5	6	2	2	2	209	253,682
Frêne sec et BI	2	11	8	13	10	7	6	5	4	2			1	1			70	61,321
Acacia		1				2		2									5	5,883
Merisier					2												2	1,014
Total	9	38	43	28	33	27	21	23	13	23	9	5	7	3	2	2	286	321,900

Soit 286 tiges pouvant cuber 232 m3 BO + 90 m3 de BI + 520 m3 de houppiers soit un volume total = 842 m3 (BO +BI)

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



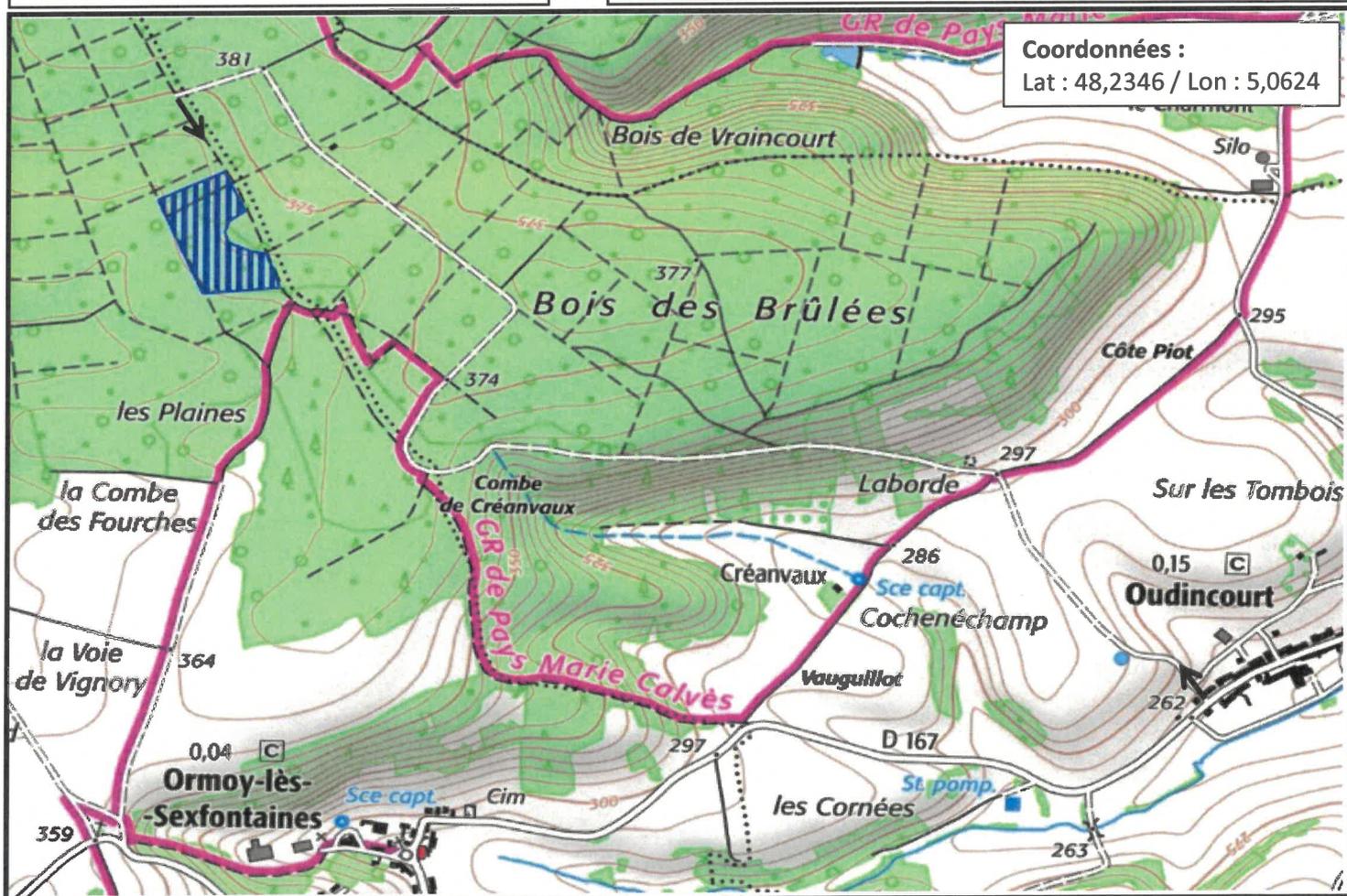
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter. Bordure de cloisonnements marquée à la peinture bleue.	article 46
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus et résineux non marqués réservés.	
Conditions de débardage :	Par cloisonnements existants et à ouvrir. Par chemins existants. Impérativement par temps sec. Prévenir M. RAGOT de la commune d'Oudincourt pour la sortie au 06.74.68.02.31.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier MEJ Commune : Ormoy-les-Sexfontaines Lieu-dit : Bois de Lamancine Parcelle : A 7 Surface : 4 Hectares Type de coupe : Eclaircie et Sanitaire Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe urgente	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas	32	93	96	53	17	12	16	4	1							324	105,805
Douglas sec		10	13	5	8	8	2	1	1							48	23,332
Sapin pectiné		1	1		1	1										4	1,868
Sapin pectiné sec		5	6	5	8			1								25	10,322
Total	32	109	116	63	34	21	18	6	2	0	0	0	0	0	0	401	141,3

Soit 401 tiges pouvant cuber 141 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres:



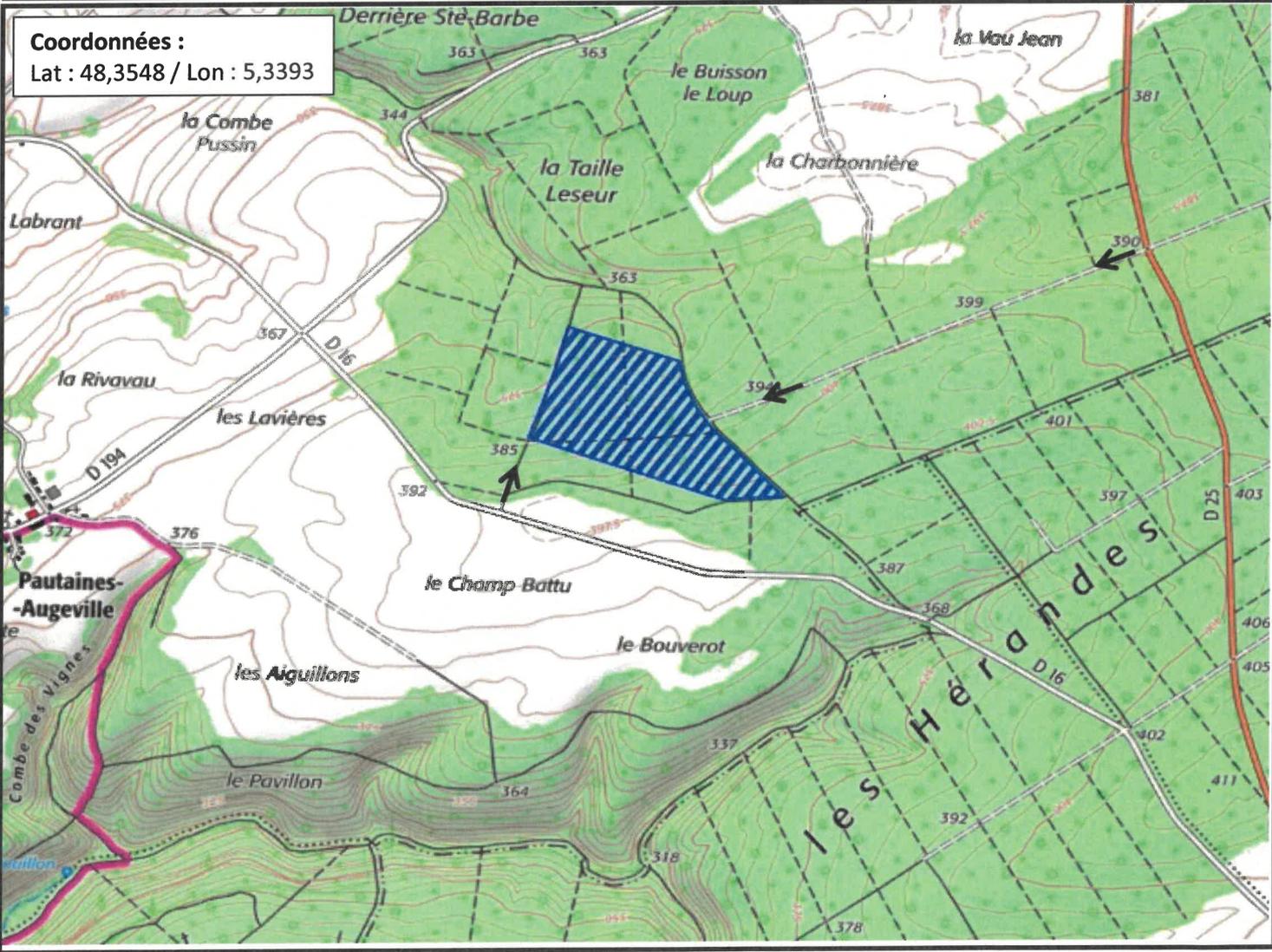
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 47
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Pautaines Lieu-dit : La Forêt Parcelles: 26 B 86-87-88 Surface : 18 Hectares Type de coupe : Eclaircie sélective et sanitaire
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe urgente	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas	75	250	489	371	191	138	69	26	4							1613	709,8
Douglas sec		11	41	89	90	54	24	1								310	185,7
Total	75	261	530	460	281	192	93	27	4	0	0	0	0	0	0	1923	895,5

Soit 1 923 tiges pouvant cuber 895 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : Traits et flaches à la peinture bleue et rouge

Article 48

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Débardage par cloisonnements à 30 m qui seront mis en place au broyeur. Respect de la régénération naturelle

Conditions de débardage : Débardage uniquement par temps sec.
Sortie par chemin existant vers POULANGY

Place de stockage : le long du chemin
Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/05/2027 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VACHERET Jean François

Commune : POULANGY

Lieu-dit : sur le val larrons

Parcelle : B 43

Surface : 1 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS

48,061170/5,276159

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

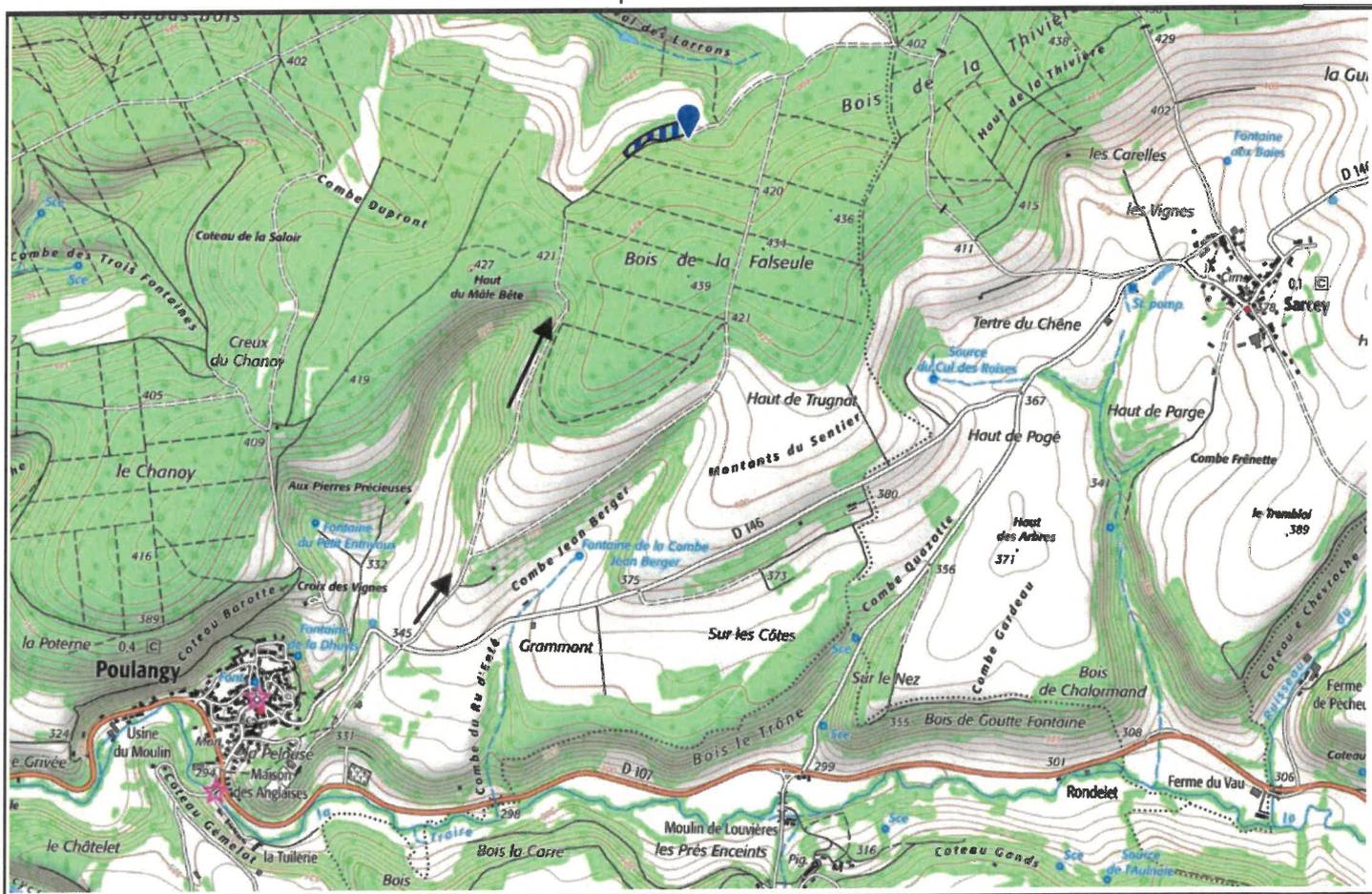
Diamètre																	Nombre de pieds	Volume total M ³	
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85			
Essence																			
Hêtre BO						19	34	15	6		1							75	67,623
Hêtre BI	8	21	21	22	39	11	1											123	45,186
Bois Durs	8	9	6	11	3													37	7,190
Chêne					1													1	0,503
Pin Sylvestre			1	1	1	2	4											9	7,879
Epicéa	20	22	13	7		2	1											65	9,132
Sec						3			1									4	0,000
Total	36	52	41	41	44	37	40	15	7	0	1	0	0	0	0	0	0	314	137,513

Soit 314 tiges pouvant cuber 67 m³ BO + 70 m³ BO + BI + 85 m³ de houppiers soit un volume total = 222 m³ (BO + BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



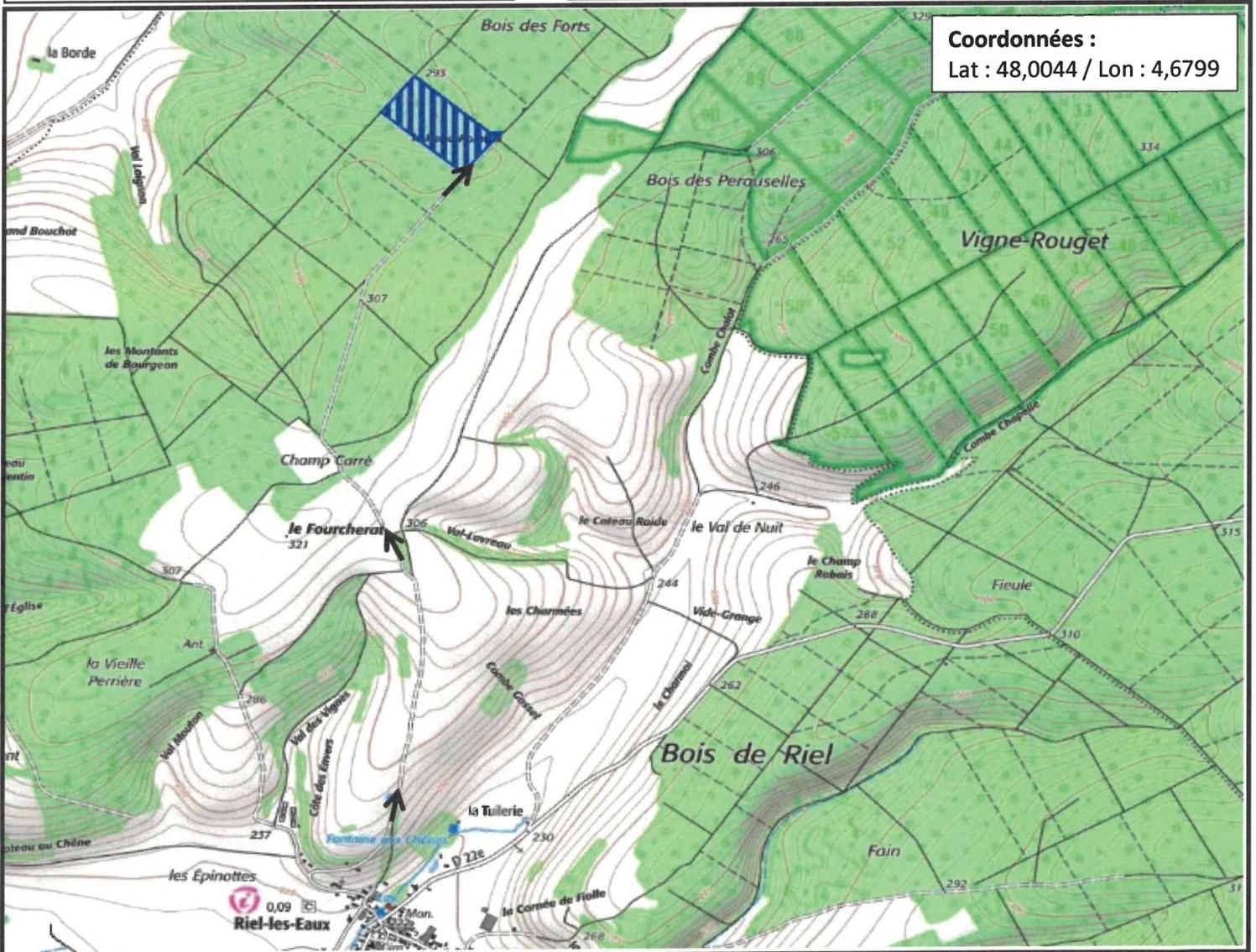
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Axe des cloisonnements tracé à la peinture orange.	article 49
Conditions d'exploitation :	Abattage hors sève et non mécanisé . Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure.	Lot PEFC N° 10-21-1/17
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants et à ouvrir. Dépôt le long de la route forestière appartenant au propriétaire. Etat des lieux avec la mairie au 06-31-35-42-60 pour la sortie vers le village et taxe 1€/m³.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Bois des Forts Commune : Riel-les-Eaux (21) Lieu-dit : Domaine du Bois des Forts Parcelles : 4 et bordure 3 Surface : 8 Hectares Type de coupe : Amélioration et ouverture de cloisonnements
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-10

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
	Hêtre / Bois durs	665	1032	566	300	66	14	2	1		1		1		1		
Total	665	1032	566	300	66	14	2	1	0	1	0	1	0	1	0	2649	537,2

Soit 2 649 tiges pouvant cuber 9 M³ (BO) + 528 M³ (BI) soit un total de 537 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



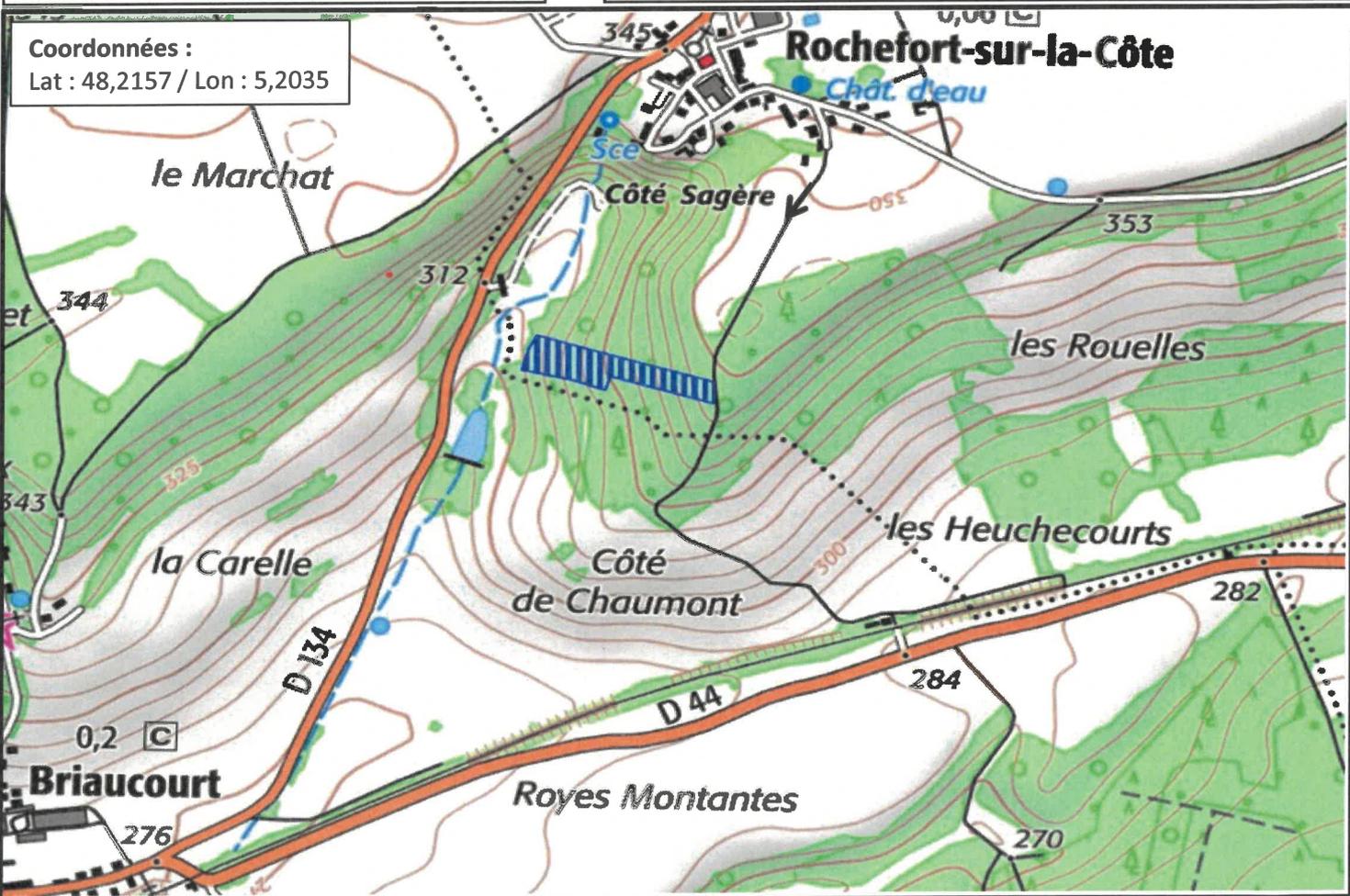
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter.	article 50
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Attention aux clotûres.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Lot apporté à CPF 52 par Messieurs ROLLAND Christian et Xavier Commune : Rochefort-sur-la-Côte Lieu-dit : Côté Sagère Parcelles : ZA 126-129 Surface : 1,4 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin sylvestre		4	18	33	63	52	26	17	5	8						226	195,254
Pin noir			8	5	12	13	5	12	6	6	3	2			1	73	94,404
Mélèze		1	2	2	13	3	2	1			1					25	20,462
Sapin pectiné		1							1	2	1					5	10,380
Epicéa	2	6	2		1	2	1				1					15	8,074
Total	2	12	30	40	89	70	34	30	12	16	6	2	0	0	1	344	328,6

Soit 344 tiges pouvant cuber 328 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



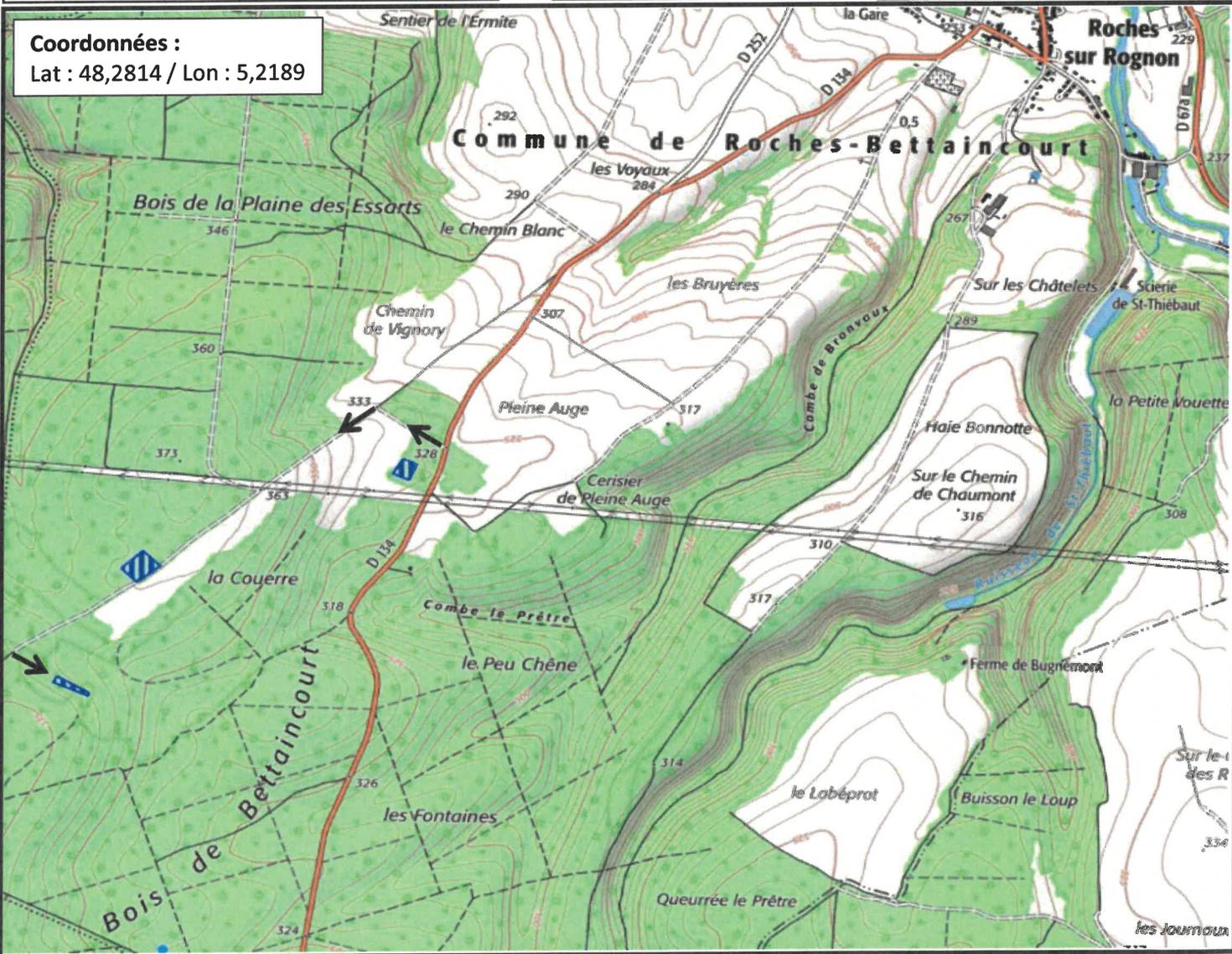
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 51
		Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Respect des zones de plantation.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin
		Commune : Roches-Bettaincourt Lieu-dit : La Forêt
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants.	Parcelles: ZH 12-25-42
		Surface : 1,4 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange :	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas				6	14	18	35	31	33	8	15	1				161	289,0
Total	0	0	0	6	14	18	35	31	33	8	15	1	0	0	0	161	289,0

Soit 161 tiges pouvant cuber 289 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



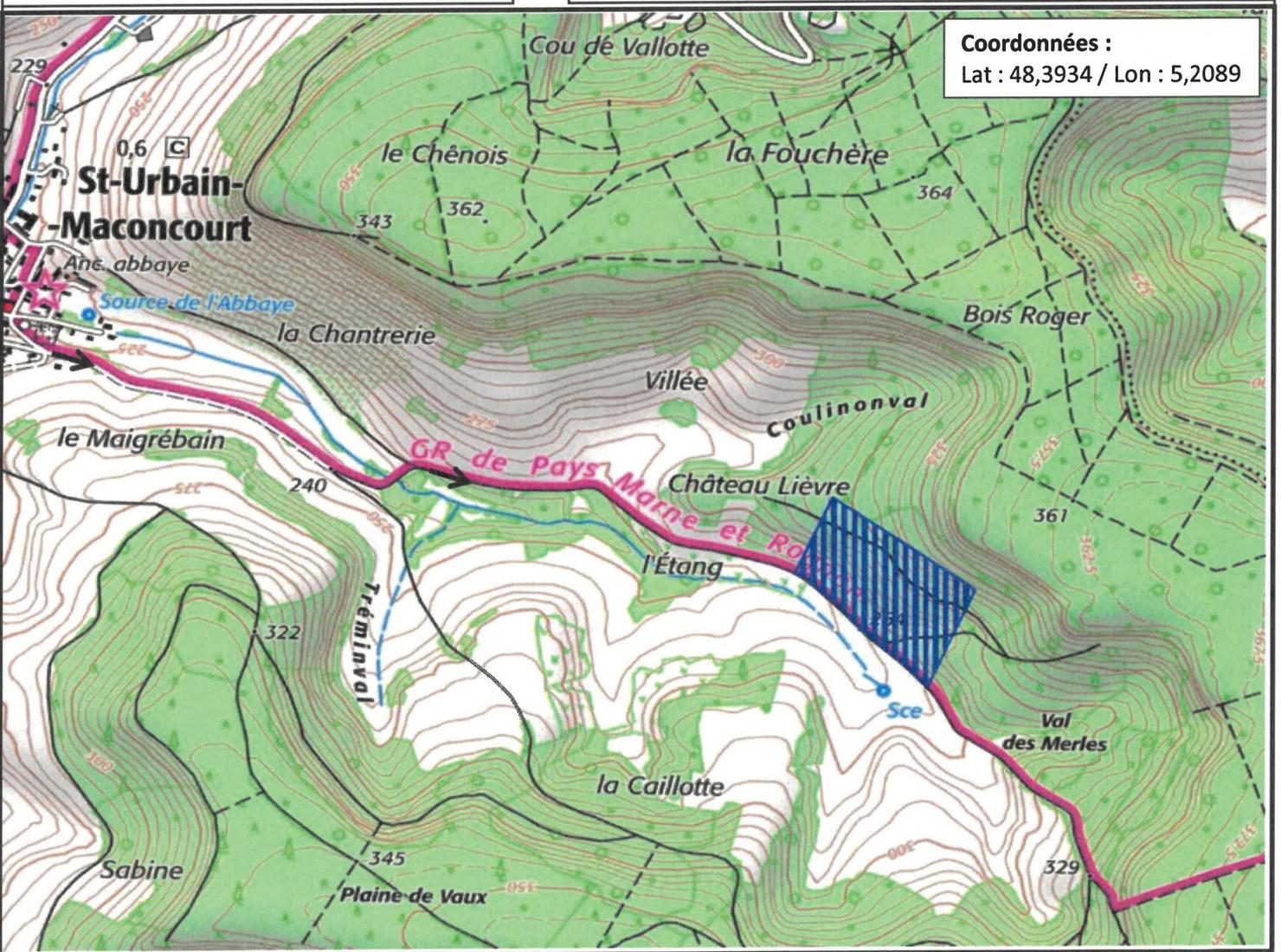
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs sont à exploiter et évacuer.	article 52
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par Madame PORTÉ Brigitte
Conditions de débardage :	Par cloisonnements à ouvrir. Stockage sur la parcelle le long du chemin blanc.	Commune : Saint-Urbain-Maconcourt Lieu-dit : Coulinonval Parcelle : ZO 12
Délais d'exploitation et de vidange :	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Surface : 8 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements et éclaircie Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre																Nombre de pieds	Volume total en M ³		
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80				
Essence																			
Pin sylvestre	2	38	64	114	98	89	75	49	21	8	2							560	408,257
Pin noir	1	6	16	11	10	10	5	10	6	3								78	60,013
Total	3	44	80	125	108	99	80	59	27	11	2	0	0	0	0			638	468,3

Soit 638 tiges pouvant cuber 468 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



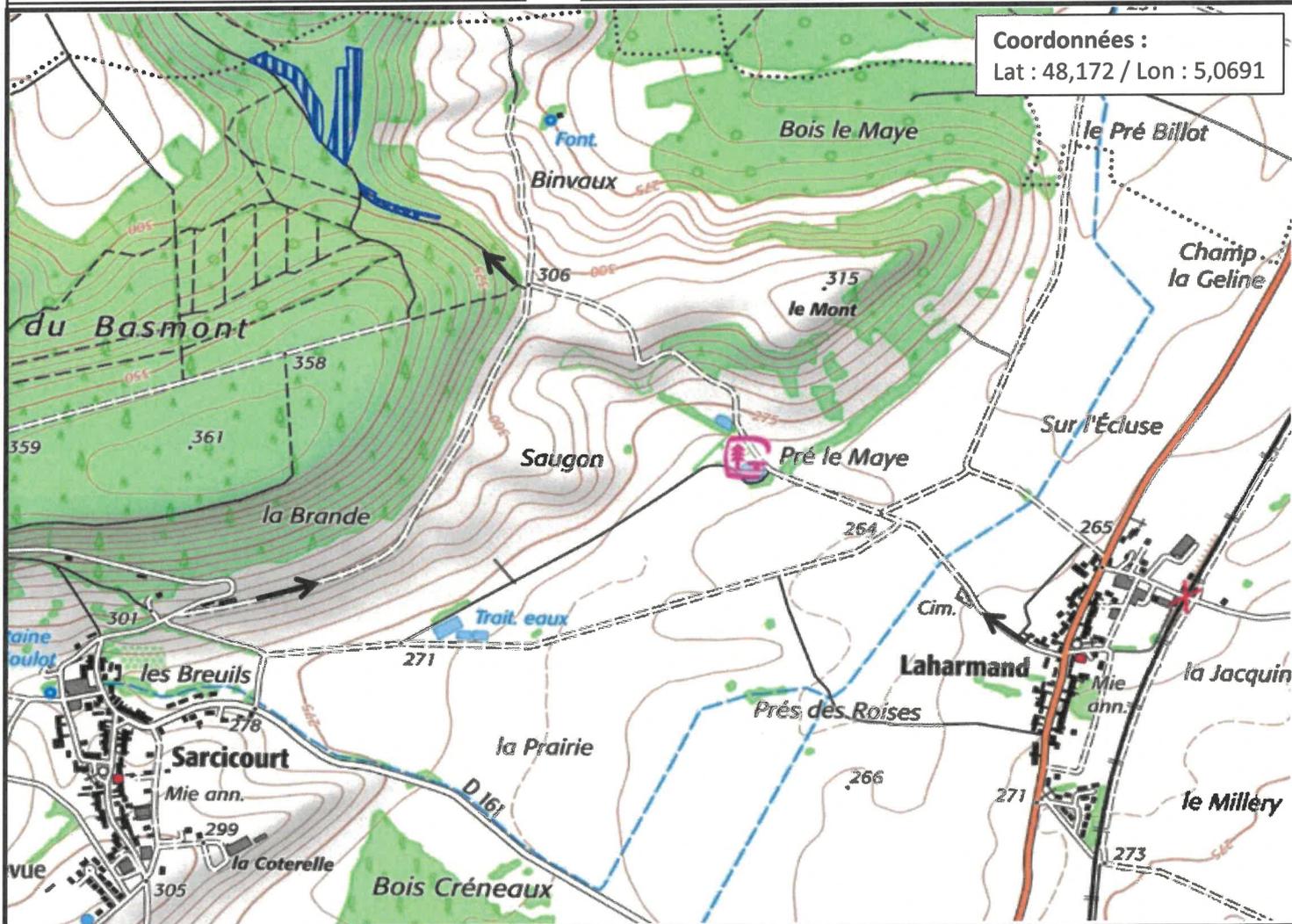
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont à exploiter et évacuer.	article 53	
		Lot apporté à CPF 52 par Madame MOUGIN Roselyne	
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Commune : Sarcicourt	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Débardage par l'ancien passage d'engin le long du chemin.	Lieu-dit : Bois de la Ferme	
		Parcelles : ZA 13-29-30-61	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Surface : 2,5 Hectares	
		Type de coupe : Extraction résineuse	
TVA :	20%	Visite libre	
Charges :	néant	Responsable de la coupe: GORET Marius 07-50-46-22-87	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir	12	65	67	79	105	89	56	27	24	3	1	1				529	361,176
Pin sylvestre	2	23	52	61	55	30	18	6								247	134,226
Epicéa					1											1	0,707
Total	14	88	119	140	161	119	74	33	24	3	1	1	0	0	0	777	496,1

Soit 777 tiges pouvant cuber 496 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



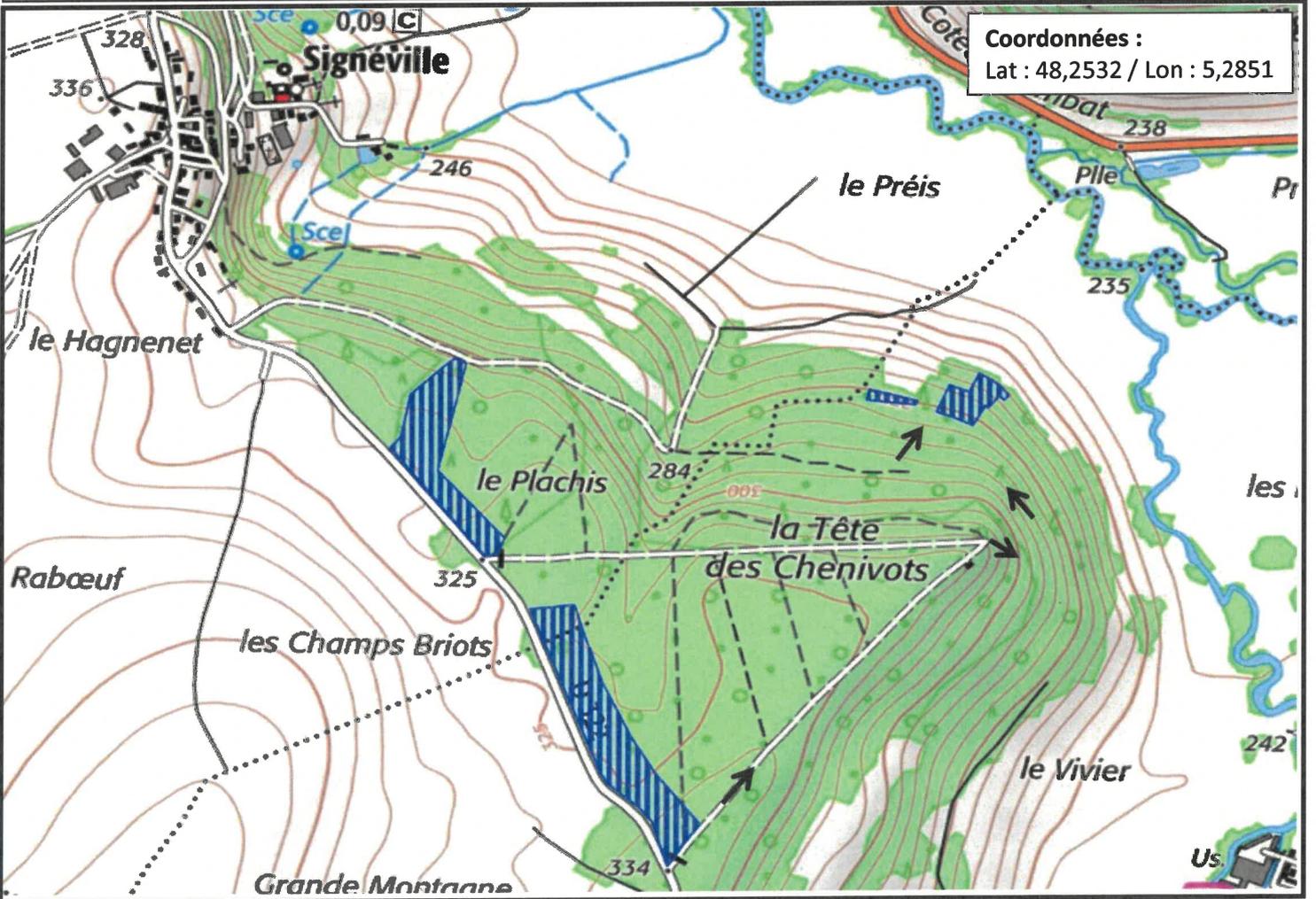
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 54
		Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Respect des zones de plantation.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin
		Communes Andelot-Blancheville / Signéville
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants.	Lieu-dit : La tête des Chenivots
		Parcelles: Diverses
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Surface : 7 Hectares
		Type de coupe : Extraction
		Visite libre ou M. AUBRY au 06-71-58-40-52
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-10
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin sylvestre			5	32	40	91	81	42	35	18	11	3				358	464,0
Pin noir		1	4	5	12	7	14	7	10	3	4	1	1		1	70	100,0
Epicéa			2	10	14	8	8	1	3	1	6	1				54	70,0
Mélèze				3		3	4	2	2							14	16,0
Total	0	1	11	50	66	109	107	52	50	22	21	5	1	0	1	496	650,0

Soit 496 tiges pouvant cuber 650 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
 Prix de vente :

offres:



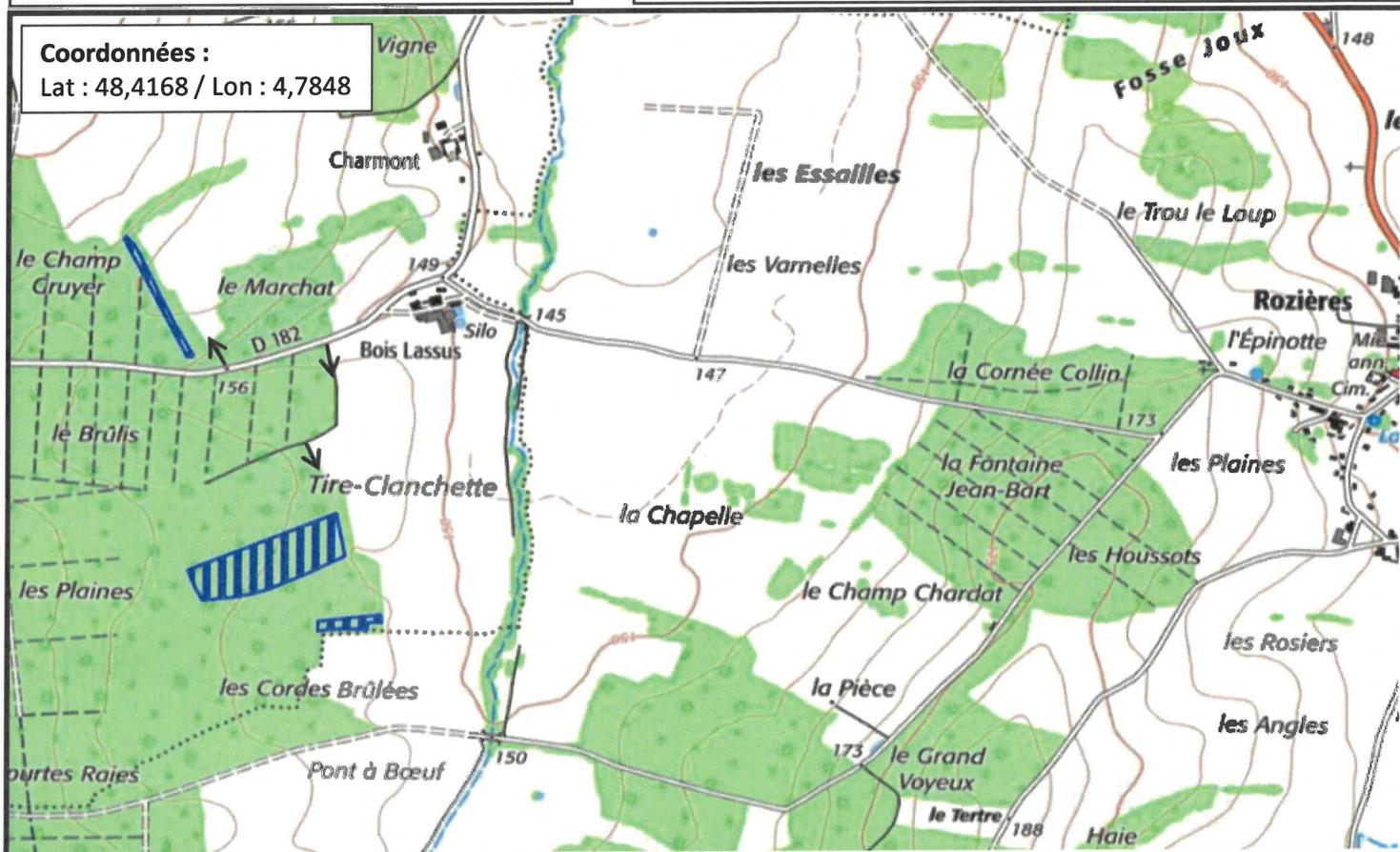
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Maintenir les bordures de cloisonnements marquées à la peinture bleue.	article 57
Conditions d'exploitation :	P. B 521-613 : Taillis non marqué réservé. Houppiers obligatoires. P. B 579 : Coupe rase - Taillis et houppiers obligatoires.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par cloisonnements à ouvrir et chemins existants.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Thilleux Lieu-dit : Le Bruly et Tire-Clanchette Parcelles: B 521-579-613 Surface : 5 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements, éclaircie et rase Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Bois énergie autorisé Fixés au 30/09/2026 - Coupe urgente	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Charme	193	238	160	129	43	30	18	7	8	2						828	244,9
Bois blanc	9	30	33	19	37	35	21	10	4	1						199	126,7
Tilleul	12	38	23	28	17	3										121	34,1
Frêne	6	14	6	9	3	2		1								41	11,8
Chêne sec		2	1	3	2	1	2	1	1							13	7,1
Merisier				1	3	1										5	3,2
Hêtre				1					1							2	2,9
Total	220	322	223	190	105	72	41	19	14	3	0	0	0	0	0	1209	430,7

Soit 1 209 tiges pouvant cuber 431 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : traits à la peinture rouge

Article 59

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Exploitation obligatoire des feuillus marqués
Respect des réserves
Mise en andains des rémanents sur les cloisonnements

Conditions de débardage : **Débardage par temps sec sur sol portant.**

Place de stockage : sur la forêt en bordure de route - place de stockage au niveau de la parcelle 1

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/07/26 - coupe à déla impératif

TVA : 20%

Charges : néant

lot PEFC N°10-21-11/1730

Lot apporté à CPF 52 par le GF de Trimeule

Commune : TRONCHOY

Lieu-dit : bois des pères

Parcelle : 1 et 3

Surface : 9,75 Ha

Type de coupe : cloisonnements

Point GPS

47,965592/5,336655

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

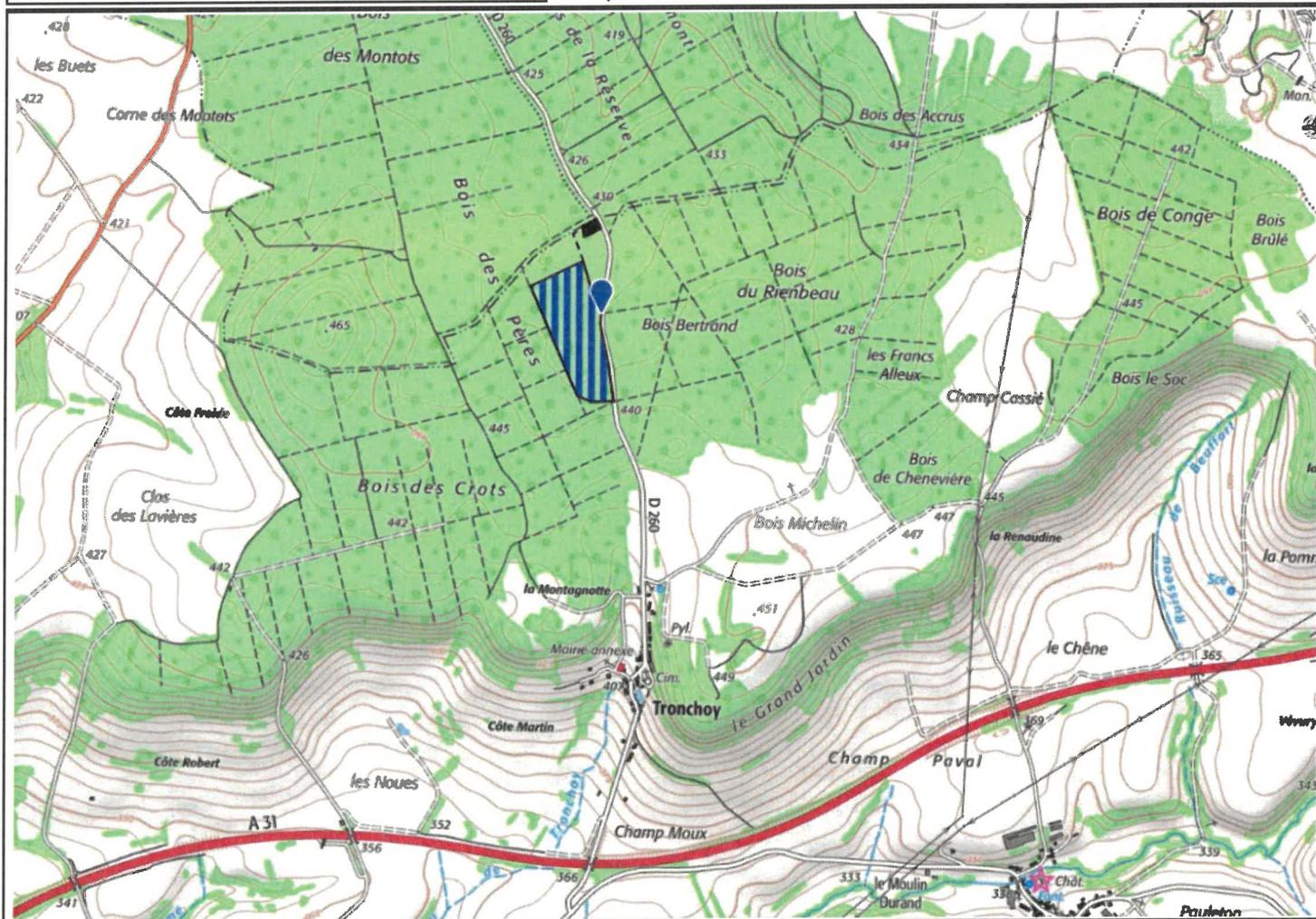
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Douglas	75	157	125	88	43	17											505	144,118
Epicéa	7	4															11	0,369
Bois durs	402	114	4		1												521	24,582
Bois blancs	297	286	154	72	4												813	127,137
Total	781	561	283	160	48	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1850	296,206

Soit 1850 tiges pouvant cuber 296 m3 BO + BI

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :

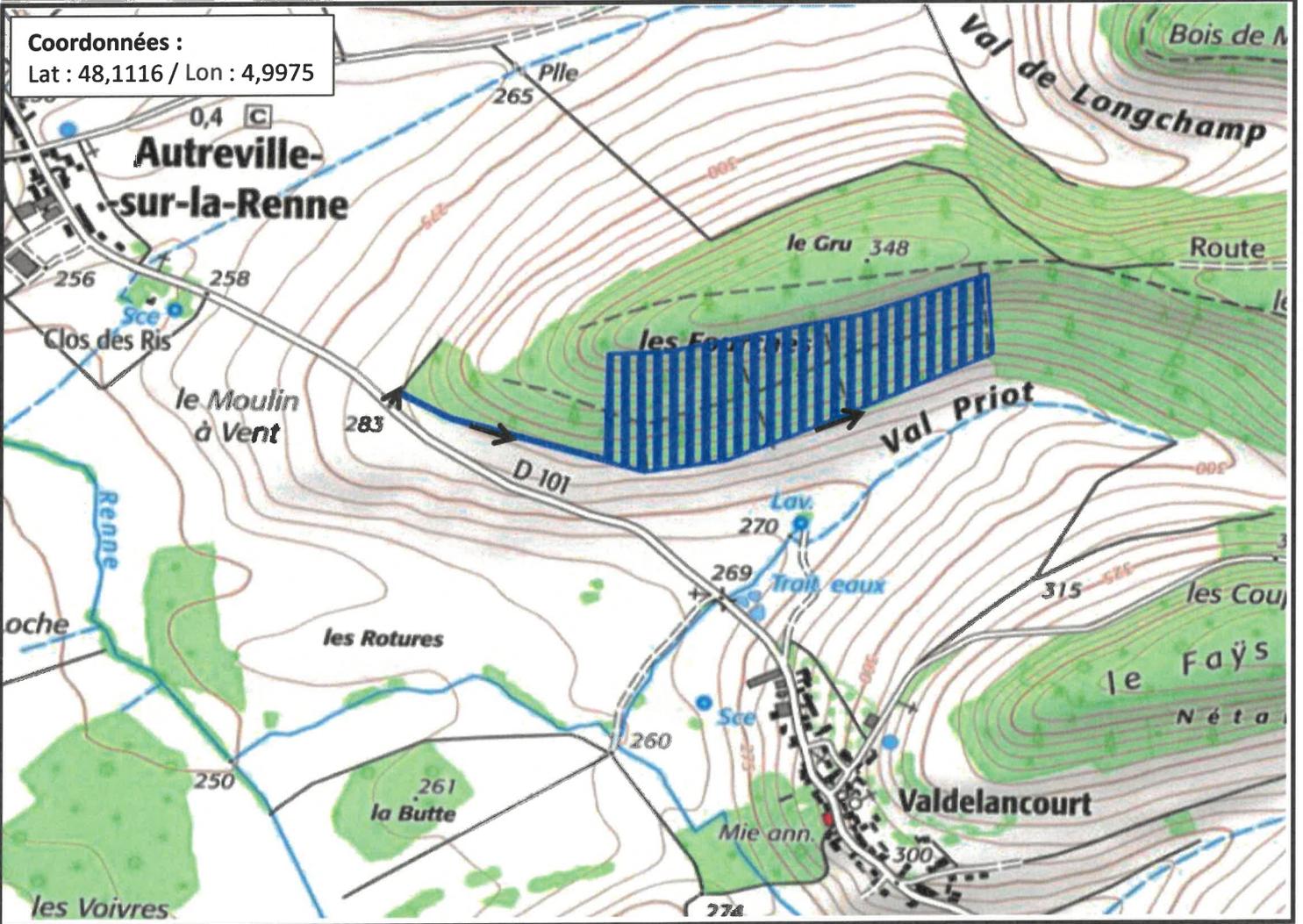


Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements à élargir tracé de traits verticaux à la peinture rouge. Eclaircie marquée de traits obliques à la peinture rouge. Les secs, marqués de zéros, sont à exploiter. Maintenir les tiges avec les traits horizontaux bleus.	article 60
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	
Conditions de débardage :	Par chemin le long du champ et par cloisonnements ouvrir. Par temps sec.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision DE BOYSSON Commune : Valdelancourt Lieu-dit : Les Fourches Parcelle : 501 YH 4 Surface : 15 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements et éclaircie sélective Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/09/2026 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin noir	54	116	131	120	88	51	28	12	3	4						607	250,841
Pin sylvestre	5	40	41	36	37	26	16	11	3							215	98,511
Epicéa		6	10	4	3	3	5									31	14,808
Total	59	162	182	160	128	80	49	23	6	4	0	0	0	0	0	853	364,2

Soit 853 tiges pouvant cuber 364 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : traits à la peinture orange

Article 61

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Abattage dirigé sur les parcelles concernées
Câblage si nécessaire

Lot apporté à CPF 52 par Messieurs CARRE et CHAUSSIN
Commune : VARENNES sur amance
Lieu-dit : le château
Parcelles : ZI 2 - 3 - 6 - 7p - 8
Surface : 2,50 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
47,899628/5,607012

Conditions de débardage : **Débardage par temps sec**

Place de stockage : en bordure de chemin rural

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2026 - coupe urgente

Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

TVA : 20%

Charges : néant

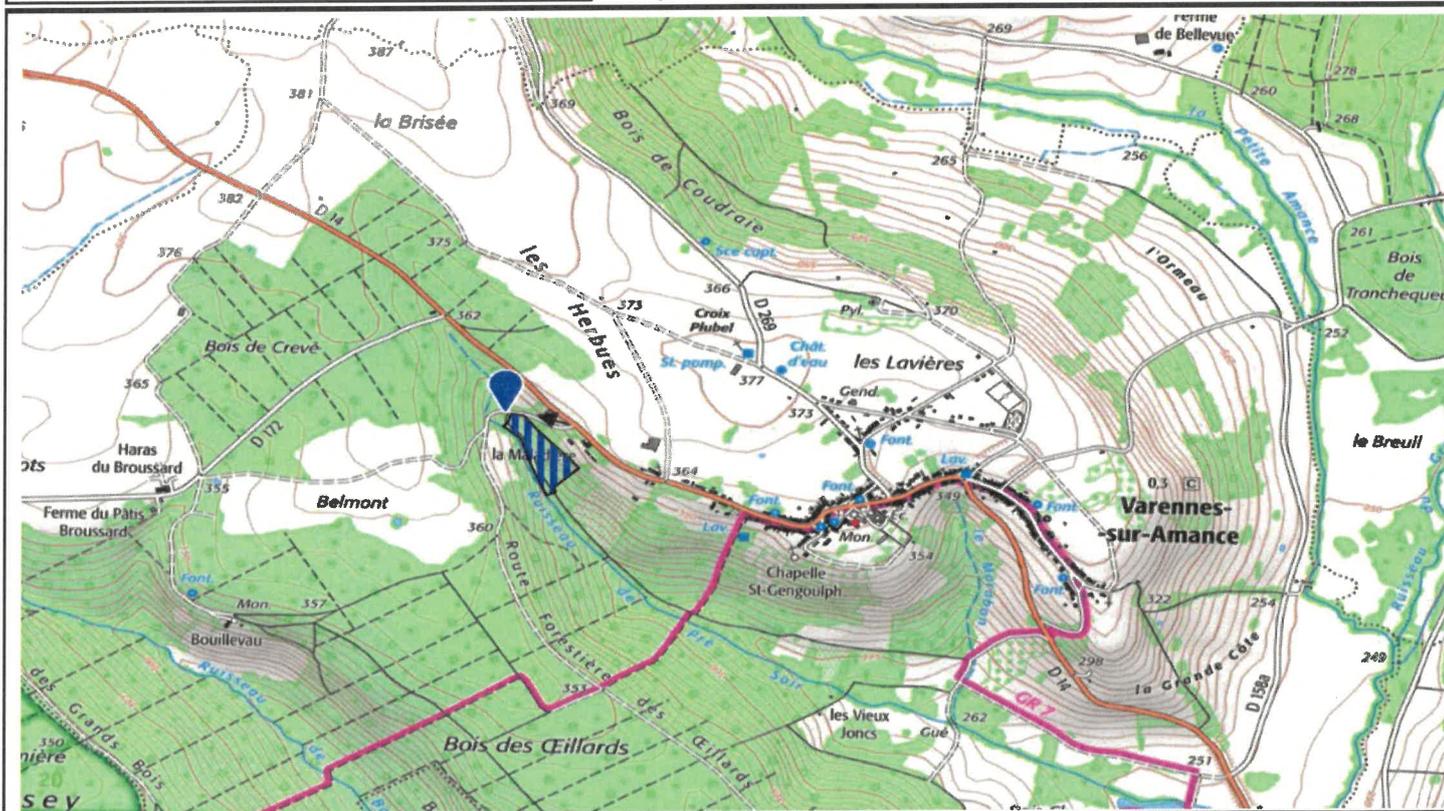
Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume bo + bi M ³
Essence																		
Frêne	5	21	17	37	25	34	29	14	12	2	3	1					200	256,92
Hêtre			1		1			2	1	2	1			1			9	36,244
Chêne						1		1									2	3,014
Acacia	3	10	26	58	25	6	6	1		1							136	68,294
Bois durs	14	58	52	52	23	19	11	6	3								238	118,771
Bois blancs	1		2	7	3	2	1	2		1							19	15,449
Tilleul					2		1	4		3							10	22,421
Epicéa		1	1		1			1	1								5	4,337
Sec		4	21	31	17	13	10	1	2	1		1					101	55,475
Total	23	94	120	185	97	75	58	32	19	10	4	2	0	1	0	0	720	580,925

Soit 720 tiges pouvant cuber 130 m3 BO + 250 m3 de BI + 201 m3 de houppiers soit un volume total = 581 m3 (BO +BI)

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter. Cloisonnements tracés de traits verticaux à la peinture rouge.	article 62
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés. Dans les zones d'éclaircie, rester dans les cloisonnements à ouvrir.	Lot apporté à CPF 52 par Plusieurs Propriétaires
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et par cloisonnements à ouvrir. Sortie le long des champs appartenant au propriétaire. Le prévenir au 07-68-19-56-38.	Commune : Viéville Lieu-dit : Vignes de la Rochotte - Le Roulis - La Quemine
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe normale	Parcelles : Diverses Surface : 12 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements, éclaircie et extraction Visite libre Responsable de la coupe: GORET Marius 07-50-46-22-87
TVA :	20%	
Charges :	néant	

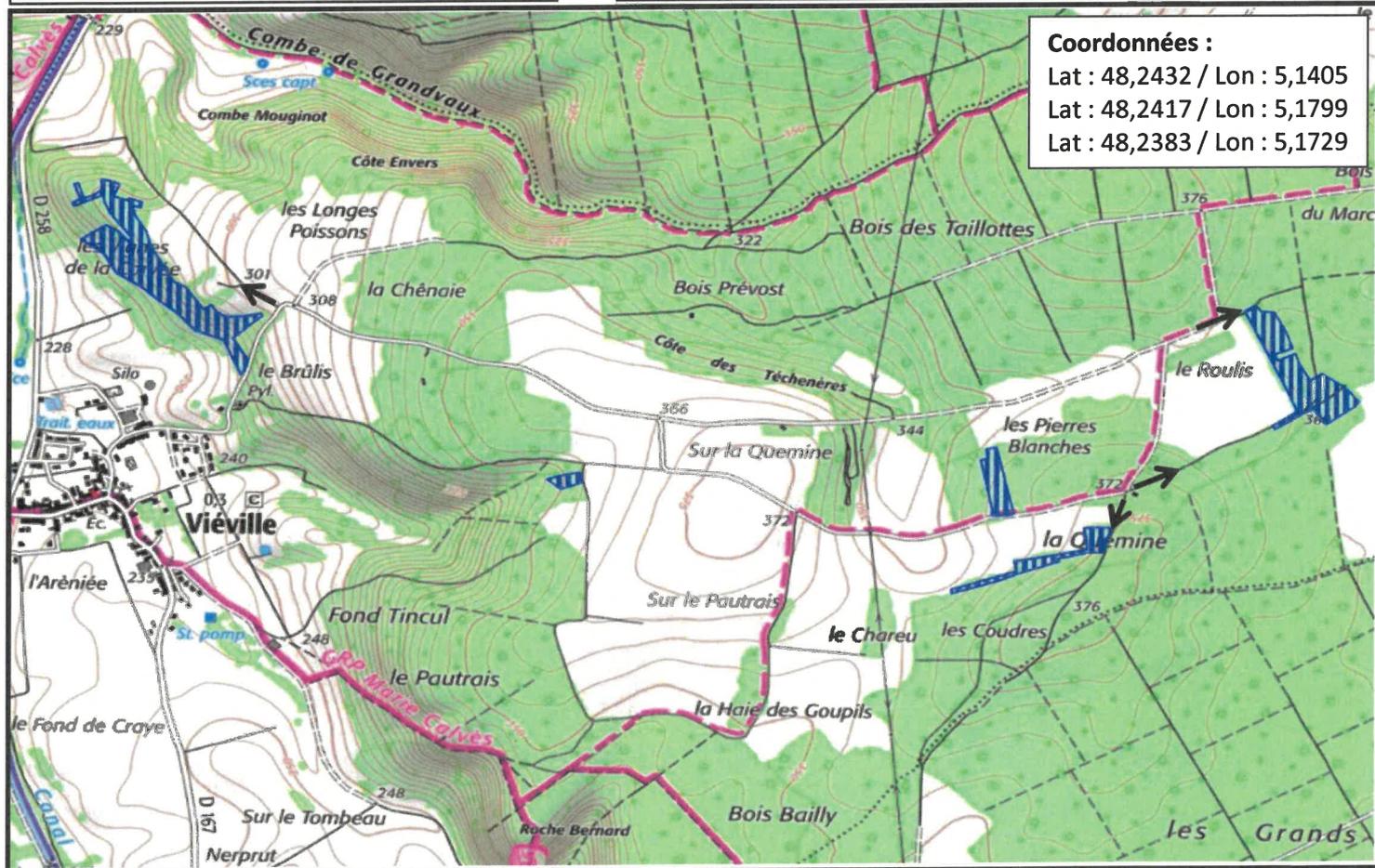
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin sylvestre		11	52	120	198	190	115	46	31	7	1					771	631,164
Pin noir		11	31	51	64	79	62	47	21	16	7	7	2			398	388,621
Epicéa		4	9	9	3	8	5	9	3	3	1		1	1		56	60,410
Epicéa sec			1	2	1		2	1	1							8	7,447
Mélèze													1			1	4,477
Sapin pectiné			1						1							2	2,241
Total	0	26	94	182	266	277	184	103	57	26	9	7	4	1	0	1236	1094,4

Soit 1 236 tiges pouvant cuber 1 094 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture bleue longue durée. Les châblis sont à exploiter et évacuer.	article 63
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants. Par temps sec. Stockage en bordure de route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Vignory Lieu-dit : Forêt de Bussy Est Parcelle : D 358 Surface : 12 hectares Type de coupe : Eclaircie de taillis et extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix au stère - Volume estimé à 1 000 Stères - **Réception impérative bord de route**

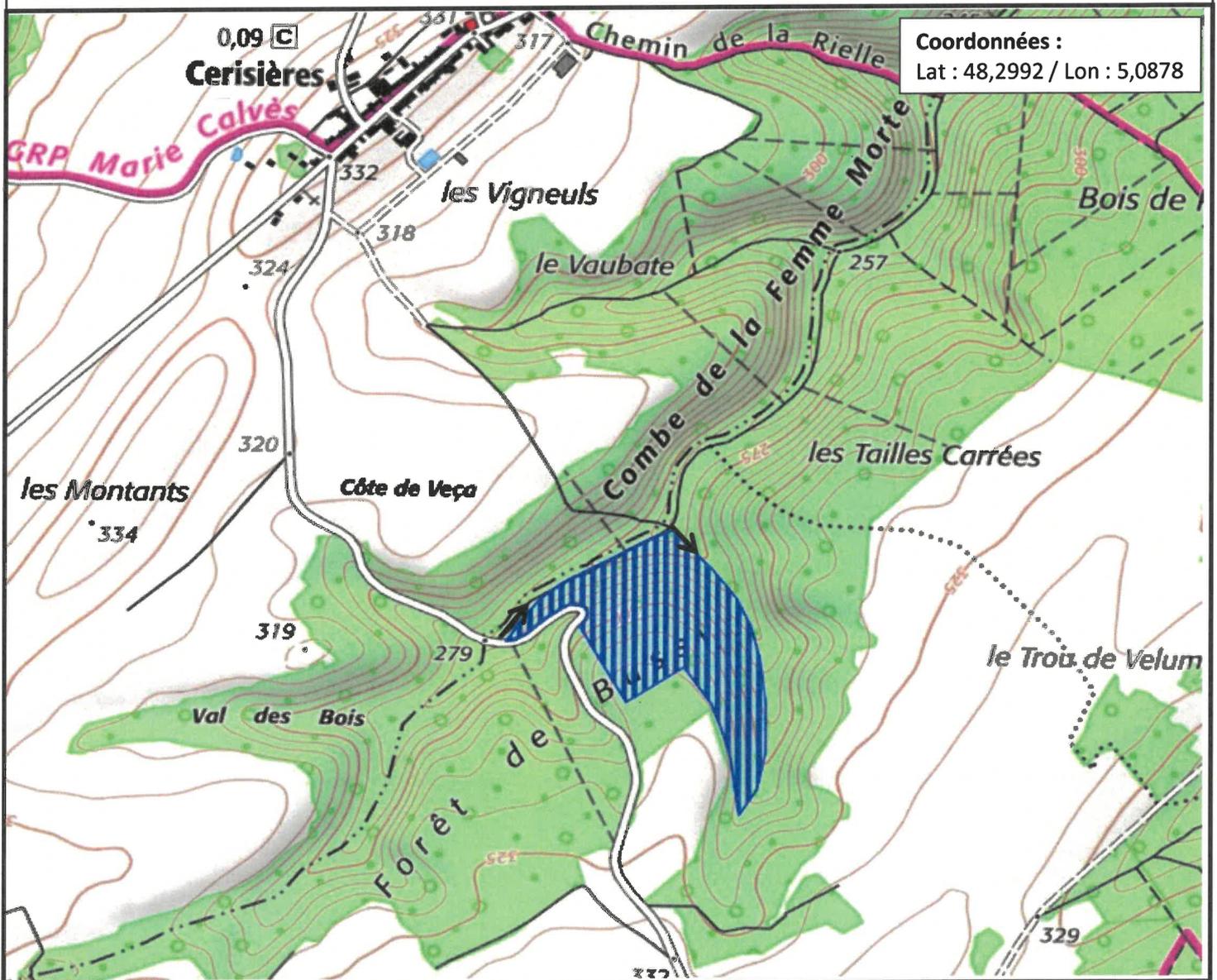
Essences principales : charme, frêne, bois blancs

20% d'acompte à la signature du marché sur le volume estimé

Prix de retrait :

Prix de vente :

Offres:



Signes distinctifs :	Bois flashés au corps et à la racine et cerclés à la peinture orange.	article 64
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires.	Lot PEFC N° 10-21-11/157
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants. Place de dépôt en bordure de route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de THORS Commune : Villars-en-Azois Lieu-dit : Bois des Soyies Parcelles : 14 et 20 Surface : 19 Hectares Type de coupe : Amélioration
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2026 - Coupe normale	Visite libre ou s'adresser à Monsieur JOLY au 06.33.65.76.48
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard - 06.07.99.89.32
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

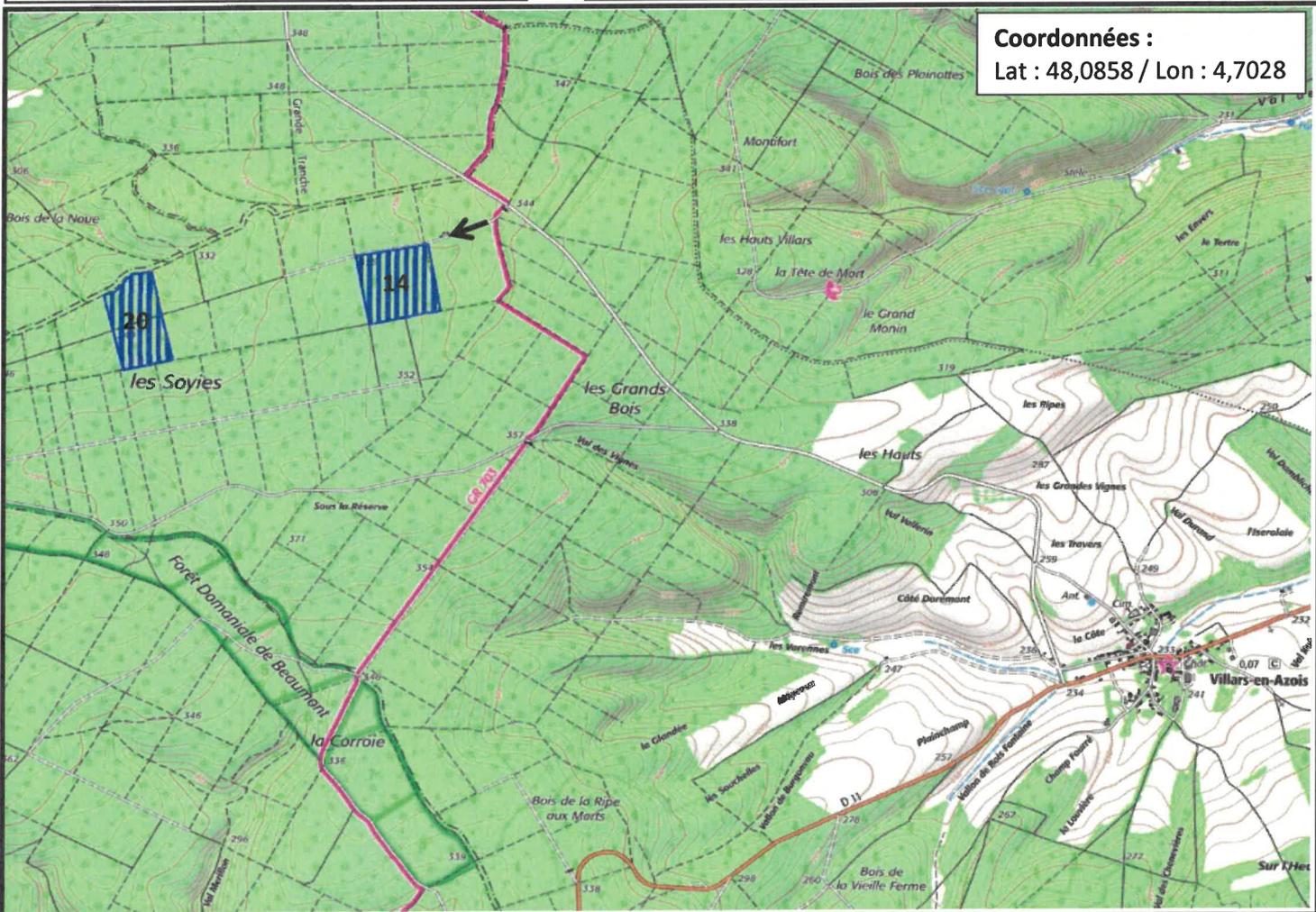
Lot cubé par le propriétaire

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																
Sapin pectiné (P.14)	1	3	10	13	22	24	33	17	6	3	1				133	271,0
Douglas (P. 14)						2	4	3	3	5	2	1			20	77,0
Sapin pectiné (P.20)	5	45	59	44	23	9	5								190	155,0
Douglas (P. 20)			1	5	9	15	15	22	4	1					72	179,0
Total	6	48	70	62	54	50	57	42	13	9	3	1	0	0	415	682,0

Soit 415 tiges pouvant cuber 682 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



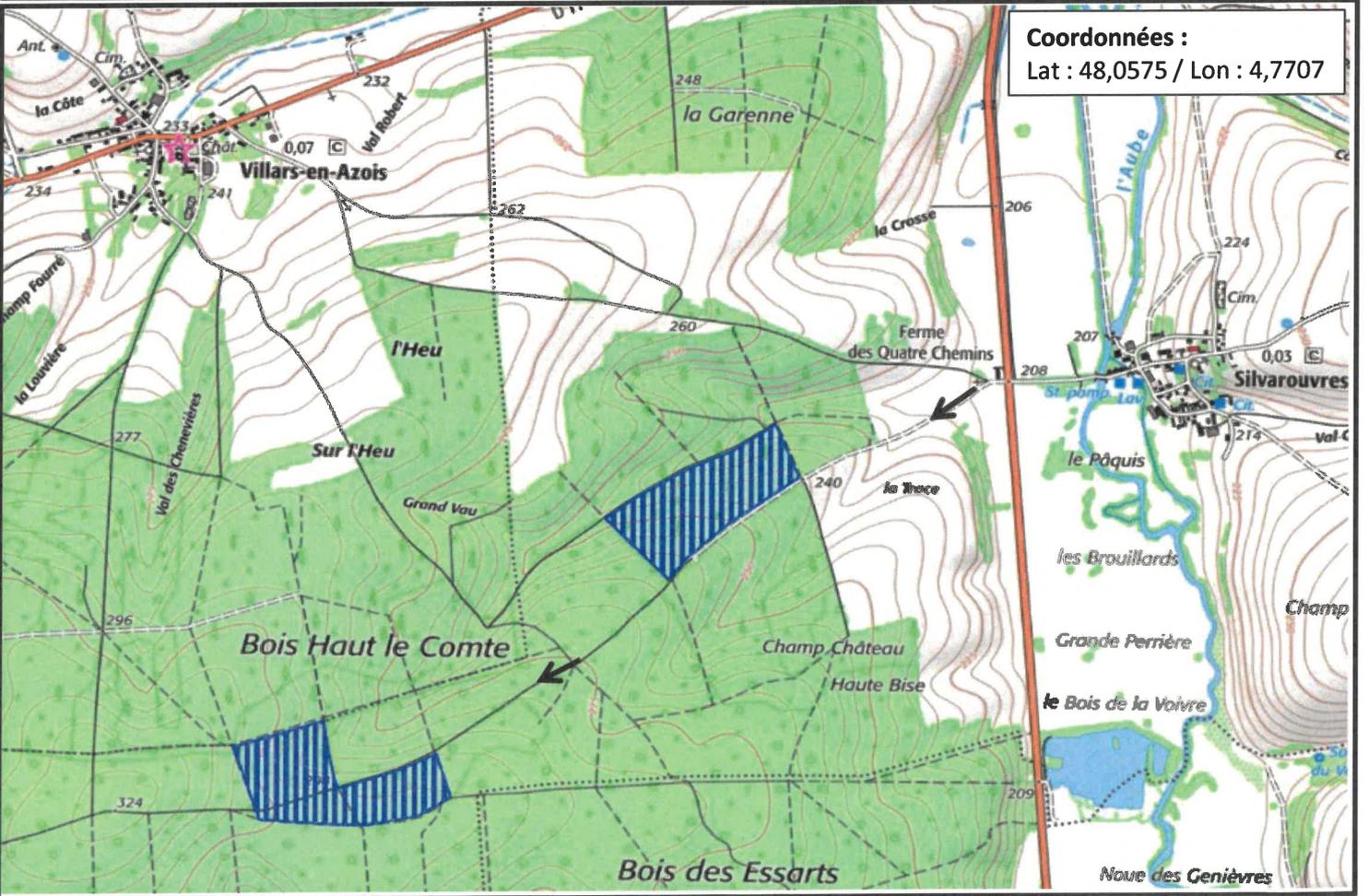
Signes distinctifs :	Bois de diamètre inférieur à 35 cm marqués à la griffe et à la peinture rouge. Bois de diamètre 35 cm et plus martelés à la peinture rouge.	article 65
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements. Exclusivement sur sol sec et porteur. Par cloisonnements existants. Dépôt sur la route forestière le long des parcelles.	
Conditions de débardage :	Exploitation interdite les samedis et dimanches d'octobre à février inclus.	Lot PEFC N° 10-21-11/101
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Lot apporté à CPF 52 par la Société Civile Georges QUILLIARD
	Seules les offres d'entreprises certifiées PEFC seront prises en compte.	Commune : Villars-en-Azois
TVA : 20%		Lieu-dit : Le Val Cochon et la Coupelle
Charges : 8% du prix principal + TVA		Parcelles : 8 et 13
Paiement : 50% à la signature et 50% au 15/09/25 par billet à ordre		Surface : 11 Ha 96 et 12 Ha 63
		Type de coupe : Eclaircie sélective
		Visite libre ou s'adresser à Thierry QUILLIARD - 06-78-46-48-40
		Responsable de la coupe: Thierry QUILLIARD

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Sapin pectiné		190	229	268	188	100	52	32	11	13	8	12	5			1108	650,210
Epicéa		12	4													16	2,240
Pin sylvestre		1														1	0,110
Secs		7	16	17	9	1	3		1							54	23,440
Total	0	210	249	285	197	101	55	32	12	13	8	12	5	0	0	1179	676,0

**Soit 1 179 tiges pouvant cuber 676 M³ (BO+BI)
Lot cubé par le propriétaire**

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge longue durée. Les bois marqués en bleu et en orange sont réservés.	article 66
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	Lot PEFC N° 10-21-11/101
Conditions de débardage :	Exclusivement par cloisonnements et sur sol sec et porteur. Dépôt sur la carrière longeant la route forestière.	Lot apporté à CPF 52 par la Société Civile Georges QUILLIARD
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Commune : Villars-en-Azois
TVA :	20%	Lieu-dit : La Grande Garenne
Charges :	néant	Parcelles : 33 et 39
		Surface : 12 Ha 21 et 10 Ha 14
		Type de coupe : Eclaircie et Amélioration
		Visite libre ou s'adresser à Thierry QUILLIARD - 06-78-46-48-40
		Responsable de la coupe: Thierry QUILLIARD

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 1 000 Tonnes

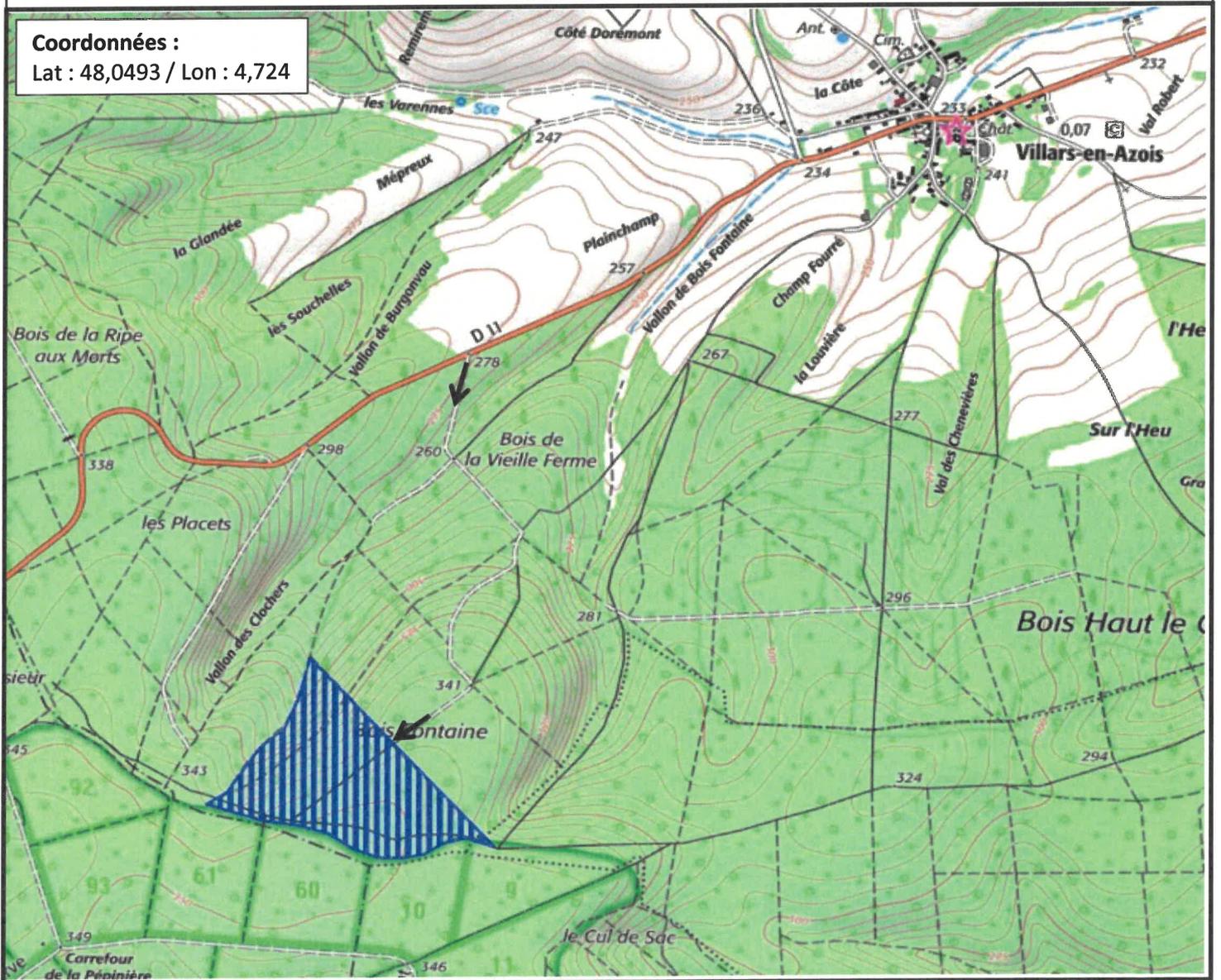
Essences principales : hêtre, charme, érables

40% à la signature + Solde à la fin du chantier avec fourniture des tickets de pesée chaque mois

Prix de retrait :
Prix de vente :

Offres:

Coordonnées :
Lat : 48,0493 / Lon : 4,724



Signes distinctifs : Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge longue durée.

article 68

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires. Câblage des bois si nécessaire.

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur GUILLAUMEE Jean

Conditions de débardage : Le long des champs appartenant au propriétaire. Par temps sec.

Communes : Leffonds/Villiers-sur-Lieu-dit : Les Puisots
Parcelles : D791-793-798-477 / ZA2
Surface : 1 hectare
Type de coupe : Extraction
Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER
Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Délais d'exploitation et de vidange: Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale

TVA : 20%

Charges : néant

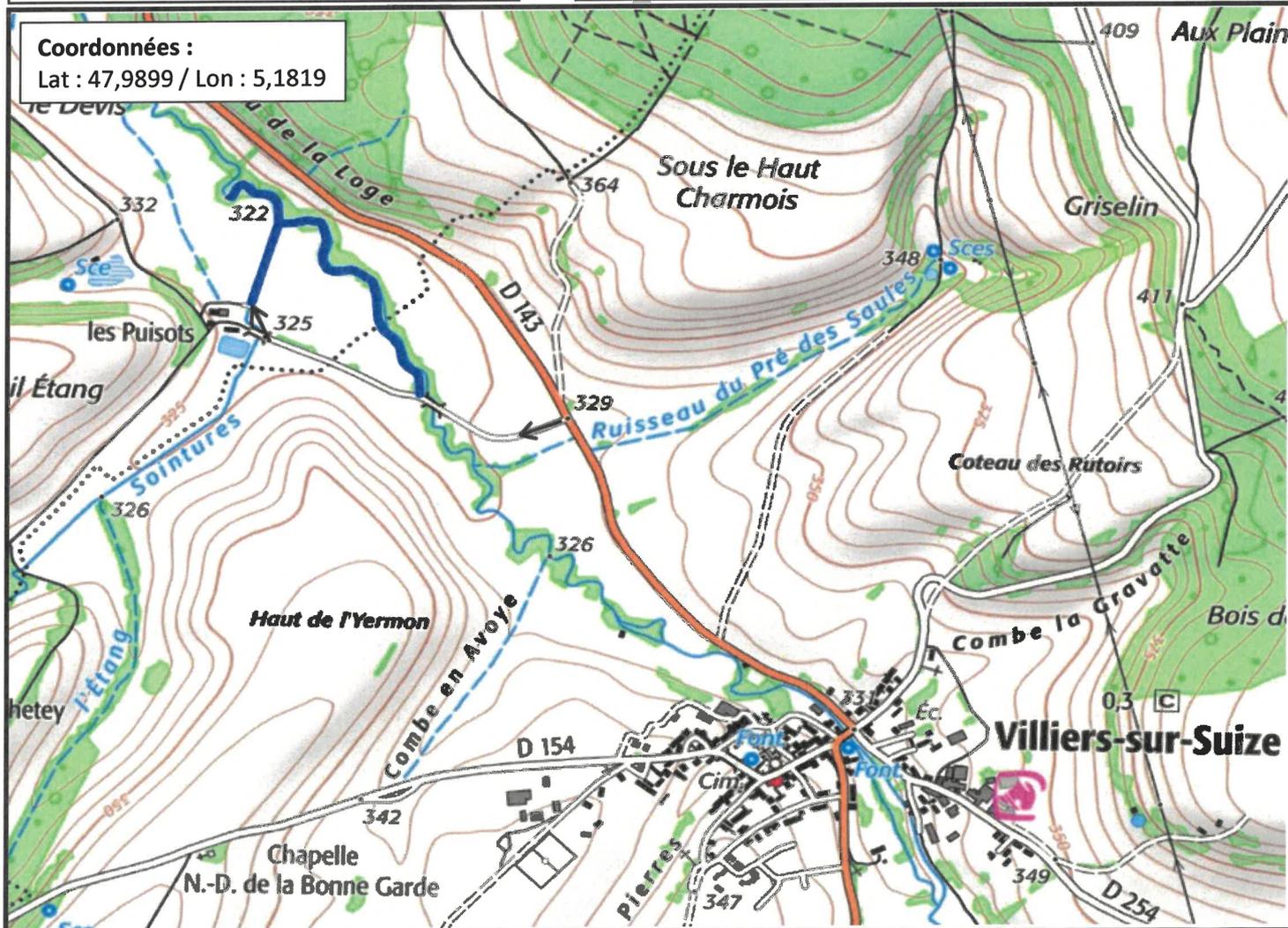
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Peuplier				1	6	4	7	11	15	15	13	2	2	1		77	110,3
Frêne				1	1		1									3	1,3
Total	0	0	0	2	7	4	8	11	15	15	13	2	2	1	0	80	111,7

Soit 77 tiges pouvant cuber 112 M³ + 38 M³ (BI) soit un total de 150 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 69 Lot apporté à CPF 52 par Monsieur LUEG Hans-Jochen Commune : Voisines Lieu-dit : Bois des Genevraies de Courcelles Parcelles : 21-23-24-25-26 Surface : 22 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2026 - Coupe urgente	
TVA : 20% Charges : néant		

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa	96	184	369	376	275	108	33	7								1448	616,107
Epicéa sec	16	96	209	256	151	57	14	1								800	330,766
Mélèze	3	13	28	41	48	14	5									152	78,106
Mélèze sec	3	19	36	36	44	17	3	1								159	74,894
Douglas				2		7	3	4	4							20	24,685
Douglas sec			3	2	4	6	14	7	2	5						43	53,798
Abies		1		2	1	2	3									9	7,037
Abies sec		15	21	30	24	14	13	2								119	64,373
Total	118	328	666	745	547	225	88	22	6	5	0	0	0	0	0	2750	1249,8

Soit 2 750 tiges pouvant cuber 1 250 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

